

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2).

#### SITUATION EN CORSE (p. 2)

MM. Jean-Jacques Jegou, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### COLORANTS CANCÉRIGÈNES (p. 2)

MM. Yves Nicolin, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

#### ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (p. 3)

Mme Nicole Ameline, M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

#### TGV-EST (p. 4)

MM. Alfred Muller, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

#### SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (p. 4)

MM. Richard Cazenave, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

#### ÉCHEC SCOLAIRE (p. 5)

MM. Gilles Carrez, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE (p. 5)

Mme Monique Rousseau, M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

#### AVENIR D'AIR FRANCE EUROPE (p. 6)

MM. Jean-Luc Warsmann, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

#### FONCTION PUBLIQUE (p. 6)

MM. Michel Grandpierre, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

#### SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES (p. 7)

MM. Jean Tardito, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

#### EMBARGO SUR LA VIANDE BOVINE BRITANNIQUE (p. 8)

MM. Maurice Depaix, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

#### SUPPRESSIONS D'EMPLOIS (p. 9)

MM. Bernard Davoine, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

#### CONTRÔLE DES SERVICES TÉLÉMATIQUES (p. 10)

MM. Bernard Saugey, François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

#### SITUATION EN CORSE (p. 10)

MM. Charles Josselin, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 12)*

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

### 2. Etats généraux de l'Université. – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 12).

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Georges Hage.

### 3. Rappel au règlement (p. 20).

M. Jean Glavany.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 20)*

### 4. Etats généraux de l'Université. – Reprise du débat (p. 20).

MM. Jean-Michel Dubernard, Jacques Guyard, Gilles de Robien.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 27)*

Mmes Janine Jambu,

Simone Rignault, M. le président,

MM. Jean Glavany, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pierre Albertini,

Jean de Lipkowski,

Julien Dray,

Michel Jacquemin,

Claude Barate, le président,

Jean-Yves Le Déaut,

Jean-Yves Haby,

Michel Hannoun,

Aloys Geoffroy,

Philippe Bonnacarrère,

Jean-Pierre Foucher,

Serge Poignant,

Yves Fréville,

Thierry Mariani,

Jean-Paul Virapoullé,

Jean-Marie Geveaux.

M. le ministre.

Clôture du débat.

### 5. Dépôt de rapports (p. 51).

### 6. Dépôt d'un rapport d'information (p. 51).

### 7. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 52).

### 8. Ordre du jour (p. 52).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

### SITUATION EN CORSE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La situation de la Corse est une affaire d'Etat.

A différentes reprises, le ministre de l'intérieur nous a indiqué le fondement de sa politique : la fermeté et le dialogue. La fermeté semble battue en brèche par une justice hésitante et le dialogue rendu impossible avec ceux qui pratiquent le chantage. C'est une situation de plus en plus dégradée à laquelle nous assistons. Aujourd'hui, elle met en cause la République.

La représentation nationale ne peut rester dans l'ignorance de ces événements graves et, à ce titre, le groupe UDF n'exclut pas la possibilité de demander la création d'une mission d'information du Parlement. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Que compte faire le Gouvernement pour rétablir l'Etat de droit et l'unité de la République en matière de sécurité et de justice en Corse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur Jegou, vous avez tout à fait raison d'avoir commencé votre question en affirmant que la situation et les difficultés de la Corse étaient une affaire d'Etat.

Il est vrai que l'unité nationale, le respect de la loi de la République sur l'ensemble du territoire sont des affaires d'Etat.

Ma réponse ne porte pas seulement sur ce que nous allons faire, sur l'avenir.

Depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, depuis que ce gouvernement a été constitué sous la direction d'Alain Juppé...

**Un député du groupe socialiste.** Et Ballardur ?

**M. le garde des sceaux.** ... les deux ministres directement concernés par la question que vous avez posée, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur et moi, ministre de la justice, nous nous sommes efforcés...

**M. Christian Bataille.** Vous n'avez toujours rien dit !

**M. le garde des sceaux.** ... de remettre en route le processus de respect de la loi, en particulier de la loi pénale, par tous.

**M. Jean-Marc Salinier.** Trois ans !

**M. le garde des sceaux.** Monsieur Jegou, certains aujourd'hui semblent se plaindre de mesures judiciaires ou d'interventions policières qui étaient, il y a quelques mois, réclamées comme des démonstrations de l'Etat de droit. Comme certains, il y a quelques mois, demandaient que nous appliquions, contre ceux qui avaient participé à une entreprise terroriste, les rigueurs de la loi antiterroriste, certains, aujourd'hui, semblent s'étonner que nous le fassions.

Eh bien non, monsieur Jegou, contrairement à beaucoup d'autres, depuis un an...

**M. Jean-Marc Salinier.** Trois ans !

**M. le garde des sceaux.** ... sous l'autorité du Président de la République, le Gouvernement n'a pas changé de politique et n'en changera pas. Il a l'intention d'ouvrir le dialogue à tous ceux qui, démocratiquement, veulent construire l'avenir de la Corse dans le cadre du plan prioritaire que le Gouvernement d'Alain Juppé a décidé de mettre en œuvre, en particulier sur le plan économique, mais il veut aussi que tous ceux qui enfreignent la loi en Corse soient poursuivis et punis, selon les règles mêmes de la loi antiterroriste lorsque c'est nécessaire.

Le parquet a pris la responsabilité de demander le dessaisissement, sur un certain nombre de dossiers, des juges locaux au profit des juges antiterroristes à Paris pour que la loi puisse passer mieux et plus vite.

Croyez-moi, monsieur Jegou, dans cette affaire, le Gouvernement a une politique. Il est prêt à endurer toutes les critiques parce qu'il sait qu'au-delà, c'est la réussite même de la paix, de la stabilité et du développement en Corse qui est en jeu. Pour cela, nous sommes prêts à subir beaucoup de critiques, beaucoup d'avaries. Beaucoup parlent aujourd'hui sur la Corse ; peu font autant que le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

### COLORANTS CANCÉRIGÈNES

**M. le président.** La parole est M. Yves Nicolin.

**M. Yves Nicolin.** Monsieur le ministre de l'industrie, la législation française interdit l'utilisation dans nos entreprises nationales de colorants potentiellement cancérigènes

dans la production, notamment, de produits textiles. Or certains articles importés contiennent des colorants réputés dangereux pour la santé.

J'en veux pour preuve ce vêtement pour enfant qui vient d'un pays en voie de développement et qui est fabriqué avec des colorants cancérigènes. (*L'orateur présente un petit imperméable rouge. – Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous en prie, chers collègues, c'est déplacé !

**M. Yves Nicolin.** Je souhaite en effet que l'opposition ne rie pas, car il s'agit de la santé de nos enfants dans cette affaire !

Ce vêtement a été analysé par l'institut textile de Troyes. L'analyse révèle la présence d'un colorant du groupe MAK III A 1 et A 2, qui est un composé potentiellement cancérigène.

Cette situation est grave, car si la protection du consommateur, c'est-à-dire nous-mêmes, mais aussi nos enfants, ne concerne pas tous les articles circulant en France, cela signifie qu'elle est notoirement inefficace dans un contexte de mondialisation des échanges.

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Yves Nicolin.** Monsieur le ministre, quelle est l'intention du Gouvernement dans ce domaine afin d'éviter que, demain, des mères de famille n'achètent ce type de produits dangereux pour leurs enfants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

**M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Vous avez raison, monsieur le député, de vous inquiéter de la présence éventuelle de produits cancérigènes à l'intérieur de cuirs ou de vêtements textiles.

Je rappelle qu'il s'agit de colorants ou de produits de conservation qui sont utilisés à très faible dose pour assurer la stabilité du textile ou du cuir.

Premièrement, une directive interdit ces produits pour la production sur l'ensemble de l'espace européen. Par conséquent, tous ceux qui achètent des produits d'origine européenne ou française sont à l'abri de tous risques concernant la présence de ces produits.

Deuxièmement, il est vrai que des articles venant de pays tiers peuvent contenir ces produits potentiellement cancérigènes. La direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes fait des contrôles permanents pour vérifier les conditions effectives de fabrication des produits mis en circulation, mais il existe un risque. C'est la raison pour laquelle, avec M. Arthuis, ministre de l'économie et des finances, nous avons décidé de demander à la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes de présenter pour la fin du mois de juin un texte interdisant toute mise à la consommation d'articles contenant ces produits cancérigènes. Nous le transmettrons avant la fin juin à l'Union européenne, et si la procédure devait être longue pour obtenir une décision positive, je prendrais la responsabilité de présenter un texte, en urgence, pour interdire la mise à la consommation et donc protéger les consommateurs contre les risques que présentent ces produits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Ameline.

**Mme Nicole Ameline.** Monsieur le ministre de la coopération, la République centrafricaine connaît depuis quelques jours une mutinerie de nature à déstabiliser le régime actuel.

Nous avons noté avec beaucoup de satisfaction la réaction immédiate du Gouvernement français qui a mobilisé ses soldats pour protéger les ressortissants européens et étrangers.

Que compte faire aujourd'hui la France qui entretient dans cet État une garnison forte de 1 400 hommes, soit la deuxième après celle de Djibouti, et qui est liée avec le Centrafrique par un accord d'assistance depuis 1960 ?

Quelle évaluation fait votre ministère, aujourd'hui, de l'évolution de la situation de la République centrafricaine ?

Enfin, à la lueur de la réforme actuelle de nos structures militaires, la France entend-elle repenser l'implantation de ses bases militaires en Afrique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

**M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.** Madame le député, je transmettrai à qui de droit vos remerciements sur la rapidité de notre réaction en République centrafricaine. Il s'agissait de Français, de membres de l'Union européenne et de citoyens américains qui étaient en danger. La principale priorité était de leur porter secours, de leur faciliter l'accès, par les grands axes de Bangui, de leur domicile jusqu'à l'aéroport où ils sont regroupés, non pas en vue d'une évacuation – il n'en est pas question – mais afin d'être mis en « état de sécurité ».

Le point fort de votre question concerne la présence de l'armée française en Afrique.

L'armée française est présente en Afrique parce que des accords de coopération militaire ont été passés. Ces accords sont différents selon chaque pays mais, d'une façon générale, la présence de troupes françaises répond au besoin d'instruction de ces pays, qui sont en train de s'équiper de forces de sécurité. Ils se dotent d'un État de droit. En République centrafricaine, comme dans bien d'autres pays africains, l'État de droit prédomine de plus en plus : les présidents sont élus au suffrage universel ; il existe des assemblées nationales. A partir du moment où ces pays accèdent à l'État de droit pour assurer la sécurité des investissements et donc du développement, les troupes françaises apportent leur assistance, non seulement à l'armée, mais aussi à la gendarmerie, parce que, sans justice et sans gendarmerie, il ne peut pas y avoir d'investissements privés.

Voilà pourquoi notre présence militaire en Afrique est indispensable. Il ne s'agit pas d'être, comme on l'a souvent dit, « le gendarme de l'Afrique », mais de permettre à ces pays d'accéder au développement et au progrès, à travers l'investissement privé, en toute sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe République et Liberté.

TGV-EST

**M. le président.** La parole est à M. Alfred Muller.

**M. Alfred Muller.** Monsieur le ministre des transports, je tiens tout d'abord à vous donner acte des engagements tenus à propos de la publication dans les délais du décret d'utilité publique concernant la réalisation de la ligne TGV-Est. Cette publication préserve l'avenir de ce dossier prioritaire pour le désenclavement et le développement du grand Est et de Strasbourg comme capitale parlementaire européenne.

J'ai pris bonne note également des informations données la semaine dernière par Mme le secrétaire d'Etat en réponse à une question de notre collègue André Rossinot. Je ne vous interrogerai donc pas sur la suite des opérations qui sont envisagées dans l'instruction de ce dossier, même si les inquiétudes confirmées par Mme Idrac demeurent très vives concernant son aspect financier.

En revanche, je ne peux m'empêcher de relever la situation paradoxale dans laquelle des DUP interviennent.

En effet, ces dernières semaines, diverses informations très alarmantes sur l'avenir même des programmes TGV dans notre pays ont fait l'objet d'un important battage médiatique.

Les responsables de très haut niveau de la politique des transports et du ministère des finances laissent entendre que les lignes TGV ne sont pas rentables et même que le principe de la très grande vitesse devrait être revu. On parle de solutions de remplacement, comme la pendulation, de connexions avec les liaisons classiques. Le vice-président du Conseil national des transports a même déclaré à un grand hebdomadaire national que la réalisation du TGV-Est ferait reculer de dix à quinze ans la mise en œuvre d'autres lignes plus importantes ; le sous-entendu est évident : il ne fallait pas l'envisager.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, je vous demande tout d'abord quel crédit on doit apporter à ces diverses informations, et ensuite, quel est l'état de l'information du Gouvernement sur la possibilité réelle de concrétiser, notamment sur le plan financier, le dossier TGV-Est pour que les travaux commencent, comme vous vous y êtes engagé, dès le début de 1998.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, je vous le confirme, le processus se poursuit normalement. Les acquisitions foncières vont être engagées, puisque la déclaration d'utilité publique vient d'être prise.

Un dossier des engagements de l'Etat sera rendu public et sa mise en œuvre sera suivie, au niveau de chaque département, par un comité de suivi qui sera présidé par le préfet et qui comprendra des élus. Les études d'avant-projet détaillé vont bientôt faire l'objet d'un protocole entre l'Etat, les collectivités et la SNCF.

Bien évidemment – vous l'avez souligné – c'est le problème du financement qui se pose. Une actualisation des coûts et de la rentabilité du projet est nécessaire pour savoir exactement où nous allons. C'est pourquoi le Gouvernement vient de confier une mission d'expertise à l'inspection générale des finances et au conseil général des ponts-et-chaussées. Je compte sur cette étude pour permettre au Gouvernement d'arrêter le plan de financement de cette réalisation, dont les principaux partenaires sont l'Etat, les collectivités territoriales, l'Union européenne et le Grand-Duché du Luxembourg.

C'est un dossier qui sera difficile, il ne faut pas se le cacher.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**M. le président.** La parole est à M. Richard Cazenave.

**M. Richard Cazenave.** Je voudrais revenir sur une question qui a déjà été posée par notre collègue Mme Ameline et qui concerne la situation en Centrafrique.

Les incidents se sont multipliés. Un mois après une première mutinerie, une partie de l'armée centrafricaine s'est à nouveau soulevée samedi dernier. Depuis lors, le maintien de l'ordre n'est plus assuré dans la capitale, Bangui, qui connaît des troubles graves.

A l'instant, M. Jacques Godfrain vient de rappeler les raisons pour lesquelles l'armée française est présente dans cette région et la mission d'appui à l'Etat de droit en Afrique en général.

Je peux attester, pour avoir été présent, que les élections en Centrafrique se sont déroulées dans des conditions parfaites et que l'appui de l'armée française dans leur organisation logistique a été, à cet égard, capital.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets, monsieur le ministre, quant à la situation des quelque 2 400 ressortissants français qui vivent et travaillent en Centrafrique.

Ma question porte directement sur la sécurité des ressortissants français.

Je sais que des mesures ont déjà été engagées. Nous avons appris que des soldats français avaient été blessés ; j'aimerais que vous nous rassuriez sur leur sort.

Quelles mesures le Gouvernement a-t-il déjà prises ?

Quelles mesures complémentaires compte-t-il prendre pour assurer la sécurité totale des ressortissants français en Centrafrique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

**M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.** Monsieur Cazenave, comme Mme Ameline...

**Pierre Mazeaud.** Comme l'ensemble du Parlement !

**M. le ministre délégué à la coopération.** ... vous vous préoccupez de la situation en République centrafricaine, mais plus particulièrement de la situation des Français ainsi que des ressortissants de la Communauté européenne et des citoyens américains.

**Un député du groupe socialiste.** Et des Africains ?

**M. le ministre délégué à la coopération.** Dès le début des événements, qui font suite à ceux qui ont eu lieu il y a quelques semaines, nous nous sommes préoccupés prioritairement de la sécurité des citoyens étrangers à la République centrafricaine.

Les troupes qui sont stationnées en permanence en Centrafrique et qui comptent environ 1 400 hommes, ont été dépêchées sur les sites où habitent les Français pour les « exfiltrer », comme l'on dit, de ces zones qui pouvaient être dangereuses.

Un couloir de circulation a été ouvert vers la route de l'aéroport, où ils sont regroupés pour partie, puisque plusieurs centaines de Français ont souhaité rester à leur

domicile. Lors d'une opération de sortie d'une villa, deux soldats français ont été blessés par balle, mais de façon légère ; je vous rassure sur leur sort. En revanche – et c'est tout à fait regrettable – une trentaine de villas ont été pillées alors que les Français les avaient déjà quittées pour se regrouper ailleurs.

J'y insiste à nouveau : cette présence de l'armée française répond à une volonté, à un souhait exprimé par les gouvernements de ces pays pour assurer l'Etat de droit, la liberté de circulation, la liberté de réunion lorsqu'il s'agit de nos compatriotes.

Dans le cas qui vous préoccupe, permettez-moi de vous rassurer si je peux le faire. Ce matin, la situation était calme. J'ajoute que les autorités françaises, l'ambassadeur en particulier, sont en contact avec l'ensemble des parties prenantes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### ÉCHEC SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le ministère de l'éducation nationale vient de rendre public le bilan des épreuves d'évaluation réalisées lors de la dernière rentrée auprès des élèves qui entrent en classe de CE 2 et de ceux qui entrent en sixième au collège.

Les résultats sont contrastés : s'il apparaît que les bons élèves sont plus nombreux qu'autrefois et que le niveau moyen s'élève, une donnée, en revanche, suscite l'inquiétude. En effet, un écolier sur quatre ne maîtrise pas les compétences de base en lecture ou en calcul à l'entrée au collège.

Nous connaissons, monsieur le ministre, les efforts que vous déployez afin de lutter contre l'échec scolaire et contre l'illettrisme. Ainsi, dans le primaire, les programmes de l'école ont été réécrits afin d'être centrés sur l'essentiel, privilégiant une approche concrète des matières à aborder et des notions fondamentales à acquérir. De même, l'institution depuis la rentrée 1994 des études dirigées à raison d'une demi-heure quotidienne apparaît de nature à améliorer la maîtrise des connaissances fondamentales.

**M. Louis Mexandeau.** C'est la rentrée 1998 qui va être dure !

**M. Gilles Carrez.** Au collège, la mise en place progressive des heures d'études dirigées pour la nouvelle sixième s'intègre parfaitement dans le dispositif visant à résorber l'échec scolaire.

Cette étude ne remet pas en cause l'efficacité globale de notre système éducatif qui, depuis trente ans : se traduit par une élévation constante du niveau général des élèves. Toutefois, elle me conduit, monsieur le ministre, à vous poser deux questions. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout d'abord, comment accroître l'efficacité pédagogique auprès des écoliers en grande difficulté ?

**M. Jean Glavany.** Il n'en sait rien !

**M. Gilles Carrez.** Ensuite, compte tenu des contraintes budgétaires incontournables, réorienter les moyens existants afin de répondre aux objectifs retenus

dans la loi de programmation pour le nouveau contrat pour l'école ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, vous avez à juste titre rappelé les efforts considérables menés pour lutter contre la part toujours trop importante d'élèves en échec dans notre système éducatif.

Je tiens cependant à expliciter le chiffre que vous avez donné, trop souvent mal interprété. Ce quart, ces 23 ou 24 p. 100 résultent de l'addition des élèves en difficulté sur le plan de la lecture et de la langue et de ceux en difficulté pour le calcul. Ceux qui se heurtent à des échecs dans les deux disciplines ne représentent que 6 ou 7 p. 100 des élèves – ce qui est déjà trop, évidemment.

Mais, dans cette affaire, les querelles de statistiques restent secondaires. Notre société, nous le savons bien, fait naître certaines difficultés sociales, psychologiques ou affectives chez les enfants, auxquelles l'école a le plus grand mal à trouver une réponse. Pour y répondre, il n'y a qu'une stratégie ; vous l'avez rapidement définie, je la reprends après vous.

Premièrement, recentrer les programmes et les exigences de l'école sur l'essentiel. L'écrire, le lire et le compter, s'ils sont moqués ici ou là, ne méritent pas ce ton de dérision. Nous avons raison d'affirmer que c'est là le centre de ce que nous devons transmettre aux enfants.

Deuxièmement, chaque fois que possible, rechercher des pédagogies différenciées. Dans cet esprit, les études dirigées, l'aide au travail personnel tous les jours, pour tous les élèves de France, en application depuis la rentrée dernière, sont la bonne réponse.

Troisièmement, recentrer, redéployer les moyens disponibles ou rendus disponibles par la baisse démographique vers les élèves les plus en difficulté. C'est ce que nous avons fait. Le monde rural profond et les zones d'éducation prioritaires ont vu leur encadrement amélioré, grâce, pour l'essentiel, aux marges dégagées par la baisse démographique. On peut, me semble-t-il, gérer mieux et au plus près de l'intérêt des élèves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Bataille.** Des mots !

#### DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Rousseau.

**Mme Monique Rousseau.** Monsieur le ministre de la culture, la promotion des langues régionales et la nécessaire sauvegarde de la diversité et de la richesse culturelle et artistique de nos terroirs sont, à n'en pas douter, des sujets auxquels nous sommes particulièrement attachés. Les avancées de ces dernières années, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui des médias, avec le travail réalisé notamment par les stations régionales de France 3, prouve, si besoin en est, le dynamisme de nos cultures régionales, notamment de la culture bretonne qui a toujours joué un rôle moteur en ce domaine. Je suis du reste persuadée que nous pourrions faire beaucoup mieux et plus.

**M. Pierre Mazeaud.** Toujours plus !

**Mme Monique Rousseau.** Cependant, samedi dernier, a eu lieu en Norvège le quarante-troisième concours de l'Eurovision où la France était représentée par une chanson en langue bretonne du guitariste Dan Ar Braz, qui se produisait avec une chanteuse galloise et une autre écossaise.

**M. Pierre Mazeaud.** Vive les régions !

**Mme Monique Rousseau.** Au moment où l'usage du français est particulièrement concurrencé par la langue anglaise dans le monde et où la défense de notre exception culturelle est un enjeu majeur, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que les représentants de notre pays dans les manifestations culturelles internationales devraient s'exprimer en français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà l'effet d'une loi scélérate de M. Defferre !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.** Madame le député, le concours de l'Eurovision ne dépend ni de près, ni de loin des services de l'Etat, et *a fortiori* du Gouvernement.

**M. Charles Ehrmann.** Malheureusement !

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas une réponse !

**M. le ministre de la culture.** C'est une organisation privée qui propose elle-même sa propre sélection aux différentes chaînes de télévision.

**M. Jean-Pierre Balligand.** On botte en touche, à Lourdes !

**M. Gabriel Kaspereit.** Est-ce qu'on le subventionne ?

**M. le ministre de la culture.** Mais je profite de votre question pour dire que, à mon avis, les langues régionales font partie intégrante du patrimoine national (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), que c'est un vecteur, essentiel, des cultures des régions ; or la culture des régions, pour l'Europe des cultures, est quelque chose d'important. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Et la France ?

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est honteux !

**M. le ministre de la culture.** Voilà pourquoi je ne suis pas du tout choqué que Dan Ar Braz ait pu représenter la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

#### AVENIR D'AIR FRANCE EUROPE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, ma question a trait à la situation d'Air Inter Europe.

M. Christian Blanc, président du groupe Air France, a présenté la semaine dernière une nouvelle série de mesures tendant à la restructuration de la compagnie Air Inter Europe, en complément du plan de relance annoncé au mois d'octobre dernier. L'objectif essentiel de ce plan est de permettre à cette grande entreprise nationale de rétablir son équilibre budgétaire d'ici à 1998. Air Inter Europe pourra ainsi aborder dans les meilleures conditions la libéralisation du ciel européen et les nouvelles conditions de concurrence qui en découleront.

Cette même logique de retour à l'équilibre financier est d'ailleurs suivie depuis plusieurs mois par Air France, mais aussi par les compagnies aériennes de nos partenaires européens : Ibéria, la Lufthansa ou Alitalia qui, elle aussi, vient de rendre public un plan de sauvetage.

Le redressement des comptes d'Air France comme d'Air Inter Europe est évidemment indispensable au plan tant économique que financier ; mais l'annonce de ces nouvelles mesures a suscité de graves inquiétudes chez les personnels de ces compagnies.

Ma question est double : comment ce plan va-t-il être mis en œuvre et quelles seront ses conséquences pour les personnels ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, vous avez tout à fait raison d'insister sur la nécessité et l'urgence du redressement financier d'Air Inter Europe. Les raisons de sa situation sont bien connues : ce sont les surcoûts liés à l'ancienneté des structures et la concurrence nouvelle qui s'est développée sur le marché intérieur.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et la nouvelle réglementation !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Quand les monopoles prennent fin, les usagers ont envie d'essayer d'autres compagnies. N'oublions pas non plus les lignes ferroviaires à grande vitesse ni la voiture, concurrent sévère également.

Le président du groupe Air France et le directeur général du groupe Air France Europe sont donc amenés à établir les conditions d'un redressement rapide et durable de la compagnie.

**M. Jean-Claude Lefort.** Faux !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Cette mission est de leur propre responsabilité. Celle du Gouvernement consiste avant tout à rechercher avec le groupe Air France les modalités de solidarité et d'encouragement et à faire preuve d'une toute particulière vigilance pour les plans de départs volontaires – je dis bien : des plans de départs volontaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Grandpierre.

**M. Michel Grandpierre.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Evoquant les fonctionnaires, monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de mauvaise graisse. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je ne vous accuserai pas d'un écart de langage lorsque vous avez fixé au Gouvernement et à votre majorité une mission de dégraissage de la fonction publique ; l'objectif est détestable, mais l'expression a le mérite de la sincérité.

**M. Charles Ehrmann.** Ce ne sont que des poignées d'amour ! (*Sourires.*)

**M. Michel Grandpierre.** Aujourd'hui, parler de rigueur est devenu inadapté pour désigner une politique qui, au nom de Maastricht, prétend s'attaquer aux acquis sociaux à travers le budget, avec la même violence que celle dont on a fait preuve contre la sécurité sociale. Le chômage jette des milliers de jeunes à la rue, la réduction d'effectifs frappe de nombreuses entreprises, comme le GIAT, Air France ou Peugeot ; pourtant, vous prétendez imposer plus brutalement encore la dictature des marchés financiers sur l'emploi public.

La charge annuelle de la dette représente déjà la moitié du traitement des fonctionnaires. Et vous augmentez encore cette année la rente parasitaire versée à la finance, au détriment de la qualité des services publics.

Vous voulez supprimer des dizaines de milliers d'emplois. Quels « gisements de bureaucrates » avez-vous trouvés ? Ici une maternité, là une école. Ce sont des infirmières, des enseignants, des chercheurs, des travailleurs sociaux communaux dans les villes (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

**M. Jean-Marie Demange.** Vous êtes de mauvaise foi ! Ce n'est pas de ceux-là qu'il s'agit, vous le savez bien !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues ! Laissez M. Grandpierre s'exprimer !

**M. Michel Grandpierre.** ... comme si l'urgence ne commandait pas de lutter contre la fracture sociale par un budget de relance s'appuyant sur la création immédiate de milliers d'emplois publics dans un collectif budgétaire.

Et n'allez pas répondre à l'inquiétude des Français par un éloge du sérieux de la fonction publique. Ce serait un peu court. Le Gouvernement est-il prêt à dégraisser la formidable prime à la spéculation que constitue la charge de la dette...

**M. Jean-Claude Lefort.** La voilà, la mauvaise graisse !

**M. Michel Grandpierre.** ... et à consacrer les crédits dégagés aux services publics, avec des moyens humains supplémentaires pour répondre aux besoins sociaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Dominique Perben,** ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Très franchement, monsieur le député, extraire un mot de son contexte (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*), résumer une phrase, caricaturer des déclarations,...

**M. Maxime Gremetz.** Ridicule !

**M. le président.** Laissez s'exprimer le ministre !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** ... ce n'est pas le débat politique. Et réduire le débat d'orientation budgétaire au seul problème de Maastricht, c'est une deuxième caricature. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Monsieur le député, vous avez vous-même donné les chiffres. Pensez-vous réellement qu'il soit sain et durable pour un Etat de payer une partie de son fonctionnement en empruntant sur les marchés financiers ? Ce n'est pas sérieux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Sur le fond, maintenant (« Ah ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste), il y a eu un débat d'orientation budgétaire au Parlement : c'est une bonne innovation.

**M. Maxime Gremetz.** Tout à fait !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Au cours de ce débat, l'ensemble des responsables politiques ont recherché, comme c'était leur rôle, les voies et moyens pour alléger les charges qui pèsent sur l'économie et sur la société française.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est vous qui nous pesez !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Aurait-il été normal de ne pas s'interroger sur 40 p. 100 du budget de l'Etat ? C'est cela, la seule question.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'était avant le débat !

**M. Maxime Gremetz.** Et quel aveu !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Vous lancez des chiffres, vous parlez de dizaines de milliers de suppressions d'emploi. C'est de la provocation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) Ce faisant, vous ne cherchez qu'à inquiéter les Français. C'est de la polémique, ce n'est pas un débat politique. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, les communes de France sont de plus en plus engagées dans la lutte contre la fracture sociale. Or le Gouvernement a confirmé, lors du débat d'orientation budgétaire, que les crédits de l'Etat devraient diminuer d'au moins 2 p. 100 pour respecter les critères de Maastricht. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Charles Ehrmann.** Mais non !

**M. François Grosdidier.** Qui paie ses dettes, s'enrichit !

**M. Jean Tardito.** Au lieu de taxer la spéculation, vous allez réduire davantage encore les capacités d'intervention des collectivités territoriales. La baisse des concours financiers a déjà contraint nombre d'entre elles à réduire dramatiquement leurs investissements et leurs services. Des communes étranglées, ce sont autant d'acteurs en moins pour enrayer la mal-vie et le chômage, et ce, malgré l'engagement de nombreux élus.

Des ressources adaptées à leurs missions leur permettraient d'agir en priorité pour l'emploi, le logement, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, pour des services de qualité.

L'urgence, c'est la revalorisation des concours de l'Etat, l'arrêt des ponctions sur la CNRACL, la compensation des exonérations de taxe professionnelle. L'urgence, c'est aussi le remboursement de la TVA, des prêts d'investissement à taux bonifiés. L'urgence, c'est encore un examen de la situation des communes les plus en difficulté et le soutien à apporter à leurs actions.

L'association des maires de France, qui n'a pas signé votre pacte de stabilité, s'inquiète et « souhaite dès à présent obtenir du Gouvernement certaines garanties et assurances concernant le prochain budget ».

Pour faire entendre ces exigences, l'association nationale des élus communistes et républicains organise demain une manifestation sur la place des Droits de l'Homme. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le ministre, allez-vous prendre en compte la situation aggravée des collectivités territoriales ? Allez-vous enfin leur donner les moyens, y compris par un collectif budgétaire, de répondre aux besoins croissants des populations et de jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

**M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Monsieur Tardito, vous avez eu raison de rappeler que le Gouvernement s'était engagé dans un effort de maîtrise des dépenses publiques.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est du dégraissage public !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Mesdames, messieurs les députés, je me pose une question devant vous : dans cet effort de redressement national, est-il anormal que l'Etat suggère et entraîne dans le même mouvement l'ensemble des collectivités territoriales ?

La France est une. Je me permets de le rappeler.

**M. Didier Boulaud.** On a déjà donné !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Il me semble naturel que l'ensemble des collectivités publiques aille dans le même sens. Vous le savez aussi bien que moi, monsieur Tardito : même si les collectivités publiques sont diverses, le contribuable est toujours le même. C'est la première évidence.

Deuxième évidence, étant donné l'importance des budgets des collectivités territoriales – 730 milliards de francs – si l'Etat était le seul à faire un effort de maîtrise

de la dépense publique, cela serait insuffisant. Il est nécessaire que toutes les collectivités publiques aillent dans la même direction.

**M. Jean Tardito.** C'est ce qu'elles font !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** C'est d'ailleurs dans cet esprit que certains pays voisins travaillent. Ainsi les Allemands accomplissent leurs efforts de redressement des finances publiques en concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales.

**M. Jean-Claude Lefort.** Bel exemple !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** S'agissant du pacte de stabilité, monsieur Tardito, soyons clairs ; il a tout de même apporté, cette année, beaucoup d'éléments positifs. Vous le critiquez, comme c'est un peu la mode ; il n'en a pas moins, globalement, permis une augmentation de 2,9 p. 100...

**Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe communiste.** C'est faux !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** ... ce qui est supérieur à l'inflation.

Ainsi, monsieur Tardito, pour vous citer un chiffre précis, la DSU dans les Bouches-du-Rhône – département choisi au hasard – a augmenté de 55 p. 100, ce qui démontre que le pacte de stabilité n'a pas que des effets négatifs !

**M. Jean-Claude Lefort.** Merci, Gaudin ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Il est important et très utile, je crois, que les collectivités locales puissent s'adosser au pacte de stabilité proposé par le Gouvernement, car il permet aux élus locaux de travailler en perspective, sur une durée de trois ans.

Vous m'avez ensuite posé, indirectement, une seconde question précise concernant la CNRACL, c'est-à-dire la caisse de retraite des personnels des collectivités territoriales. Je ferai sur ce sujet deux remarques.

D'abord, en 1996, nous sommes parvenus à maintenir les cotisations en l'état. Pour 1997, je vous confirme que j'ai engagé des études et des discussions interministérielles pour essayer de trouver les voies et moyens permettant de ne pas modifier les cotisations ni diminuer les prestations. Y arriverons-nous ? Je ne peux pas vous l'affirmer aujourd'hui, mais nous travaillons en ce sens.

Ensuite, je vous rappelle, monsieur le député, que ce dossier ne date pas d'aujourd'hui. Cette caisse permet d'assurer une péréquation en faveur de régimes structurellement déficitaires. Dès lors, il faut savoir ce que nous voulons : voulons-nous, oui ou non, aider les régimes spéciaux à assurer leur équilibre ?

Cela étant, je vais tout faire pour maintenir en 1997 l'équilibre à cotisations constantes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

EMBARGO SUR LA VIANDE BOVINE BRITANNIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Depaix.

**M. Maurice Depaix.** Ma question s'adressait à M. le ministre de l'agriculture, mais je suppose que l'un de ses collègues pourra me répondre.

Sur le grave problème de la « vache folle » et de l'embargo sur la viande bovine britannique, les éleveurs et les consommateurs français ont constaté récemment, avec quelque inquiétude, une certaine évolution de la position de la France, notamment par la voix du Président de la République, alors même que l'Europe semble vouloir faire preuve d'une plus grande fermeté.

Le Gouvernement pourrait-il indiquer à la représentation nationale si cette évolution vers une levée, au moins partielle, de l'embargo est le résultat miraculeux d'une grâce présidentielle, un hommage, peut-être compréhensible, à sa Gracieuse Majesté ou, plus sérieusement, la conclusion d'une étude scientifique incontestable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, le ministre de l'agriculture se trouve en ce moment même à Bruxelles pour débattre du sujet que vous venez d'évoquer. Je regrette, pour ma part, que vous ayez choisi le ton de l'humour pour traiter d'un problème aussi grave. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce problème a d'abord une dimension sanitaire. Sur ce point, la France a été le premier pays à réagir en organisant l'embargo sur les produits en provenance de Grande-Bretagne.

**Mme Martine David.** On n'en est plus là !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** C'est un point sur lequel nous n'avons jamais transigé et sur lequel nous ne transigerons jamais.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Sauf Chirac !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Sur le point précis que vous soulevez, un dossier a été présenté hier au comité vétérinaire. Le vote qui a été émis ne vaut pas décision, mais avis scientifique. Et, sur la base des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, nous avons voté sur les conditions préalables – j'insiste là-dessus – à une levée partielle de l'embargo, parmi lesquelles l'adoption par la Grande-Bretagne d'un plan d'éradication totale de la maladie et d'un système, dont ce pays ne dispose pas encore, d'identification des bovins, et enfin la mise en place d'une commission de contrôle européenne, où figureront des représentants français qui vont vérifier sur place l'application par les Britanniques des mesures sur lesquelles ils se seront engagés.

Mais ce dossier, vous semblez l'oublier, monsieur le député, a aussi une dimension économique. Nous devons protéger nos éleveurs contre les conséquences économiques de la crise actuelle. Pour ce faire, nous avons pris des dispositions nationales et nous avons obtenu de l'Union européenne des dispositions communautaires pour soutenir les cours et ce matin, le ministre de l'agriculture français s'est opposé à un dispositif proposé par la Commission européenne, dispositif qui était insuffisant.

**M. Claude Dhinnin.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Nous ne transigerons ni sur le volet sanitaire ni sur le volet économique, au profit de nos producteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Davoine.

**M. Bernard Davoine.** Si j'ai bien compris la réponse du ministre délégué au budget, l'intérêt économique prévaut sur l'intérêt de la santé publique ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Michel Ferrand.** Vous n'avez rien compris !

**M. le président.** Un peu de calme, chers collègues ! Posez votre question, monsieur Davoine.

**M. Bernard Davoine.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Les mesures pour l'emploi que vous avez prises, monsieur le Premier ministre, n'ont pas donné les résultats annoncés, pas plus que celles mises en place par votre prédécesseur.

**M. Gérard Léonard.** Vous êtes mal placé pour critiquer !

**M. Bernard Davoine.** Malgré le coût exorbitant des allègements de charges pour les entreprises – 120 milliards de francs prélevés sur les ménages – notre pays compte 130 000 chômeurs de plus depuis juillet 1995.

Le budget 1996 prévoit 12 milliards de francs de crédits pour les contrats initiative-emploi alors que les experts du ministère du travail estiment leur efficacité à moins de 30 000 emplois nets.

Pendant ce temps, la disparition massive d'emplois industriels traumatise nos régions. Je vous ai alerté à plusieurs reprises sur les problèmes que rencontre le sud de Lille où plus de mille emplois ont disparu ou sont en voie de disparition.

Le 27 février, M. Barrot me recevait et affirmait comprendre mes inquiétudes pour ce secteur. Il me promettait de tout faire pour enrayer cette hémorragie et notamment d'intervenir auprès de Danone pour que le site de Seclin soit maintenu. Force m'est de constater que rien n'a été fait dans ce sens. Lever à Haubourdin, pour lequel je vous avais saisi également, sans plus de succès, est en train de préparer son plan de liquidation totale du site, en dépit des efforts consentis par les salariés pour sauver leur travail.

Votre politique ne crée pas d'emplois et votre Gouvernement en laisse disparaître massivement, quand il n'en programme pas lui-même la disparition, comme pour la fonction publique.

Faut-il voir là une volonté délibérée ou un aveu d'impuissance devant la logique financière ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Les deux !

**M. Bernard Davoine.** J'aimerais avoir votre appréciation, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot**, *ministre du travail et des affaires sociales*. Monsieur Davoine, vous savez très bien que nous suivons attentivement la situation de l'entreprise Danone à Seclin (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) et que nous avons cherché, en liaison avec les autorités, toutes les solutions possibles.

**M. Christian Bataille**. Le résultat est nul !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales**. Le dossier reste ouvert. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président**. Un peu de silence, s'il vous plaît !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales**. Si vous posez une question, c'est en principe que vous attendez des réponses ! Mais si c'est uniquement pour jeter la pierre à ceux qui essaient de faire ce que vous n'avez pas vous-mêmes réussi en d'autres temps, franchement, messieurs, ce n'est pas la peine de nous interroger ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En dépit du taux que l'on sait et qui, hélas ! sévit aussi dans d'autres pays de l'Union européenne,...

**M. Jean-Yves Le Déaut**. Ben voyons !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales**. ... notre croissance est devenue plus riche en emplois. Nous cherchons, par l'aménagement du temps de travail et par la baisse des cotisations sur le travail moins qualifié, notamment dans le textile, de préserver le maximum d'emplois.

Et, monsieur Davoine, il y a quand même une bonne nouvelle : l'accord entre les partenaires sociaux que le Premier ministre avait souhaité s'est réalisé et les mesures de sauvegarde pour le textile sont d'ores et déjà applicables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Christian Bataille**. Et pour le yaourt ?

**M. le président**. Nous en revenons à une question du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### CONTRÔLE DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

**M. le président**. La parole est à M. Bernard Saugey.

**M. Bernard Saugey**. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Depuis quelques semaines, France Télécom diffuse des publicités pour promouvoir le nouveau service Minitel 3611.

Avec le 3611, les trois premières minutes étant gratuites, on peut trouver, en tapant sur son Minitel, tout ce qu'on recherche. Ainsi Frédéric Mitterrand voulait engager un clown pour l'anniversaire de sa nièce ; Jane Birkin cherchait un vendeur de thé Darjeeling ; tous les deux ont trouvé ce qu'ils cherchaient.

Je me suis mis en quête d'autre chose. J'ai tapé sur mon Minitel : « Je cherche une secte. » Et le 3611 de me répondre : Sectes : premièrement, associations religieuses ou philosophiques ; deuxièmement, cultes divers. J'ai sélectionné le 1 et, parmi les Secours catholiques, aumôneries, etc., j'ai trouvé Eglise de scientologie, centre Hubbard de Dianétique, Témoins de Jéhovah, ainsi que d'autres noms de sectes avec adresse, téléphone et fax.

Puis j'ai demandé « une association qui lutte contre les sectes ». Le 3611 m'a communiqué le nom de toutes les associations – associations humanitaires, culturelles, socio-éducatives, sportives, de consommateurs, de protection de l'environnement et autres amicales ; et de nouveaux, les sectes – Eglise de scientologie, etc. Impossible d'obtenir une association qui lutte contre les sectes !

Au moment où cette lutte est devenue une priorité, il est inadmissible que les adresses de sectes figurent librement sur le Minitel et qu'on ne puisse pas trouver conjointement celles des associations qui luttent contre elles ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président**. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

**M. François Fillon**, *ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace*. Monsieur le député, cette situation n'est en rien nouvelle. Il y a d'un côté l'annuaire de France Télécom...

**M. Didier Boulaud**. Il y a les pages jaunes !

**M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace**. ... et les associations et les entreprises choisissent les rubriques sous lesquelles elles veulent y être inscrites. Tant qu'une association n'est pas interdite par la loi, elle peut figurer dans l'annuaire de France Télécom.

Il existe néanmoins un Conseil supérieur de la télématique qui est chargé par la loi de veiller aux atteintes à la dignité de la personne humaine, aux incitations à la haine raciale ou à la violence.

**M. Jean-Pierre Balligand**. Ce n'est pas la question !

**M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace**. On peut le saisir pour ces motifs, mais France Télécom n'a pas le droit de contrôler les rubriques sous lesquelles s'inscrivent les associations et les entreprises pourvu qu'elles aient une existence légale.

Mais le fond de votre question, c'est le contrôle des contenus des services en ligne. Vous savez que le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un projet de loi visant à adapter aux nouvelles technologies les mécanismes de contrôle mis en place pour le Minitel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président**. Nous en revenons à une question du groupe socialiste.

#### SITUATION EN CORSE

**M. le président**. La parole est à M. Charles Josselin.

**M. Charles Josselin**. C'est de la Corse dont je voudrais à nouveau parler. Ma question s'adresse tant à M. le garde des sceaux qu'à M. le ministre de l'intérieur.

Depuis plus de six mois, et surtout au travers des questions d'actualité, le groupe socialiste s'efforce de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il rétablisse en Corse l'ordre public républicain.

Répondant à la question de Jean-Yves Le Déaut, le 16 janvier, M. Debré espérait la restauration du calme.

Dans sa réponse à la question de M. Glavany, le 20 février, M. Toubon affirmait qu'en Corse s'ouvrait une nouvelle perspective de paix et de développement.

A M. Berson, le 12 mars, M. Debré précisait que le Gouvernement avait la volonté de donner à l'île un autre destin que la vendetta généralisée.

Nous ne sommes pas les seuls à nous en préoccuper puisque, à l'instant, M. Jegou, pour le groupe UDF, vous interpellait sur ce point.

Il y a de quoi ! Négociations secrètes, trêve acceptée puis rompue, violences accrues relevant du grand banditisme, attentats dirigés contre les symboles de l'Etat de droit constituant aujourd'hui, malheureusement, la réalité la plus perceptible de l'île de Beauté.

Par contre, on n'a obtenu aucun résultat dans les enquêtes sur les crimes de sang ou dans la recherche des auteurs de conférences de presse encagoulés et armés.

A l'évidence, là-bas, la République est défaillante et les solutions proposées – création d'une zone franche étendue aux deux départements corses, dépaysement de certaines affaires judiciaires gênantes, rapatriées sur le continent – apparaissent comme des attitudes de fuite.

Les récentes révélations de plusieurs médias, sur les entraves apportées par Paris au travail d'un juge d'instruction qui souhaitait l'interpellation d'un des principaux dirigeants du FLNC-Canal historique, même si elles sont démenties par la Chancellerie, n'arrangeront pas le climat de suspicion qui s'est installé entre le Gouvernement et les fonctionnaires chargés précisément de faire respecter l'ordre républicain en Corse – policiers, gendarmes et magistrats.

Monsieur le garde des sceaux, la réponse que vous venez de faire à M. Jegou ne pouvait évidemment pas dissiper nos inquiétudes. La semaine dernière, le ministre de l'intérieur reprenait son antienne sur le dialogue et la fermeté. Nous aimons trop la Corse pour nous en satisfaire. Et la façon dont vous conduisez le dialogue, la manière dont vous exprimez votre fermeté ne rassurent personne, et surtout pas sur les bancs de votre majorité. Nous voudrions que vous nous parliez le langage de la volonté et du courage politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur Josselin, les procédures judiciaires dont vous parlez se déroulent avec l'objectif, qui est notamment celui du parquet, d'aboutir.

**M. Jean-Marc Salinier.** Comme pour l'appartement de M. Alain Juppé !

**M. le garde des sceaux.** Je le répète, dessaisir, en application de l'article 706-22 du code de procédure pénale, des juridictions locales au profit de la juridiction antiterroriste, ce n'est pas, contrairement à ce que vous dites, un comportement de fuite mais au contraire de fermeté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) J'ajoute que c'est nouveau, en particulier par rapport à la politique menée par des gouvernements que vous souteniez ou dont vous faisiez partie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La politique du Gouvernement est très simple et très claire et, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes prêts à endurer beaucoup de critiques, en particulier

médiatiques ou polémiques, pour la conduire. Elle comprend un volet d'application de la loi républicaine, un volet de dialogue politique avec tous – vous n'avez pour votre part jamais réussi à faire parler tous les Corses entre eux (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) –...

**M. Didier Boulaud.** Pas les cagoulés !

**M. le garde des sceaux.** ... et un volet de développement économique, social et culturel.

Nous poursuivrons cette politique sans nous émouvoir de quelque vocifération que ce soit ! Car, monsieur Josselin, et vous, mesdames et messieurs les députés socialistes, parmi lesquels bon nombre êtes anciens ministres, voire Premier ministre, comment pouvez-vous, après ce qui a été fait par vos gouvernements et vos majorités parlementaires en Corse prétendre, aujourd'hui, nous donner des leçons ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. le garde des sceaux.** Vous qui avez, au grand jour, et à valises de billets ouvertes, négocié avec les terroristes... (*Très vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** C'est honteux !

**M. Didier Boulaud.** Toujours la même ritournelle !

**M. le président.** Allons, du calme, mes chers collègues !

**M. le garde des sceaux.** ... vous, qui n'avez jamais arrêté aucun des suspects que, nous, nous poursuivons précisément aujourd'hui et que nous allons probablement arrêter, parce que vous ne l'avez pas fait, vous qui avez manipulé en permanence les partis politiques, les assemblées, la justice et la police. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*). Comment pouvez-vous venir aujourd'hui nous donner des leçons ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est insensé !

**M. le garde des sceaux.** Monsieur Josselin, croyez bien que je suis, pour ma part, insensible à beaucoup de critiques, en particulier celles de la presse, quand j'essaie de servir l'intérêt national.

**M. Claude Bartolone.** N'importe quoi !

**M. le garde des sceaux.** Mais lorsque je vois des parlementaires, qui, pour certains d'entre eux, ont été ministres, se comporter comme vous le faites, je suis inquiet pour la République et pour la démocratie. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et si vous voulez, monsieur Josselin, que l'Etat agisse en Corse – comme nous le faisons aujourd'hui – respectez au moins ces principes que sont la continuité de l'Etat et l'unité de la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Je vais maintenant suspendre la séance pour dix minutes.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de M. Claude Gaillard.)*

### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Mes chers collègues, je vous rappelle que la conférence des présidents a souhaité que, après les questions d'actualité, la séance reprenne à seize heures dix.

Je vous ai accordé quelques minutes supplémentaires, afin de permettre à chacun de rejoindre sa place.

2

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'UNIVERSITÉ

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur les états généraux de l'Université et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs le députés, la question de l'enseignement supérieur, la question universitaire en particulier, est plus qu'aucune autre une question française.

Nous ne sommes pas le seul pays du monde où une évolution rapide a changé les conditions d'existence de l'Université, même si, c'est vrai, cela s'est produit chez nous plus vite qu'ailleurs.

Nous ne sommes pas le seul pays du monde, loin s'en faut, où les étudiants ont su, au long des décennies, se montrer des citoyens intempestifs pour les pouvoirs en place.

Mais nous sommes, je crois, le seul où la rencontre, la conjonction de ce changement et de cette réactivité a fait regarder la question universitaire comme presque impossible à traiter.

**M. Eric Duboc et M. Michel Meylan.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il faut y voir entre autres le lointain héritage de la stupeur qui saisit la France devant le mouvement étudiant de 1968, regardé au début comme un monôme et qui manqua emporter le régime.

Il faut ajouter à ce traumatisme historique les innombrables mouvements et manifestations de toute nature qui ont constamment suivi toute proposition d'évolution.

Je veux rappeler que, pendant la seule dernière année universitaire, nous avons connu trois séries de manifestations qui concernaient un projet, celui du CIP, une circulaire relative aux IUT et un rapport sur l'avenir de l'enseignement supérieur, le rapport Laurent.

Lorsqu'un corps social se met à manifester contre un rapport aux cris de « Retirez le rapport ! », c'est que la réaction immunitaire, après tout naturelle à tout organisme, même social, s'est affolée jusqu'à se transformer en allergie à l'idée même de tout changement.

Au fond, on pourrait résumer la situation de la manière suivante : les étudiants ont peur du changement, les pouvoirs ont peur des étudiants et le changement devient donc impossible.

On connaît désormais le cycle français : appels à la réforme au moment des échéances électorales, promesses unanimes des candidats, annonce ou préannonce de cette réforme, manifestations, retrait de la réforme, attente de la prochaine échéance électorale.

Tout cela pourrait apparaître, mesdames, messieurs les députés, comme relevant de notre folklore national, et un chansonnier moyennement talentueux arriverait sans peine à déclencher sur ce sujet l'hilarité générale tant on semble trouver là l'illustration idéale de la vieille formule bergsonienne du déclenchement du rire chaque fois que du mécanique est plaqué sur du vivant.

Mais il me semble que notre responsabilité, à nous, ce sont les victimes. Et les victimes sont nombreuses. C'est d'elles que je veux maintenant dire un mot.

La première victime de cette impasse, c'est l'Université française et ceux qui la servent.

Une enquête d'opinion sur notre université donnerait, j'en suis sûr, des résultats attristants. Mouvement après mouvement, ce qui surnagerait de l'image que nos concitoyens se forment de l'Université, c'est la masse, l'échec, les conditions de travail insupportables et l'inadaptation à notre temps. Bref, ce serait une Université où tout découlerait d'aller, sinon parce que l'on ne pourrait pas faire autrement. La vérité oblige à dire que c'est d'ailleurs ainsi que les choses se passent pour de nombreux Français : les enfants des milieux les plus favorisés de la société française choisissant majoritairement, chaque fois que cela est possible, d'éviter l'Université.

Nous assistons ainsi à une dévaluation implicite de l'Université française. Cette dévaluation, dans l'impuissance collective, est durement ressentie par les esprits éminents qui forment le corps des enseignants et des chercheurs, par l'ensemble des personnels sur qui reposent nos établissements. Beaucoup se laissent glisser jusqu'au découragement et au fatalisme propres à ceux qui pensent qu'il n'y a plus rien à faire.

Or, il faut le dire avec force, cette réputation et la dévaluation qui s'ensuit sont injustes et imméritées. Il suffit d'aller sur le terrain pour vérifier que l'Université, dans son ensemble, a mis en place des stratégies de formation, qu'elle a relevé, mieux que quiconque n'aurait pu l'imaginer, le défi du nombre, qu'elle continue à délivrer des diplômes qui n'ont pas baissé en exigence – ils ouvrent toujours la porte à l'emploi – qu'elle a réussi à accueillir et à organiser une recherche de haut niveau, qu'elle commence à déployer des réseaux efficaces et puissants de relations internationales : chaque fois que je me rends à l'étranger ou que l'un de mes homologues me rend visite, je mesure l'effort qui a été récemment entrepris – il date souvent de ces deux ou trois dernières

années – et qui a permis la signature de conventions, d'homologations réciproques de diplômes, la mise en place de laboratoires ou d'équipes croisés.

Bref, l'Université est un corps vivant, mais dont la vitalité est ignorée à l'extérieur et dont les véritables capacités sont laissées dans l'ombre.

Le rétablissement de la confiance en l'Université française, ce n'est pas seulement justice à l'égard de ceux qui la font vivre et qui doivent voir leur effort reconnu, c'est en réalité la condition même de sa survie et de son épanouissement.

Le rétablissement de cette confiance est capital aussi pour les autres victimes, qui sont plusieurs dizaines de milliers : les étudiants si nombreux à qui ne sont pas offertes des chances réelles de réussir à l'Université et qui ont le sentiment qu'ils y perdent leur temps, faute de connaître les règles du jeu.

Entendons-nous bien : je n'ai pas l'intention de tenir devant vous le discours démagogique selon lequel l'Université idéale serait celle où l'on connaîtrait 100 p. 100 de réussite. Rien ne vaut sans effort, ayons le courage de le dire. Et les diplômes n'auront de valeur – ayons le courage de le dire aussi – que s'ils maintiennent un niveau certain d'exigence académique.

**M. Marc-Philippe Daubresse.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais c'est la vérité pure et simple que de dire que nombre d'étudiants ne peuvent pas défendre leurs chances. Le plus souvent, c'est leur décision d'orientation qui a été mal prise.

**M. Eric Duboc.** Souvent !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La voie de formation qu'ils ont choisie est si éloignée de leur spécialité au lycée qu'ils n'ont pas les acquis nécessaires. Il arrive très souvent aussi que les jeunes soient décontenancés par la distance qui existe entre les méthodes de travail au lycée et celles de l'Université. Ils ont le sentiment d'être abandonnés à eux-mêmes, sans aide et sans conseil, avec un encadrement insuffisant. Parfois, l'architecture même des études ne sert pas la réussite de ceux qui le mériteraient, interdisant les réorientations, présentant des profils trop précocément spécialisés.

C'est ce constat que le Gouvernement a fait. Trop d'efforts sont gâchés, trop de victimes sont sans recours, trop de mérites sont gaspillés en raison de cette incapacité chronique à voir évoluer nos institutions universitaires, qui est devenue notre caractéristique nationale.

Devant ce constat, seules deux voies se présentent. Ou bien on considère comme une donnée que rien n'est possible, et on laisse les choses aller avec la certitude que plus le navire se dégrade, plus son naufrage est certain, plus vite il sera brisé et mieux cela sera. C'est le constat pessimiste que dressent ceux qui croient qu'il faudrait radicalement changer notre modèle universitaire français, en adopter un autre, rangeant au grenier des idéaux démodés la promesse républicaine selon laquelle il convient de tendre vers l'égalité des chances pour tous les jeunes de France, d'où qu'ils viennent et où qu'ils vivent.

Ou bien on décide – c'est mon cas – que cet idéal n'était pas de saison, qu'il n'avait rien à voir avec la mode, que c'est un peu de la France et beaucoup de nos raisons de vivre ensemble qui sont en jeu dans son affirmation, et l'on convient alors que, pour difficile que soit la réforme, pour irréaliste qu'on l'ait crue, notre devoir

est de la conduire. On analyse alors les démarches innombrables qui ont présidé aux épisodes précédents, avec l'intention de tirer les enseignements de ces essais et d'arrêter une ligne de conduite nouvelle. C'est ce que le Gouvernement a fait.

Notre conviction est qu'il existe, contre tous les pessimismes, contre tous les scepticismes, contre tous les conservatismes, une méthode permettant de conduire la réforme. Cette méthode dépend d'une condition fondamentale : il faut chercher non à construire la réforme pour qu'elle appartienne au Gouvernement, non à conduire la réforme d'un clan contre un autre, d'une France contre une autre, mais à définir et à bâtir la réforme avec tous ceux qui sont de bonne foi, sans que personne ne doive abdiquer rien de son expérience ou de sa conviction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette méthode repose sur deux principes : la transparence et la participation. Je crois que beaucoup des réformes précédentes ont échoué parce qu'elles ont été préparées, comme c'est l'habitude en France, dans le secret, entre experts, dans les couloirs du ministère. Or, dans un monde à très haut niveau d'information et à très haut niveau de formation, la confiscation du pouvoir par le haut, par des centres secrets de décision est devenue impossible. La véritable expertise, ce sera désormais l'expérience !

C'est pourquoi l'association de la base la plus large possible, la participation des acteurs au processus de décision, comme le général de Gaulle en avait eu l'intuition, est la condition même du succès.

Cela impose le respect d'un calendrier stable, fixé à l'avance, d'un calendrier qui ne se laisse troubler ni par les stratégies de retardement des uns ni par l'impatience des autres. Cela impose le maintien de la ligne et du rythme que l'on a arrêtés avec ses partenaires, ce qui est, c'est vrai, un peu plus difficile en démocratie médiatique. Mais c'est ce qui a été fait.

Le Premier ministre m'a confié la responsabilité de l'enseignement supérieur il y a un an, jour pour jour.

**M. Jean-Marc Salinier.** Trois ans !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Un an, jour pour jour.

**M. Jean-Marc Salinier.** Un plus deux, ça fait trois !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Certes, mais la responsabilité de l'enseignement supérieur m'a été confiée il y a seulement un an. Vérifiez vos informations !

**M. André Santini.** Voilà un cas d'échec scolaire ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il y a un an, jour pour jour, le Premier ministre a appelé à cet impératif de réforme de notre organisation universitaire, de ses premiers cycles et de son orientation, en particulier dans son discours de politique générale, après que le Président de la République en eut fait l'un des thèmes principaux de sa campagne électorale.

La même semaine, j'ai rencontré les présidents d'université pour leur annoncer ma détermination. J'ai lancé les Etats généraux le 21 octobre. Et s'il est vrai que les

mouvements de novembre et de décembre ont quelque peu retardé la première phase, cela n'a pas pour autant remis en cause le calendrier général. Aux mois de janvier, de février et de mars, nous avons, en plus des cent auditions, demandé à toutes les organisations où s'expriment les sensibilités différentes de la communauté universitaire quelle était leur lecture des difficultés accumulées.

Nous n'avons pas enfermé la réflexion sur des sujets délimités tant notre conviction était que tous les éléments de la crise universitaire sont profondément liés entre eux et qu'il n'y a pas de réponse crédible sans une mise à plat générale du système, non pas avec la volonté de conduire un de ces grands chambardements qui finissent régulièrement par un échec, mais avec la détermination d'identifier précisément tous les blocages afin de les faire disparaître et de rendre, pour entrer dans le siècle nouveau, confiance et harmonie à notre enseignement supérieur.

Si je devais résumer en une phrase le but de la réforme que nous préparons par ces rencontres et par ce débat, je dirais ceci : l'Université a changé de dimension en quelques années. Elle a été d'une certaine manière plébiscitée par les jeunes Français, mais elle est victime d'une crise de confiance. La défiance règne autour de sa capacité à transmettre le savoir, de son rayonnement, de ses rapports avec les étudiants, de sa capacité à faire reconnaître la valeur de ses diplômés et à ouvrir pour les jeunes les portes de la vie active. Le but de la réforme, c'est le rétablissement de la confiance : confiance de la nation à l'égard de l'Université, tant dans son volet enseignement que dans son volet recherche ; confiance de l'Université en elle-même ; certitude que chacun des étudiants pourra, s'il prouve ses capacités et s'il fait l'effort nécessaire, défendre sa chance ; assurance que la France aura, grâce à son enseignement supérieur, une jeunesse préparée à la compétition internationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette réflexion générale a pu être résumée en dix questions. Permettez-moi de noter au passage que ces dix questions – qui résultent de centaines d'heures d'audition – n'ont été récusées ou contestées par personne. C'est un premier pas encourageant que, dans un sujet aussi conflictuel, tout le monde reconnaisse au moins la justesse et l'objectivité du cahier des charges. Il est difficile d'espérer que l'on s'accorde sur les réponses, mais c'est un pas encourageant que l'on puisse s'accorder au moins sur les questions.

Ces dix questions, je vais les reprendre devant vous en donnant, pour chacune d'entre elles, avant d'écouter dans sa diversité la représentation nationale, l'essentiel de la problématique.

La première cause de trouble, c'est l'importance et la nature de l'échec universitaire. Importance et nature, car il y a échec et échec. Pour conserver des diplômés à valeur reconnue, il est normal d'être exigeant dans la définition du niveau à atteindre. Les jeunes le comprennent parfaitement. Ce qui est cause de trouble, c'est l'échec injuste et le temps perdu. Après tout, les hypokhâgnes et les khâgnes, classes préparatoires littéraires, préparent à un concours auquel sont recalés plus de 90 p. 100 de ceux qui s'y présentent. Et pourtant, pour beaucoup d'entre nous, c'est un formidable souvenir et un moment de formation que nous n'échangerions contre aucun autre.

L'enjeu est donc double : garantir que la transmission des connaissances ne laisse personne sur le bord de la route et que, à défaut d'être assuré du succès – ce qui serait démagogique – chacun soit assuré de sa chance.

Vous voyez les conséquences de cette affirmation. La plus importante – et j'ai été très heureux hier d'entendre qu'elle avait été reprise par une des principales organisations étudiantes – c'est que l'Université ne doit pas se contenter de distribuer des connaissances : elle doit initier aux méthodes qui permettent de les acquérir. C'est capital pour la définition même de notre université.

**M. Marc-Philippe Daubresse.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** L'Université, ce n'est pas l'enseignement secondaire, c'est, idéalement, à parts égales, une démarche de recherche de haut niveau et une démarche d'enseignement. Les étudiants ne sont pas des élèves. Ce gérondif – « étudiant » – appartient à la voix active. L'élève est élevé par des enseignants, mais l'étudiant est responsable de ses propres études. De même, en anglais, l'élève est un « pupille » ; l'étudiant – c'est le même mot et la même forme –, se forge lui-même son propre savoir.

Il s'opère, entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, un basculement d'un savoir que l'on reçoit à un savoir que l'on se forge, basculement qui ne peut se faire sans accompagnement ni initiation. Autrement dit, pour lutter contre l'échec injuste, la charnière enseignement entre secondaire et enseignement supérieur doit faire l'objet d'une réflexion nouvelle.

De la même manière, après ce premier impératif de méthodologie, il faut transformer autant qu'on le pourra le contenu des études pour que l'échec inutile soit éliminé au profit d'une période permettant de trouver un bagage utilisable.

Cela impose une réflexion sur la manière même dont sont conçus nos premiers cycles, sur l'architecture des connaissances qu'ils valident et proposent, et sur la progressivité de la spécialisation. Si nous travaillons bien, nous pouvons nous fixer l'objectif suivant : même si un étudiant ne parvient pas à obtenir son examen, il peut ne pas perdre son temps en premier cycle et construire, à partir des connaissances qu'il aura acquises, un véritable enrichissement.

Réforme des études, réforme des diplômes, tel est donc l'enjeu de la première question.

Nous avons volontairement posé la deuxième question sous l'angle de l'orientation. Je sais que c'est ici que viendront les débats sur la sélection. Mais il me paraissait malhonnête et dangereux de faire flamber un débat aussi sensible sans indiquer notre position. Disons donc un mot de la sélection.

Il me semble qu'il s'agit là d'une de ces guerres de principes propres à enflammer périodiquement la sensibilité nationale mais dont on s'aperçoit que, comme l'horizon, plus on s'en approche en approfondissant la réflexion, plus son objet se dérobe.

Quelles sont les positions de départ ? Pour les uns, c'est le nombre qui est la cause de tous les maux de notre enseignement supérieur. Pour ceux-là, le slogan selon lequel 80 p. 100 d'une classe d'âge doivent être amenés au niveau du bac – entendu par l'opinion comme « rien de possible sans études supérieures » – a fait déborder le vase. Pour ce courant d'opinion, il faut revenir à la raison, et, puisque le bac n'a plus de signification, il faut avoir le courage de fermer la porte d'entrée à l'Université pour donner plus d'oxygène, si j'ose dire, à ceux qui seront admis.

Pour les autres, au contraire, le refus de toute sélection est un principe républicain et social, et tout manquement à ce principe ne pourrait que rallumer la guerre scolaire.

Je ne peux pas me dérober à ce débat mais je veux dire où je me situe, en ce qui concerne les principes, et à quel point ce débat me paraît vain.

Je ne crois pas possible de dire à un jeune : « Tu as réussi au baccalauréat et maintenant tu souhaites aller plus loin, mais nous, institution, t'interdisons de tenter ta chance. »

L'interdiction de tenter sa chance, l'interdiction de faire ses preuves, c'est l'une des injustices, c'est même, je crois, l'une des violences auxquelles les jeunes sont le plus sensibles. De surcroît, dans la compétition internationale, le niveau de formation d'une nation sera l'un des critères principaux du succès.

Pour l'une comme pour l'autre de ces deux considérations, je ne suis pas, vous l'avez compris, partisan de la politique malthusienne.

Mais je considère surtout que ce débat est vain. D'abord parce que, il faut le rappeler, la sélection existe, non pas comme principe, mais comme réalité. Au moins 30 p. 100 des jeunes Français choisissent librement de faire leurs études dans une filière sélective : classes préparatoires aux grandes écoles, médecine, BTS, IUT, universités spécialisées, etc. Quant aux autres, ils ont à affronter, les deux premières années, des taux d'échec parfois supérieurs à 60 p. 100. Je ne crois pas que nous puissions nous proposer comme principe d'augmenter ces taux d'échec. Si l'on voulait cependant créer une barrière nouvelle à l'entrée de l'université – ce n'est pas ma volonté – cela aurait deux conséquences : d'abord, on romprait avec le principe français du baccalauréat, premier titre universitaire, accordé sous la présidence de professeurs d'université ; du même coup, c'est l'unité de l'enseignement secondaire qui serait remise en cause, avec la spécialisation inévitable de lycées chics permettant l'entrée dans des universités chics, et la relégation des lycées « chocs » ou éloignés, qui prépareraient à l'entrée dans des universités de deuxième zone.

**M. Jean-Jacques Weber.** Absolument !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Car si chaque université fixait librement les conditions d'entrée des étudiants, une différence apparaîtrait immédiatement entre universités de première zone et universités de deuxième zone.

Permettez au président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques de le dire, mais j'imagine que des élus de Seine-Saint-Denis ou de Corrèze pourraient faire la même remarque : toute la politique d'aménagement du territoire universitaire se trouverait vidée de son sens.

Je rappellerai à l'appui de ma démonstration ce qu'on a constaté avec les grandes écoles de commerce. L'établissement d'une hiérarchie affichée entre établissements a relégué en deuxième division, quelles que soient leur bonne volonté et la compétence de leurs équipes, nombre d'écoles de commerce de villes moyennes dont beaucoup sont aujourd'hui déconsidérées, découragées et peut-être ruinées.

La sélection, ce n'est pas seulement la sélection, c'est aussi le classement des universités entre plusieurs groupes à plusieurs vitesses, en contradiction formelle avec les principes d'organisation, et même avec les principes constitutionnels de la République française.

**M. René Couanau.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Et ce risque serait pris au moment même où le comité national d'évaluation

montre que notre politique d'aménagement du territoire universitaire est en train de réussir. Nous avons su créer dans les villes moyennes aussi bien que dans les grandes métropoles régionales des universités dont la qualité est en progression constante et que la qualité des générations d'étudiants a garanties dans leur réputation, au point que certaines de ces universités peuvent se prévaloir, en matière d'enseignement et de recherche, de succès qui valent ceux de leurs grandes aînées historiques des grands centres urbains.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ajouterai un dernier élément de réflexion. Dans la conjoncture actuelle, ces jeunes à qui l'on interdirait d'aller plus loin, où les enverrait-on ? Je crains, et je suis sûr que vous le craignez comme moi, que la réponse ne soit : à l'ANPE. Serait-ce vraiment un gain pour eux et pour la nation ?

Ayant conduit cette réflexion, nous sommes convenus, avec le Président de la République et le Premier ministre, que la question devait être posée non sous le seul angle du nombre des étudiants, mais sous l'angle du nombre des étudiants engagés dans des études où ils n'ont aucune chance de réussir. Et, s'il faut aller encore plus loin, non sous l'angle du nombre de ceux qui choisissent de forcer le destin et de faire leurs preuves, mais sous l'angle du nombre très élevé de ceux qui n'auraient jamais fait le choix qui a été le leur s'ils avaient été régulièrement informés du véritable contenu des études qui les attendaient.

**M. Germain Gengenwin.** Eh oui !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pour nous, un bachelier informé et conscient, qui sait où il va, qui connaît la dimension de l'effort qui lui sera demandé et qui est prêt à fournir cet effort, celui-là est à sa place à l'université.

**M. Eric Duboc.** Bravo !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La question est donc bien celle de l'orientation.

Il va sans dire que, pour nous, une véritable politique d'orientation se développe d'abord en amont, au lycée, et peut-être dès le collège.

**M. Eric Duboc.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous savez que, pour la première fois cette année, tous les lycéens de terminale ont reçu un dossier d'information qui étudiait sans complaisance leurs chances de réussite en fonction de leur parcours lycéen. C'est un premier pas. Notre but est de donner à chaque lycéen toutes les informations et toute la formation nécessaire à un choix conscient, débarrassé des pressions des mouvements irrationnels qui précipitent, sous l'effet de la mode, les étudiants tantôt en sociologie, tantôt en éducation physique, pour l'infortune du plus grand nombre, et qui laissent croire aux bacheliers professionnels qu'ils ont les mêmes chances dans les formations les plus abstraites que leurs camarades des séries générales.

La liberté consciente et informée : tel est notre deuxième objectif.

Troisième objectif, qui correspond, chacun s'en souvient, à un engagement du Président de la République : le statut de l'étudiant.

Je veux dire devant la représentation nationale que je n'entends pas le mot de statut au sens de protection assurée contre tous les aléas de la vie ; il y aurait là comme une incongruité et comme une injustice. Pourquoi les étudiants qui ont la chance de poursuivre leurs études recevraient-ils de surcroît des avantages que l'on refuse aux autres jeunes ?

Mais j'entends le mot de statut au sens plein : une reconnaissance, une confiance, la création des conditions les plus propres à la réussite des études comme à l'exercice des responsabilités citoyennes. Car la nation et l'université ont besoin de rapports stables et confiants avec les étudiants ; et les étudiants ont besoin du même contrat de confiance.

Naturellement, cette réflexion sur la condition étudiante comporte des aspects sociaux.

Les aides de l'Etat ont pour vocation d'aider à supporter le coût de la formation, très lourd pour ceux qui n'ont pas la chance d'appartenir à des milieux aisés. Or ces aides sont aujourd'hui injustement distribuées, je suis heureux que tout le monde s'accorde à le reconnaître. Pour parler brutalement, l'effort de la nation est concentré sur deux catégories d'étudiants : sur ceux qui sont issus des milieux les plus pauvres, et c'est normal, mais aussi, par le biais des avantages fiscaux, sur ceux qui sont issus des milieux les plus riches. Aider également les plus pauvres et les plus riches et ne pas aider ceux qui se situent entre les deux, ce n'est pas la justice ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

De surcroît, ces aides sont complexes, peu transparentes, d'accès parfois embrouillé. Une réforme s'impose donc. Elle est, comme toujours dans le domaine social, difficile à conduire. La voix des bénéficiaires nouveaux est discrète, la voix de ceux qui perdent leurs privilèges se fait entendre avec force. Mais, dans la transparence et le souci de la justice, je crois que nous pouvons définir un cadre nouveau, équitable et accessible pour les aides sociales aux étudiants.

Cette question, malgré la très grande difficulté que je souligne, n'épuise pas la réflexion sur le statut. Et si je devais indiquer ce qui est le plus crucial, à mes yeux, c'est sans doute la vie étudiante, la participation des étudiants à la vie de l'université, à la vie civique, à la vie en commun sur les campus, la rencontre entre étudiants et enseignants-chercheurs que je mettrais au premier plan. La vie étudiante, avec ses aspects pédagogiques, de prévention et de santé, les pouvoirs reconnus aux étudiants dans la gestion des œuvres universitaires ou la réflexion sur la pédagogie, sont un vaste domaine où la vie mutualiste et associative ainsi que la démocratie de représentation doivent trouver toute leur place.

On voit que, sous la dénomination unique de statut, ce sont tous les aspects de la vie étudiante qui demandent à être pris en compte.

La quatrième question est celle de l'équilibre entre filières universitaires. La France est l'héritière d'une grande tradition intellectuelle, mais il y a des faiblesses dans cet héritage. Nous avons, au fil du temps, survalorisé l'abstrait, le conceptuel par rapport au concret.

Il reste en nous un peu du vieux préjugé qui voulait que l'on déroge, que l'on perde son rang si l'on s'intéressait à la vie pratique. Cet esprit de caste n'a pas complètement disparu. L'université en est victime avec ses filières

abstraites et générales pléthoriques, avec la place trop faible qu'elle accorde au domaine du concret, aux connaissances appliquées, au domaine technologique.

Si l'on compare l'université française aux autres universités du monde, cette différence saute aux yeux. La nation en souffre car trop d'activités, industrielles, tertiaires, appliquées, échappent à l'enseignement de haut niveau et à la recherche.

Les étudiants en sont victimes puisque notre université ne valorise que les dons les plus abstraits au lieu de donner toute leur chance, à côté de l'esprit de géométrie et de l'esprit de finesse, à l'esprit technique et à la résolution concrète des problèmes. On apercevra sans peine la liaison intime entre ce déséquilibre et les problèmes d'orientation et d'échec rencontrés par certaines catégories d'étudiants.

**M. René Couanau.** Très juste !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Doter l'université française d'un véritable pilier technologique, prenant en compte les formations de premier cycle existantes – BTS et IUT – et valorisant ces secteurs clés de l'activité de notre temps, construisant un appareil de recherche, montrant aux jeunes qui sentent en eux ce type d'aptitude que leur chemin n'est pas bouché, qu'ils peuvent, s'ils choisissent cette voie, espérer le même type de promotion sociale que leurs camarades plus à l'aise dans l'abstraction, est un grand enjeu de société, un grand enjeu économique et social et une œuvre de longue haleine.

J'ai choisi, comme vous l'avez vu, de dissocier le problème de la création d'une voie technologique de celui de la formation professionnelle, qui fait l'objet de la cinquième interrogation.

Car il me semble que c'est une autre conséquence de cet esprit de caste que je viens de dénoncer que de considérer que professionnel et technique vont nécessairement de pair, comme ce qui reste quand on ne peut pas « suivre » dans le général.

Ma conviction est que la mission de professionnalisation, le souci de l'entrée dans la vie active, de la transition vers l'emploi, est désormais l'une des missions majeures de l'université. Et cette mission de professionnalisation concerne de la même façon, pour ne pas dire plus encore, les étudiants des voies générales que les étudiants des voies technologiques. Chacun devine la révolution que cela suppose ; elle a commencé ici et là, dans les IUP, avec les DESS, mais elle n'a pas encore atteint l'ampleur qui devra être la sienne. Il n'est pas jusqu'aux stages qui ne doivent être repensés, mieux gérés, mieux définis, et de nouveaux rapports avec l'entreprise doivent être mis en place pour le mieux-être des étudiants, qui doivent, à tout moment de leur cursus universitaire, pouvoir être préparés à la vie active par l'université nouvelle.

Sixième question, plus difficile à saisir pour le grand public, essentielle pourtant à mon avis : celle de la recherche.

L'université n'est perçue dans l'opinion, même dans l'opinion éclairée, que comme un organisme d'enseignement supérieur. C'est à ce critère qu'on la juge. Et on est écouté avec scepticisme, y compris parmi les décideurs, lorsque l'on parle de recherche universitaire. Il faut pourtant répéter avec force qu'il n'y a pas de transmission du savoir au niveau universitaire sans un effort parallèle de mise à jour, de renouvellement et, parfois, de création du savoir. C'est une vérité d'évidence pour tous les pays du

monde, et les tentatives historiques de distinguer complètement enseignement supérieur et recherche se sont soldées par de graves échecs.

Toutes les universités du monde sont un lieu de recherche. La situation française a été rendue plus complexe par le choix historique que nous avons fait, il y a plusieurs décennies, de créer de grands organismes publics spécifiquement dédiés à la recherche.

**M. Jean-Jacques Weber.** Eh oui !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA, le CEA, etc., ont attiré naturellement l'attention sur leur œuvre ; du coup, c'est la recherche universitaire qui est mal connue et souvent méjugée.

Il est très important que cette recherche soit l'objet de notre réflexion, notamment, monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, pour tout ce qui tient à son orientation, à son évaluation et à sa reconnaissance.

La septième question, liée en partie à la précédente, est celle des personnels. Je reviendrai brièvement sur ce que je disais il y a un instant.

L'université est pour l'opinion un lieu d'enseignement ; elle est pour les universitaires un lieu de recherche. Beaucoup de nos concitoyens, même parmi les plus avertis, seraient profondément surpris d'apprendre que la carrière des universitaires se juge, voire se juge quasi exclusivement, sur des critères de recherche.

**M. René Couanau et M. Jean-Jacques Weber.** Eh oui !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce sont les publications qui sont prises en compte par les organismes nationaux chargés de la gestion des carrières. Aucun critère lié à l'engagement dans l'enseignement, à la présence auprès des étudiants, aux tâches d'encadrement des études, à l'animation des universités, à leur présidence même, au décanat ou à la direction d'UFR, à la représentation de l'université à l'extérieur, aucun de ces critères, dis-je, n'est mentionné. Comment s'étonner que les universitaires, soucieux, comme c'est légitime, de reconnaissance et de promotion, arbitrent en faveur de leurs travaux de recherche, et parfois contre les charges si lourdes de l'enseignement ? La gestion des carrières, les éléments qu'il convient de prendre en compte, l'évaluation des autres missions universitaires – je rappelle que les enseignants sont couramment évalués par leurs pairs et par les étudiants aux Etats-Unis, et que cette pratique commence à se généraliser en France – le profil des carrières, sont au centre du changement culturel qui donnera naissance à l'université nouvelle.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** De même, on ne peut pas ne pas être saisi par la diversité des corps des personnels IATOS qui, parfois, exerçant les mêmes métiers, exerçant les mêmes fonctions et assumant les mêmes missions, ne sont pas reconnus de la même façon et sont soumis à des modes de gestion différents.

La gestion des personnels IATOS et l'harmonisation des corps font aussi partie de la septième question.

J'en arrive à la huitième question, qui concerne le rayonnement international de l'université et donc la place de l'international dans la formation des étudiants.

Dire que l'université a toujours eu une vocation universelle et que l'universel est désormais la dimension même de notre monde, c'est formuler un truisme.

Comment mieux intégrer cette dimension internationale à la gestion de notre université ? Comment faire entrer cette dimension, ne serait-ce que par la maîtrise des langues, dans les cursus de formation des étudiants ? Telle est la huitième question.

J'oserai à peine poser, tant elles s'imposent à vous, les neuvième et dixième questions. Elles donneront lieu à des débats nombreux et portent sur la gestion des universités et des liens entre celles-ci et leurs partenaires, qu'il s'agisse de l'Etat, qui joue un rôle majeur de régulation dès qu'il y va de l'égalité des chances, ou des collectivités locales, légitimement soucieuses de ne pas être prises seulement pour des payeurs et désireuses que leur voix soit mieux entendue lors de l'élaboration des plans qui permettent, par exemple, de créer une véritable carte universitaire et de recherche. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ces questions sont évidemment centrales. Elles impliquent une réflexion sur les conseils, sur leur nombre et sur le type de décisions qu'ils doivent prendre...

**M. Jean-Jacques Weber.** Et sur leurs moyens !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Elles renvoient également au souhait, émis par un certain nombre d'acteurs de l'université, que, comme cela se passe avec les conseils d'orientation des universités nouvelles, les partenaires de l'université puissent faire entendre leur voix. Hier, les étudiants ont exprimé leur désir que les pouvoirs des conseils internes à l'université ne soient pas réduits, ni même amoindris.

Ces questions renvoient également au problème de la répartition des moyens entre l'Etat et les universités : selon quels critères ces moyens doivent-ils être distribués ? Cette distribution doit-elle entrer dans un cadre pluriannuel – je pense en l'occurrence aux contrats et aux stipulations que les contrats doivent comporter ? Faut-il que les emplois soient prévus dans les contrats ou un arbitrage annuel doit-il s'exercer ?

Ces questions sont familières à beaucoup d'entre vous, mais je me devais de les évoquer à cette tribune car elles feront l'objet d'une réflexion très approfondie.

J'en ai parfaitement conscience, il est plus facile d'énoncer toutes ces questions que de leur apporter des réponses. Mais c'est un progrès que d'avoir pu les énoncer dans un climat d'accord général, et je pense que les réponses seront acceptées dans la mesure où chacun aura pu participer à leur conception.

Dans toutes les universités de notre pays, des débats et des séances de travail ont permis aux acteurs de se faire entendre, d'une manière satisfaisante pour ce qui concerne les universitaires et les personnels, d'une manière encore trop insuffisante pour ce qui concerne les étudiants. Mais, dans les universités françaises, le manque de participation des étudiants n'est pas une nouveauté. Je considère même que l'amélioration de la participation des étudiants sera un objectif prioritaire de la réforme.

Toutes ces semaines de débat auront permis une maturation.

Ce que j'entends quand je parle avec les étudiants, ce que j'ai entendu hier en m'entretenant avec les représentants de l'UNEF-ID, me laisse à penser que les problèmes ont mûri et que beaucoup d'esprits sont aujourd'hui prêts à accepter des réformes qui étaient, hier, rejetées dans leur principe.

C'est aujourd'hui le Parlement qui est associé à cette réflexion, comme cela est normal. Rien n'aurait été plus choquant que, dans le débat, chacun trouve sa place à l'exception du Parlement où doit se faire entendre, dans sa diversité, la voix de tous les Français. C'est un moment important des états généraux que celui où la représentation nationale exprime, avec toutes ses nuances, son sentiment s'agissant d'une réforme qui engage l'avenir de la nation autant que l'avenir personnel des étudiants.

L'enjeu est grand, pour l'Assemblée aujourd'hui, et pour le Sénat dans quelques jours.

Rien n'est plus facile, nous le savons tous, que de glisser de la confiance à la défiance. Mais rien n'est plus difficile que de conduire le mouvement inverse, celui de la restauration de la confiance. Il arrive cependant que les esprits mûrissent. Nous sommes parvenus, me semble-t-il, à cette maturation.

Au-dessus des préférences d'opinion et des couleurs partisans, priment les grands intérêts généraux de la nation. C'est sur ces intérêts que le moment est venu de nous retrouver, non pas – ne soyons pas naïfs – sur un accord général, mais au moins sur une préoccupation commune, sur une réflexion de bonne foi. Je suis heureux que les députés de tous les groupes aient été si nombreux à s'y associer car cela me semble de bon augure pour les décisions que nous avons à prendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage, premier orateur inscrit.

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, mes chers collègues, quelle école pour quelle société? Telle est, à nos yeux, la question fondamentale qui se pose en ce débat sur l'enseignement supérieur.

Veut-on préparer le jeune à un travail qualifié, à son insertion culturelle et professionnelle, à l'accès à un savoir en perpétuelle évolution, au développement optimal de sa personnalité? Ou entend-on perpétuer la société que nous souffrons, le règne de l'argent roi, de la compétition exacerbée, de l'élitisme, et encore s'accommoder d'un chômage endémique et d'une précarité, tous deux sources et annonciateurs d'intolérance, de violence, voire d'intégrisme à venir.

Il est clair que, pour ce dernier type de société, point n'est besoin d'une école pour tous et de haut niveau!

En revanche, préparer à la France l'avenir que nous lui souhaitons suppose une politique éducative s'ouvrant largement et démocratiquement sur l'enseignement supérieur et exige, de toute évidence et inévitablement, des moyens autrement plus considérables.

Entre cette perspective et ce que nous supputons des engagements gouvernementaux, le fossé est profond. Au moment où nous discutons de la réforme de l'enseignement supérieur et, où j'ai souvenir d'avoir délibéré dix-sept jours durant, dimanches compris, sur le projet de loi Savary – et cependant que les états généraux, qui n'attirent point, sauf en quelques lieux, m'a-t-on dit, les foules étudiantes, se poussent et que sévit la commission Fauroux, se mettent en place des dispositions qui, nonobstant ces dialogues organisés, ont une valeur structurante décisive pour l'avenir de cet enseignement. Je veux parler du projet de budget pour 1997, de la réforme de l'Etat, des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des orientations du Livre blanc

de la Commission européenne sur l'éducation et la formation; autant de dispositions qui manifestent au premier chef la volonté d'adapter l'enseignement supérieur à la crise de l'emploi et aux besoins les plus étroits du patronat, alors que, dans notre société vouée aux progrès exponentiels des sciences et des techniques, des spécialistes de plus en plus nombreux et qualifiés sont nécessaires.

Se contenter de redéployer les moyens actuels ne résoudrait aucun des problèmes posés.

Le seul constat qui est le vôtre, monsieur le ministre – constat courageux, que nous prenons en compte – de la nécessité d'un rattrapage ne suffit guère. Toute réforme faisant l'économie des moyens financiers est vouée à l'échec, vouée à périr.

Gouverner, c'est choisir. C'est, en l'occurrence, politiquement, particulièrement vrai.

Le budget de l'éducation nationale est en régression pour la troisième année consécutive. Afin de conserver et d'améliorer son potentiel universitaire, la France a besoin d'un autre budget! Ce sont 5 p. 100 du PIB qui devraient être consacrés à l'éducation nationale et le budget de l'enseignement supérieur devrait doubler.

Préméditées ou non, organisées ou non, les révélations concernant les travaux de la commission Fauroux invoquent le chômage et l'échec scolaire des jeunes et préparent insidieusement l'opinion à la nécessité de la sélection et d'une école à deux vitesses. Elles préconiseraient l'orientation des jeunes déclarés les « moins doués » vers des études courtes, très tôt professionnalisées et réserveraient les savoirs classiques et de pointe aux jeunes considérés comme « plus doués », régionaliseraient l'enseignement supérieur appelé à répondre aux besoins de l'économie locale. Tout cela ne peut qu'accuser les inégalités devant la formation, selon les régions.

Le démantèlement du service public de l'éducation nationale y serait astucieusement et minutieusement programmé, notamment avec l'abandon du collège unique, la restauration de filières, l'une d'entre elles fût-elle technologique, l'allégement des programmes avec distinction entre les matières dites « intellectuelles » et les autres, l'institution de la notion de « savoir minimum », l'élaboration du projet professionnel dès le collège, la généralisation de l'apprentissage dès l'âge de treize ou quatorze ans, le certificat d'études dès la fin de la classe de troisième, l'orientation des élèves en difficulté vers des voies de garage. Autant de dispositifs qui ne démentent point – ils la font plutôt pressentir – la secondarisation projetée du premier cycle universitaire.

Nous avons de nombreuses propositions à présenter répondant aux questions proposées à la réflexion des états généraux. Je traiterai de certaines d'entre elles, Mme Jambu traitant des autres, concernant notamment le statut de l'étudiant, la voie technologique, l'insertion professionnelle, la gestion de l'université et l'aménagement du territoire.

Plus de deux millions d'étudiants, c'est une chance pour l'avenir de notre pays! Leur nombre et leur diversité permettraient de faire face à l'essor multiple des connaissances scientifiques et de conjurer le risque croissant de voir ce potentiel négligé ou confisqué par des intérêts particuliers.

Le premier principe que vous avez rappelé – point d'actualisation permanente des connaissances sans recherche dès la formation initiale – est à prendre en considération.

Des formations liées aux activités économiques, sociales, culturelles, comme des systèmes de passerelles et d'équivalences avec diversification des voies offertes et possibilité de réorientation sont nécessaires, toute formation étant sanctionnée à chaque étape par un diplôme qualifiant assorti de l'option de poursuite ou non des études.

Une meilleure pédagogie exige que la part des travaux pratiques et des travaux dirigés augmente – les syndicats d'enseignants évoquent de 60 p. 100 de l'horaire total – et que les étudiants y soient moins nombreux – les mêmes parlent de quinze pour les TP et trente pour les TD. Faut-il que la foule se presse aux cours magistraux pour que le chiffre de 200 apparaisse comme un progrès appréciable aux yeux des syndicats ?

C'est un lieu commun, que nous ne saurions ici passer sous silence tant il importe pour l'avenir national, de dire que plus on avance dans les études, plus celles-ci se masculinisent, plus les étudiants sont d'origine modeste et plus l'échec scolaire révèle l'inégalité sociale devant les formations.

Ces inégalités, l'enseignement supérieur d'aujourd'hui les distille. Ainsi l'échec est plus important parmi les bacheliers technologiques et professionnels que parmi les titulaires d'un bac général, comme il l'est parmi les étudiants d'origine modeste.

Au nom de l'équité et de l'intérêt national, jamais nous n'accepterons les solutions qui, ouvertement ou non, invitent ces victimes du système éducatif en vigueur à modérer leurs aspirations et les dirigent vers des filières écoulées ou peu valorisantes.

La transition va de soi sans autre rhétorique : j'aborde maintenant le problème de l'orientation.

Une juste orientation suppose, comme vous l'avez dit, une préparation aux méthodes de travail de l'université, mais encore l'harmonisation des contenus des classes terminales et de la première année universitaire pour assurer une meilleure articulation entre le second degré et le supérieur. Elle suppose aussi le renforcement du nombre des conseillers d'orientation travaillant en coopération avec les enseignants des lycées et des universités.

On peut songer à établir une période d'observation et d'adaptation en premier cycle, avec remise à niveau et choix d'options. Ici encore s'impose d'emblée la nécessité d'un meilleur encadrement pour obtenir une certaine individualisation et un suivi rapproché.

Les diplômes en IUT, les DUT, les BTS, ont un caractère qualifiant mais rendent impossible, ou presque, la poursuite des études. Pour les DEUG, c'est le contraire.

Des passerelles à tous les niveaux sont souhaitables pour en finir avec cet enfermement dans des filières étanches et donc sans issue.

De l'orientation, nous dirons, qu'elle doit être conçue, en tout état de cause, comme une démarche éclairée de la part de l'étudiant et non pas imposée d'une manière arbitraire.

Il n'est d'enseignement supérieur sans recherche, et cela vaut, nous le répétons, pour les premiers cycles. Détaché dans l'enseignement supérieur, l'enseignant du second degré s'en réclame à juste titre.

Sont donc particulièrement inacceptables les réductions, annulations et gels de crédits pour la recherche et les suppressions d'emplois de chercheurs et ingénieurs, techniciens, administratifs. Le goût de la recherche est présent dans notre université.

La présidence de l'Académie des sciences vient d'exprimer publiquement l'inquiétude qui a gagné toute la communauté scientifique devant la carence en chercheurs et enseignants-chercheurs, et devant le fait que 50 p. 100 des docteurs formés sont au chômage ! C'est ce qui plaide, s'il en était besoin, pour un recrutement massif, un financement soutenu de la recherche fondamentale et universitaire hors contractualisation et un renforcement des prérogatives du Centre national de la recherche scientifique.

La suppression des équipes universitaires inférieures à cinq titulaires, comme une contractualisation favorisant excessivement les créneaux de recherche les plus rentables nous paraissent inopportunes.

La situation du CEA, du CNRS, de l'INSERM ne laisse pas de nous inquiéter, tout comme le désengagement de l'Etat et la propension des entreprises à ne point réinvestir leurs profits dans la recherche, laissant perdurer les retards chroniques de la recherche industrielle française.

Le développement de la coopération et des échanges scientifiques et culturels, l'ouverture au monde sont, par définition, consubstantiels à la notion d'université. Une telle conception garantit d'ailleurs la prise directe de l'enseignement supérieur sur les connaissances humaines les plus avancées. Je me contenterai de souligner ici la perversion au regard de l'histoire de toute loi interdisant les portes de notre pays à des milliers d'étudiants et de chercheurs du tiers-monde.

Qu'il faille revaloriser les carrières et les salaires, développer la formation en donnant aux IUFM les moyens humains et financiers d'assurer leur mission va de soi.

La détérioration croissante des taux d'encadrement étudiants-enseignants et étudiants-IATOS est connue. Encore ces taux ne prennent-ils pas en compte les autres actes pédagogiques, tels l'enseignement intégré, la recherche, le suivi des stages, la soutenance de mémoire, le doctorat, etc.

Bien sûr, la titularisation des emplois précaires et la suppression des heures supplémentaires sont souhaitables. Mais – une brève arithmétique prouverait rapidement que ces revendications ne sont pas délitantes – c'est 5 000 postes d'enseignants-chercheurs et 5 000 IATOS qu'il faudrait créer chaque année pendant plusieurs années, compte non tenu – et sans tarder – des embauches nécessaires sur les emplois vacants pour départ à la retraite, décès ou démission.

C'est dire, monsieur le ministre de l'enseignement supérieur, que les comptes d'apothicaire des obsédés de la rigueur, dévoués aux restrictions budgétaires, sont ici particulièrement incongrus. Ces comptes-là ne furent point ceux de la III<sup>e</sup> République naissante, confrontée à l'évangélisation du « lire, écrire, compter ».

C'est bien de l'intérêt national qu'il s'agit. Bergson, que vous avez cité, parle aussi de l'élan vital. Monsieur le ministre, l'enseignement supérieur oblige.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Très juste, monsieur Hage !

3

### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jean Glavany, pour un rappel au règlement.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le président, ce rappel au règlement, qui sera suivi d'une demande de suspension de séance au titre de l'article 58, concerne la scandaleuse intervention que M. le garde des sceaux a faite tout à l'heure, dans cet hémicycle, à propos de la situation en Corse. Dans le brouhaha de la séance, personne n'avait pu entendre ses propos, mais une dépêche de l'AFP nous apprend à l'instant à quel point ils étaient graves et inadmissibles.

La mise en cause personnelle d'anciens ministres socialistes, par des allégations à la fois mensongères et diffamatoires, est indigne d'un ministre de la République. M. Toubon perd ses nerfs ! De telles allégations, sans fondement, ne sont qu'un rideau de fumée, une manœuvre honteuse qui n'exonérera en aucun cas le Gouvernement de son incompétence et de son échec tragique en Corse.

Le groupe socialiste élève une protestation solennelle et demande une suspension de séance, afin de se réunir et de tirer toutes les conséquences d'une telle intervention.

Cette suspension de séance est de droit.

**M. le président.** Elle l'est effectivement.

Je vais suspendre la séance pour une dizaine de minutes.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

4

### ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'UNIVERSITÉ

#### Reprise du débat

**M. le président.** Nous reprenons la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les états généraux de l'université.

La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Monsieur le ministre, je vous félicite d'avoir lancé les états généraux de l'enseignement supérieur. En engageant cette démarche, vous avez fait le choix de laisser la parole à chacun. Tel est l'esprit dans lequel le Rassemblement pour la République a engagé une réflexion sur l'avenir de l'Université et sur la

place des étudiants dans notre société, réflexion qui se situe résolument dans la perspective tracée par Jacques Chirac pendant sa campagne : celle d'une réforme en profondeur de notre système éducatif.

Tout au long de ce débat, les parlementaires du groupe RPR vont développer les orientations que nous proposons. Leur réflexion s'est organisée autour d'un objectif principal : rétablir l'égalité des chances.

Service public essentiel à la nation, l'Université doit s'adapter à l'exigence forte de ses usagers. Qu'on ne s'y trompe pas : loin de soumettre nos structures d'enseignement à un effet de mode, il nous faut au contraire la ramener à ce qu'elle a de plus essentiel : la formation du citoyen aux nécessités du monde moderne grâce à un savoir partagé par tous et sur la base des valeurs qui sont celles de la République. En ce sens, la réforme tiendra un rôle important dans la réduction de cette fracture sociale, qui se manifeste non seulement par une certaine fragilité face à la crise économique, mais aussi par la perte de cet esprit républicain qui rassemble la nation française depuis des décennies.

Notre système universitaire se heurte, comme vous le savez, à une double limite : limite du marché de l'emploi, qui s'avère incapable de dégager de façon immédiate un nombre d'emplois correspondant à celui des sorties du système éducatif ; l'inadéquation entre la nature des formations et celle des emplois offerts.

Pour réussir, la réforme doit lutter contre ces freins à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et redonner tout son sens à la notion de mérite sur laquelle doit se fonder l'égalité des chances et ce, dans trois directions : égalité des chances dans l'accès à l'emploi, souhait légitime et prioritaire de tous les jeunes Français ; égalité des chances de promotion sociale, qui est pour tous les citoyens de notre pays un élément fondamental ; égalité des chances au cours des études, qualité essentielle que doit incarner notre service public.

Pour que l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi soit rétablie, il convient de restituer au diplôme toute sa valeur sur le marché du travail non seulement en adaptant les enseignements existants aux exigences de la vie professionnelle et en les diversifiant afin de permettre des sorties multiples et gagnantes à tous les niveaux de notre système éducatif, mais également en ouvrant l'ensemble de nos établissements d'enseignement supérieur à de nouveaux partenariats avec l'entreprise ou avec les collectivités territoriales. Or ils ne pourront le faire qu'en acquérant davantage d'autonomie sur les plans juridique et financier.

En tout cas, l'adaptation des enseignements aux conditions de la vie professionnelle nécessite la professionnalisation des filières, la création d'une grande filière technologique et la réorganisation des premiers cycles.

La professionnalisation des filières consiste à adapter les enseignements aux compétences requises par la vie professionnelle afin d'aider les jeunes à mieux s'insérer.

La professionnalisation ne pourra être organisée que de façon souple et diversifiée. En effet, il n'existe pas une voie unique de professionnalisation, mais plusieurs. Ce peut être, par exemple, l'introduction de modules professionnalisés portant sur des matières associées à l'enseignement principal et de portée immédiatement pratique – informatique, langues, expression orale – ou la réorientation vers le concret de certains enseignements, en droit et en économie par exemple, où les cas pratiques pourraient être renforcés.

La grande filière technologique dont nous souhaitons tous la création pourrait associer les instituts universitaires de technologie, les sections de techniciens supérieurs des lycées, les maîtrises de sciences et techniques et les instituts universitaires professionnalisés.

A cet égard, il est indispensable d'établir un schéma national de formation technologique reposant sur une concertation entre l'État, les régions et les établissements publics : universités, établissements de recherche, etc. Pour autant, la réalisation d'une grande filière technologique ne doit pas aboutir à trop spécialiser l'étudiant. Il faut que la filière technologique puisse aussi accueillir certains enseignements généraux et des disciplines non technologiques, comme l'expression écrite ou orale.

Il convient par ailleurs d'adapter les enseignements pour lutter contre l'échec. C'est pourquoi le caractère généraliste des premiers cycles se renforcerait avec la mise en place de quelques grandes filières, en dehors de la santé : sciences humaines, sciences sociales, sciences exactes et sciences appliquées, par exemple.

Cette nouvelle architecture permettrait à l'Université de mieux assurer sa mission de service public. Les étudiants choisiraient leur voie avant une spécialisation, qui n'interviendrait de façon graduelle qu'en fin de deuxième année.

L'égalité des chances de promotion sociale est essentielle : la formation permanente doit devenir une grande mission de l'université républicaine.

Demander à l'enseignement supérieur de garantir l'égalité des chances, c'est aussi l'ouvrir plus largement aux citoyens qui souhaitent reprendre leurs études afin d'enrichir leur culture, de compléter ou obtenir un diplôme, d'acquérir des compétences nouvelles. Aujourd'hui, l'ascension sociale est freinée par les effectifs modestes des formations permanentes et la rigidité de leur organisation dans le temps qui rend aléatoire toute reprise des études.

Nous proposons que soient réévaluées les conditions de la formation continue dans l'enseignement supérieur, pour offrir une véritable seconde chance. Nous suggérons aussi que la formation continue reconnaisse mieux l'expérience professionnelle acquise et tienne compte, autant que des diplômes acquis, des compétences réelles du candidat lors du choix de son niveau d'inscription.

Pour mener à bien toutes ces réformes, il faudra donner aux établissements davantage d'autonomie, d'abord sur le plan financier. Ainsi, les établissements universitaires devront accéder à une autonomie croissante en matière d'organisation et de gestion.

Ensuite, le partenariat de l'université avec les entreprises et les collectivités locales sera favorisé : si l'on veut que l'enseignement supérieur délivre des diplômes en meilleure adéquation avec les besoins de l'économie, il est nécessaire de reconnaître à l'entreprise une plus large part de responsabilité dans notre système de formation. L'entreprise pourrait intervenir, par exemple, en adaptant les programmes de formation. Si les établissements doivent rester maîtres de la conception du diplôme, l'évolution de ses contenus pratiques devrait dépendre de l'évolution des besoins de la vie économique.

L'évaluation des politiques universitaires et des universités remplit plusieurs rôles qui doivent être renforcés. Le premier est l'évaluation, meilleur moyen de comparer et de faire connaître les politiques conduites par les universités. Elle exerce aussi une stimulation précieuse incitant à de meilleures performances. Elle est enfin un instrument

de mesure permettant de rendre plus visibles les problèmes posés à certains établissements, leur degré de généralité et l'urgence de l'intervention de l'État.

Dans cette optique, il conviendrait de mettre en place une ambitieuse politique d'évaluation, qui porterait sur les enseignements comme sur les politiques administratives. Il serait aussi intéressant de mieux faire connaître les résultats de l'évaluation des enseignements. Etablir une grille de performance des filières, destinée aux jeunes et à leurs parents dès le collège, puis dans les premiers cycles, permettrait une orientation plus efficace.

L'égalité des chances au cours des études correspond à la création d'un statut de l'étudiant, réforme attendue, qui ne peut plus être différée, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre.

Durant la campagne présidentielle, le Président de la République a proposé de créer un statut de l'étudiant répondant à plusieurs objectifs : aider les étudiants de façon plus juste que ne le fait le système actuel des bourses et des prêts ; renforcer la couverture sociale des étudiants et simplifier sa gestion.

Cette démarche doit aboutir, car notre système d'aide actuel est inadapté. En effet, la dégressivité trop rapide de l'échelle des bourses pénalise les familles aux revenus peu élevés, alors que l'avantage représenté par la demi-part fiscale s'accroît lorsque les revenus augmentent.

Au total, les classes moyennes, pour lesquelles les coûts de scolarité représentent une charge importante et qui devraient bénéficier à plein du dispositif d'aide sociale étudiante, sont celles qui en sont exclues. De plus, ce système d'aide va à l'encontre du souhait d'autonomie de nombreux étudiants.

Il faut aujourd'hui fondre l'effort national en une aide unique mieux adaptée aux conditions de la vie étudiante. Nous connaissons les contraintes financières mais on peut, encore aujourd'hui, dans ce domaine, dépenser mieux et plus juste.

L'étudiant se verrait proposer de choisir entre l'autonomie et le rattachement au foyer fiscal des parents.

Le choix de l'autonomie le conduirait à opter pour un foyer fiscal indépendant. Il se verrait attribuer une aide correspondant à sa situation et à ses conditions de vie. Cette option serait ouverte à tous les étudiants au début du second cycle. Les familles perdraient bien évidemment l'avantage de la demi-part fiscale attribuée antérieurement.

Le choix du rattachement conduirait l'étudiant à rester rattaché au foyer fiscal de ses parents. Le bénéfice de la demi-part serait conservé, mais replafonné. Dans cette hypothèse, il y aurait deux cas de figure distincts : soit les revenus du foyer excéderaient un certain montant et aucun droit à prestation ne serait attribué aux étudiants ; soit ces revenus seraient inférieurs à ce montant moyen et l'étudiant bénéficierait d'une aide sociale calculée sur les revenus du foyer parental tout en continuant à y être rattaché.

Ces solutions permettraient à l'étudiant de faire le choix de l'autonomie, quel que soit le revenu des parents. Elles favoriseraient les milieux modestes et moyens, qui cumuleraient l'avantage fiscal et une aide revalorisée dans son montant.

Enfin, pour améliorer les conditions de financement de la vie étudiante et pour permettre aux familles de mieux supporter la charge d'études de plus en plus longues, il serait utile de mettre en place un plan épargne études, inspiré des plans épargne logement, distribués par les

réseaux bancaires et assortis d'avantages fiscaux. Les sommes capitalisées ouvriraient droit à un prêt complémentaire dont les intérêts pourraient être bonifiés par l'Etat.

Le statut étudiant devrait en outre inclure une forte dimension sanitaire qui tiendrait compte des besoins spécifiques de la population étudiante et y renforcerait le rôle d'information de la médecine préventive universitaire.

Dans son action en faveur de l'égalité des chances, la réforme, pour être efficace, ne doit pas s'arrêter à l'enseignement supérieur. L'ensemble du système éducatif, plus particulièrement l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, doivent s'adapter à cet objectif.

Nous devons aussi parvenir à résoudre le problème global de l'orientation. Trop souvent, le choix d'une filière, le choix d'une formation ne dépend que de l'échec ou de la réussite à un examen et non d'une volonté personnelle ou d'une réflexion sur les débouchés réels des formations.

La question de l'orientation devrait être une exigence inscrite au cœur des enseignements.

Les pistes sont nombreuses pour diriger les jeunes vers le diplôme le plus adapté sans créer de hiérarchie inutile entre les types de formation. L'enseignement secondaire doit être le pivot de cette réforme et proposer de façon équivalente des sorties à tous les niveaux : vers les BEP, vers les grandes écoles et vers l'université dans toutes ses composantes.

Pour réussir, la réforme pourrait s'appuyer sur une loi cadre concernant tous les niveaux de formation : enseignement secondaire, enseignement supérieur et formation professionnelle. La réforme, dans un domaine aussi sensible et important pour l'avenir de la France, ne peut se conduire sans l'adhésion de tous les Français, des jeunes, des familles et du corps enseignant.

Faudra-t-il un référendum pour arriver à ce consensus ? Je le pense. En effet, en une époque où la crise économique met à mal notre modèle républicain, il faut un nouvel acte fondateur pour matérialiser le vaste consensus populaire sur la place de l'éducation dans notre société et sur le rôle de l'université dans la République. Cela ne signifie pas qu'il faille situer le débat hors de portée de tous ceux qui assurent la vie de notre système éducatif. Au contraire, une fois posés les principes acceptés par tous, c'est avec eux qu'il faudra travailler, en priorité, pour mettre en œuvre la réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Monsieur le ministre, voici quelque trente-huit mois que vous avez la responsabilité d'ensemble de la politique d'éducation de ce pays.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Non !

**M. Jacques Guyard.** Si !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pas du tout !

**M. Jacques Guyard.** Je parle de la politique d'ensemble de l'éducation ! Comptez, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'avais la charge de l'éducation nationale, mais je n'ai celle de l'enseignement supérieur que depuis l'an dernier.

**M. Jacques Guyard.** Vous auriez dû me laisser terminer, car je parlais de l'éducation nationale et j'allais ajouter que, depuis un an, vous avez également en charge l'enseignement supérieur, niveau le plus touché par la formidable démocratisation qu'a permise la gauche sous l'impulsion de Lionel Jospin.

**M. Julien Dray.** Nous savons bien compter !

**M. Jacques Guyard.** Le travail d'ensemble sur trois ans, précis, intense, que vous avez décrit, puis la concertation menée depuis un an ont débouché sur dix questions auxquelles nous attendons des réponses. En effet, si le travail mené a permis d'aboutir à un relatif consensus sur la formulation des questions, c'est loin d'être le cas pour les réponses. Cela est d'autant plus au cœur du problème que la concertation n'a pas été caractérisée par une très forte mobilisation des acteurs concernés.

En vous écoutant, je pensais à la concertation qui a précédé, en 1982-1983, la réforme de notre système de recherche ou la préparation de la loi Savary sur l'enseignement supérieur. Elles ont été d'une autre ampleur en ce qui concerne la participation tant des personnels enseignants que des étudiants.

Aujourd'hui, nous avons pourtant besoin de ce vaste débat car le doublement des effectifs en dix ans remet nécessairement en cause une institution aussi ancienne que l'université française. Malgré l'obligation de répondre en priorité à l'accroissement massif de la demande d'éducation, les gouvernements de gauche se sont attelés à cette tâche – vous restez d'ailleurs dans la dynamique du projet Université 2000 – d'abord en renforçant les formations à finalité professionnelle, mieux encadrées et plus souples. Les sections de techniciens supérieurs, les IUT, les écoles d'ingénieurs, de commerce, de gestion, les instituts universitaires professionnels ont changé profondément, entre 1984-1985 et 1993, la figure de l'université. En revanche, depuis 1993, les changements sont faibles. Je vous le dis, même si cela ne vous concerne que depuis un an.

Nous avons aussi beaucoup avancé grâce à une organisation plus démocratique de l'université, qui favorise le dialogue enseignants-étudiants, qui facilite l'élaboration collective par les enseignants de la démarche universitaire et les innovations.

Georges Hage rappelait les quelque dix-sept jours de débats qu'avait exigés l'adoption de la loi Savary. L'opposition sur les bancs de droite était d'une vigueur extraordinaire ! Nous constatons que, douze ans après, la loi Savary est à peu près acceptée par tout le monde, y compris par les organisations syndicales qui l'avaient le plus violemment agressée, y compris par les forces politiques qui, au sein de cette assemblée, l'avaient le plus violemment attaquée. Elle n'est plus aujourd'hui contestée dans son fondement parce qu'elle a organisé l'élaboration collective au sein de l'université. Il convient aujourd'hui de prolonger ce travail. Elle a besoin d'un toilettage – après douze ans, tous les grands textes en ont besoin – mais en respectant les principes. Sur ce point, j'attends, monsieur le ministre, les propositions, car si tout est un peu bloqué dans le système universitaire, comme vous l'avez dit, pour le débloquent il faut des propositions.

Le refus de la sélection ? Vous l'avez vigoureusement affirmé et – je le constate avec plaisir – dans cette assemblée plus personne aujourd'hui ne la revendique.

Permettez à un vieux parlementaire de se souvenir avec émotion des débats que nous avons eus en 1986...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Eh oui !

**M. Jacques Guyard.** ... au cours desquels nombre d'entre vous, y compris celui qui est aujourd'hui président de la commission des affaires culturelles, défendaient avec vigueur la nécessité d'une sélection pour réformer l'université française,...

**M. Julien Dray.** N'est-ce pas, monsieur Bourg-Broc ?

**M. Jacques Guyard.** ... pour lui donner toute son efficacité, pour lui permettre de coller aux besoins du pays. La sélection était la clé unique ! C'est l'hommage à la vertu, que nous avions manifestée à l'époque, en défendant l'accès démocratique le plus large possible à l'enseignement supérieur. C'est aussi l'hommage – c'est à eux qu'il faut d'abord le rendre – aux étudiants et aux enseignants qui se sont battus contre les gouvernements de 1986 à 1988 dans les rues de toute la France pour assurer l'accès le plus large à l'éducation nationale et singulièrement à l'université. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Maintenant, nous le disons tous : l'accès massif de tous les jeunes Français au niveau d'études le plus élevé possible est un atout majeur. Le seul débat utile porte sur le contenu et l'organisation des études, pas sur leur démocratisation qui doit se poursuivre et se renforcer.

Vous avez beaucoup parlé – c'est un vrai sujet – d'orientation efficace de la classe de première à la fin du premier cycle. J'ai lu les brochures qui ont été distribuées aux élèves ; je crois qu'il faut beaucoup plus qu'une brochure dans ce domaine. Voilà trois ans que vous avez la responsabilité des classes de première et de terminale ; dans ce domaine, il faut aller plus vite, car il ne reste que vingt mois à cette législature pour réaliser et, au rythme où nous marchons, je ne sais pas si vous aurez beaucoup réalisé après avoir posé les questions !

Les choses ont beaucoup bougé ces dernières années à l'instigation des gouvernements de la gauche, avec le rapprochement du monde de l'entreprise et de l'université par le développement de l'alternance, sous statut scolaire comme sous statut d'apprentissage, et par une mesure importante, que mon ami Jean Glavany avait eu l'honneur de défendre : la validation des acquis professionnels qui représentait, dans la démarche d'éducation, une ouverture considérable en permettant l'échange entre le temps de la formation et le temps du travail. C'est, je crois, une des clés de la modernisation, en particulier de l'enseignement supérieur, mais de cela vous n'avez rien fait. Depuis trois ans, rien n'a progressé. Il est urgent, dans ce domaine, d'être concret. Vous n'avez pas tenté de résoudre la concurrence absurde – je dis bien « absurde » – qui existe aujourd'hui entre les deux formes d'alternance : l'alternance sous statut scolaire et l'alternance sous statut d'apprentissage.

Dans ces conditions, vous n'offrez pas aux entreprises de notre pays et aux forces sociales du monde économique une place claire dans la formation. Il ne faut pas s'étonner dès lors si les étudiants ont parfois peur d'entrer dans la vie active, si l'esprit de caste, que vous dénoncez, résiste et si la primauté au raisonnement abstrait se maintient dans trop de cas.

Vous n'avez pas évoqué, sinon au passage, le progrès considérable qu'a représenté dans la formation des enseignants la mise en place, en 1990, des instituts universitaires de formation des maîtres, qui ont enfin permis concrètement la reconnaissance d'un niveau égal de responsabilité de tous les maîtres, de la maternelle au baccalauréat. Ils ont surtout marié la formation académique et la formation pédagogique de manière à faire de l'ensei-

gnant un homme ou une femme complet, capable de prendre en charge l'élève sur deux plans, celui du savoir théorique et celui de la pratique pédagogique adaptée.

Après les menaces – souvenez-vous en – de 1993, les instituts universitaires de formation des maîtres sont maintenant reconnus, même si point – je le regrette et je la combattrai – la menace de la suppression de l'association en parallèle de la formation académique, disciplinaire, et de la formation pédagogique, condition du recrutement d'enseignants compétents et motivés, reconnus de leurs élèves.

Depuis l'échec de l'opération « Falloux », instructive pour la majorité en place, la tentation d'une attaque réactionnaire frontale semble avoir quitté l'Assemblée et le Gouvernement. Vous profitez même des propositions les plus critiquables de la commission Fauroux pour vous poser en défenseur de l'école publique et de l'université, ce qui est habile, mais honorable.

L'avenir de l'université française dépend de beaucoup de choses, mais en particulier de trois conditions sur lesquelles chacun vous attend, et à propos desquelles il ne suffit pas de poser des questions ; il faut des réponses. Cet avenir apparaît, avec le gouvernement dont vous faites partie, bien sombre.

Première condition : la libération des capacités d'innovation dans nos formations supérieures. Je regrette, de ce point de vue, la faible participation aux états généraux – la période n'est pas très favorable, les universités sont davantage en examen qu'en réflexion collective – mais elle prouve que vous n'avez pas convaincu de votre volonté de changement et surtout que manquent les orientations précises sans lesquelles il n'y a pas de véritable débat. « Rien ne sera fait dans le secret », « je ne conduirai aucune réforme sans les acteurs », avez-vous dit, mais, au bout d'une année, tout le monde se pose la question : quelle réforme portez-vous ? Avoir une méthode, c'est bien, avoir un contenu, c'est mieux, car sans contenu, il n'y a pas de débat !

Deuxième condition, encore plus déterminante peut-être pour la crédibilité de votre démarche : les moyens mis en œuvre. Sur ce plan, vous avez été précis, en décembre dernier, devant l'Assemblée nationale. Vous avez pris l'engagement solennel de créer, d'ici à 1999, 10 000 postes dans l'enseignement supérieur, toutes catégories confondues, et sans redéploiement, à partir des autres niveaux de l'éducation nationale. Après les annonces sur le budget pour 1997, je vous pose une question précise et vitale pour la crédibilité de la démarche : allez-vous tenir cette promesse ? Allez-vous la mettre en œuvre dans le cadre de contrats avec les universités qui incluent les problèmes de personnels sans les laisser à l'écart, comme l'a fait votre prédécesseur, M. Fillon ?

Troisième condition : le statut étudiant. J'ai écouté avec attention ce que M. Dubernard vient de dire à ce sujet. Nous sommes tous d'accord pour considérer que la démocratisation du recrutement et l'allongement des études rendent indispensables la reconnaissance d'un statut de l'étudiant et donc les moyens nécessaires. Il faut, là aussi, poser les questions concrètement.

Actuellement, les trois aides existantes, les bourses et les œuvres universitaires, l'allocation logement, la demi-part fiscale représentent quelque 16 milliards de francs, c'est-à-dire 7 000 francs par étudiant. Croyez-vous nécessaire, indispensable d'augmenter cette somme pour donner un statut social correct à ces jeunes de vingt à vingt-cinq ans, qui ont droit à une vie matérielle correcte, en

particulier ceux qui sont issus des familles les plus modestes ou des familles de cadres moyens qui se trouvent actuellement désavantagés par ce système ? Ou comptez-vous proposer une autre répartition de cette somme, mais il faut alors préciser au profit de qui ? A quel niveau ? Au détriment de qui ?

Pour la première fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, nous avons actuellement plus d'étudiants en deuxième et troisième cycles qu'en premier cycle ; c'est une grande première. Cette année universitaire est la première où cette donnée s'affirme : l'allongement des études est un fait majeur ; le ralentissement des entrées dans l'enseignement supérieur en est un autre. Nous savons tous qu'il va s'accélérer à la rentrée prochaine puisqu'il y aura moins de candidats au baccalauréat qu'il n'y en a eu l'an dernier. Nous savons aussi que le taux de réussite au baccalauréat sera cette année au mieux égal à celui de l'an dernier, qui était élevé. Cette baisse des entrées dans l'enseignement supérieur n'est pas une bonne chose pour notre pays. Elle exige des réponses claires, assorties de moyens financiers et humains sur l'organisation et le contenu des études. Après trois ans, la communauté universitaire reste sur sa faim. Vous avez souhaité la confiance ? La confiance vient quand on sait où on va !

**M. le président.** Je vous prie de conclure.

**M. Jacques Guyard.** Je termine, monsieur le président.

Sur des questions majeures dans le vécu des enseignants et des étudiants, je n'ai pas entendu les premiers éléments de réponse : le bourgeonnement des programmes, à coup d'UV successives, se complexifie de plus en plus, l'inflation des unités de valeur et des examens – la multiplication des examens est très mauvaise pour l'appréciation globale de l'étudiant et pour la solidité de sa démarche personnelle ; elle conduit au bachotage – le tutorat, dont nous avons beaucoup parlé, condition pour le travail personnel et pour l'égalité des chances dans l'université telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, l'apprentissage du travail en équipes, des langues, de l'informatique, la capacité de s'exprimer et d'entraîner un groupe. Ce sont autant de domaines dans lesquels il faut avancer. Les universités nouvelles ont essayé. L'ensemble de la communauté universitaire attend des propositions et le respect des engagements en matière de moyens.

Monsieur le ministre, si vous répondez à ces questions, nous aurons avancé ; si nous en restons aux questions, je crains une forte démobilisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilles de Robien.

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, à ceux qui douteraient, comme notre collègue Jacques Guyard, de la volonté réformatrice du ministre et du Gouvernement, je rappelle, au nom du groupe UDF, que le débat d'aujourd'hui est l'une des grandes étapes de la réforme de l'enseignement supérieur. C'est une étape indispensable. C'est une réforme, je l'affirme, qui est conduite avec doigté, intelligence et tact par le ministre de l'éducation nationale.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mais sans crédits !

**M. Gilles de Robien.** Souvenez-vous, mes chers collègues, trop de réformes sur le sujet ont échoué depuis trente ans. Pourquoi ? Tout simplement par manque de compréhension, par blocage, par manque de concertation, par manque de suivi. S'il est vraiment un sujet où il convient d'éviter de confondre vitesse et précipitation, pédagogie et démagogie, c'est bien sûr le sujet ultrasensible de l'éducation.

Il s'agit de former des êtres humains, des jeunes, des êtres encore fragiles, des adolescents, des jeunes gens qui sont en recherche d'avenir.

Il s'agit aussi d'associer le corps des enseignants dans sa diversité, dans sa sensibilité, dans sa générosité, un corps qui souvent souffre – il faut le reconnaître – d'un manque de reconnaissance de la part de la nation.

Il s'agit surtout de préparer la société de demain avec l'ensemble de la communauté nationale d'aujourd'hui dans une démarche de dialogue, de concertation et d'écoute, élaborée avec les parents, avec les enseignants, avec les élèves, les étudiants, et avec l'Etat, bien entendu. C'est cette démarche qui est réclamée par les professeurs et les étudiants eux-mêmes. C'est cette démarche qui a déjà été appréciée au cours des événements de l'automne dernier, souvenez-vous. Monsieur le ministre, vous avez su, alors, jouer le rôle qu'il fallait, trouver le ton juste pour apaiser les tensions. Vous avez su fixer le cap des réformes à engager.

Cette démarche s'inscrit évidemment dans la durée, pour améliorer en profondeur et adapter durablement notre système éducatif.

Dialogue, durée : qui reprochera à un ministre ou à un gouvernement de situer son action dans le dialogue et la durée ? C'est ainsi qu'il n'y aura pas de grand soir de la réforme éducatrice, mais une réforme réfléchie et consensuelle, une réforme durable.

Pour le groupe UDF, cette démarche réfléchie et la plus consensuelle possible doit aboutir à une série de propositions concrètes et novatrices, c'est évident.

Pour le groupe UDF, les principes directeurs devront s'orienter autour de quatre idées : orientation, professionnalisation, seconde chance et place de l'étudiant dans la communauté nationale.

Une meilleure orientation en amont, doit se faire dès le collège – vous avez prononcé le mot, monsieur le ministre – ou le lycée, grâce à une meilleure information des collégiens, des lycéens pour permettre aux universités de devenir davantage un lieu d'épanouissement personnel et de préparation à la vie active plutôt qu'un lieu de déception, voire d'amertume.

Deuxième idée : la professionnalisation. Les choses ont déjà beaucoup changé. C'est vrai, monsieur Guyard, mais le rapprochement doit encore s'intensifier entre le monde universitaire et son environnement, notamment le monde du travail. La préoccupation de l'emploi, sans être exclusive, bien entendu, doit être au cœur de la réforme.

Troisième idée : la deuxième chance. Vous avez dit, monsieur le ministre, que, faute d'être assuré du succès, chacun doit être assuré de sa chance ; j'ajouterai, si vous me le permettez, de sa deuxième chance. Des dispositifs nouveaux devront être trouvés pour aider les étudiants en situation de prééchec ou d'erreur d'aiguillage et pour permettre à ceux qui n'ont pas de moyens financiers d'aborder un cycle long d'études supérieures.

Quatrième idée : la place de l'étudiant. Certains parlent de « statut ». Le mot me semble un peu rigide. Une réflexion doit être menée sur la place de l'étudiant non seulement dans l'ensemble universitaire, mais dans la société française.

C'est pourquoi, mes chers collègues, la grande réforme que nous devons tous ensemble élaborer concerne non seulement notre jeunesse mais, bien au-delà, le pays tout entier. Il n'y a pas de démocratie moderne sans une grande université. Il n'y a pas de grand pays moderne sans une grande université. Pour obtenir une grande uni-

versité des années 2000, il faut effectivement une réforme telle que vous l'avez engagée, monsieur le ministre, dans un processus de participation et d'écoute exceptionnel. C'est pour cela que, au groupe UDF, nous faisons confiance au Gouvernement et au ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour aboutir. Notre majorité sortira, j'en suis sûr, renforcée d'avoir su écouter, débattre et convaincre sur ce sujet qui touche peut-être le plus l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Bruno Bourg-Broc,** *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Monsieur le ministre, la démarche que vous avez entreprise à l'occasion des états généraux et qui consiste à associer l'ensemble des acteurs du système à la réforme est – chacun en convient – la seule valable, la seule permettant d'éviter l'incompréhension et le refus du changement.

Trop de projets – vous l'avez dit vous-même, d'autres l'ont souligné avant moi – trop de réformes ont échoué dans le passé simplement parce qu'elles ont été mal comprises. Dès lors, la lisibilité de la démarche suivie vous a paru tout à fait essentielle : le Gouvernement a souhaité éviter tout effet de surprise et jouer, au contraire, la carte du calendrier connu de tous. Il est important de bien poser les questions, comme vous l'avez dit ; ne dit-on pas qu'une question bien posée est à moitié résolue ?

C'est dans cette optique que, dès le 21 octobre dernier, a été annoncé un débat sur la réforme de l'enseignement supérieur. Le calendrier a été quelque peu perturbé par les événements de décembre. Cependant, la première phase vous aura permis de rencontrer plus d'une centaine d'organisations et de dégager une dizaine de grandes questions à examiner. Vous êtes venu devant notre commission nous les présenter le 24 avril dernier. La seconde phase, qui se termine par ce débat parlementaire, aura permis aux étudiants et aux personnels de s'exprimer, de définir et de présenter des propositions.

Aujourd'hui, il vous revient, monsieur le ministre, de tirer les conclusions de cette consultation et de formuler des propositions de réformes. Car, comme vous l'avez souvent répété au cours des derniers mois, la concertation n'est pas une fin en soi ; elle doit s'accompagner d'un projet, d'une politique. En somme, elle doit déboucher sur une réforme.

Grâce à la démarche que vous avez proposée, les esprits sont mûrs pour cette réforme ; chacun a conscience qu'il est devenu indispensable d'adapter les structures de l'enseignement supérieur à sa démographie, aux aspirations nouvelles des étudiants, mais aussi aux réalités économiques et sociales de notre temps.

Lors de votre récente audition par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, plusieurs d'entre nous avaient souhaité qu'un débat sur les états généraux de l'enseignement supérieur et la réforme de l'enseignement supérieur fût organisé en séance publique. Aujourd'hui, ce débat a lieu et je tenais à vous en remercier. Le Parlement aussi est une force de proposition et je sais que vous souhaitez prendre en compte les suggestions des parlementaires.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Absolument !

**M. Bruno Bourg-Broc,** *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* C'est pourquoi j'aimerais que vous puissiez apporter quelques précisions sur la démarche suivie et le contenu des questions en débat.

Tout d'abord, la deuxième phase des états généraux, la consultation des étudiants, aujourd'hui en voie d'achèvement, a été présentée comme ayant pour but de dégager des principes de réforme concernant les dix thèmes de réflexion retenus à l'issue de la première phase. Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, selon quelles modalités vos services ont procédé ou vont procéder pour traiter les données qui sont remontées de cette vaste consultation, et quelles sont les grandes lignes directrices de ces réflexions ? Bien évidemment, nous souhaitons aussi obtenir des précisions sur la forme sous laquelle se présentera ce projet de réforme : voie législative, voie réglementaire, voie référendaire ? Selon quel calendrier ? Comment la réforme pourra-t-elle être financée ? Pensez-vous soumettre au Parlement une loi de programmation budgétaire ?

Ces questions de forme ne sont pas ma priorité, je suis beaucoup plus attaché au contenu de la réforme qu'à l'emballage qui permettra de la mettre en œuvre, mais ce sujet agite beaucoup les esprits. Pour ma part, je crois souhaitable d'agir en fonction des changements qui seront proposés, car je ne crois pas au grand soir, au grand chambardement qui fait table rase du passé. Nous nous devons de rester pragmatiques et d'examiner au cas par cas le meilleur moyen de mettre en œuvre telle ou telle proposition. S'il faut des changements réglementaires, acceptons-les. S'il faut adapter à la marge la loi du 26 janvier 1984, ne considérons pas qu'il s'agit là d'un tabou. Et s'il faut une loi-cadre, voire un référendum, pour permettre de redéfinir l'architecture du système éducatif, comme l'a suggéré Jean-Michel Dubernard tout à l'heure, pour fixer chacune des missions respectives des partenaires éducatifs, englobant l'enseignement supérieur, bien sûr, mais aussi l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, pourquoi pas ? Mais, là encore, c'est le contenu de la réforme qui dictera la forme.

Enfin, avant de vous faire part de quelques suggestions personnelles, je voudrais dire un mot des moyens.

L'idée est généralement admise que l'on ne peut réformer à moyens constants et qu'il faut injecter quelques milliards supplémentaires. Ici plus qu'ailleurs, je l'ai dit bien avant aujourd'hui, je crois à la formule du dépenser mieux et je refuse de me laisser enfermer dans le schéma qui consiste à croire impossible de faire quoi que ce soit sans argent supplémentaire. Le budget de l'éducation a largement augmenté ces dernières années ; pour autant, hélas ! l'échec universitaire n'a pas diminué, la sélection par l'argent existe trop souvent dans les faits. Alors, est-ce vraiment et seulement une question d'argent ?

L'enseignement supérieur français souffre, c'est vrai, d'une relative faiblesse de moyens, mais c'est dans une nouvelle répartition des masses financières du budget du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qu'il faut probablement les trouver. Les économies sont possibles, la baisse démographique dans le primaire et le secondaire permet de dégager de nouveaux moyens et d'en réaffecter pour l'enseignement supérieur. Les efforts importants accomplis par les collectivités locales comme par l'Etat dans les dernières années ne sont plus à faire. Voilà en tout cas une piste de réflexion pour le financement de nouvelles mesures.

L'Université a la vocation fondamentale d'être un service public, que mettent en évidence les lois du 12 novembre 1968 et du 26 janvier 1984. Cette vocation donne son sens à chacune des grandes missions universitaires et définit ses grands principes de fonctionnement : l'égalité d'accès pour chacun à l'Université, le refus de la sélection, le caractère national des diplômes, la qualité élevée des formations, le statut national des personnels. Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, ces grands principes ne sont en rien dépassés et doivent au contraire être la base de toute réforme.

Pour autant, ce service public doit évoluer. S'adapter, pour l'Université, ce n'est pas suivre des modes en privilégiant telle ou telle filière sous prétexte qu'elle correspondrait, à un moment donné, aux besoins économiques. S'adapter, c'est répondre à l'attente nécessairement évolutive de tous ceux qui sont engagés dans le système et en premier lieu aux besoins des étudiants. C'est savoir les préparer à la vie active sans céder sur la qualité des enseignements fondamentaux et sur le caractère national des diplômes, c'est leur donner les moyens de suivre des études, de bâtir un projet personnel qui leur soit adapté et qui permette une insertion professionnelle réussie.

Adapter l'Université, c'est répondre à l'échec des premiers cycles, c'est faire droit aux souhaits des étudiants d'être mieux préparés à l'insertion, c'est assurer une meilleure utilisation des moyens, c'est permettre à tous d'étudier dans de bonnes conditions, c'est refuser la sélection par l'argent.

Pour répondre à cette nécessaire adaptation, je formulerai plusieurs propositions autour de principes simples.

En premier lieu, je crois nécessaire de redéfinir l'architecture des premiers cycles. Il ne s'agit pas, comme j'ai pu le lire ici ou là, de mettre en place des collèges à l'américaine, de remettre au goût du jour l'ancienne propédeutique ou d'approfondir des matières de l'enseignement secondaire.

Il s'agit avant tout de mettre fin à la spécialisation excessive des DEUG, de répondre à l'échec des premiers cycles et de mettre en place une orientation active. On pourrait ainsi redéfinir l'architecture des DEUG autour de quelques grandes filières : les sciences sociales, les sciences humaines, les sciences exactes et les sciences appliquées qui constitueraient la filière technologique. Si l'on prend l'exemple des sciences sociales, on pourrait imaginer une première année de DEUG regroupant les actuels DEUG de droit, d'économie et de gestion, la spécialisation dans l'une des trois matières n'intervenant qu'en début de seconde année. Ce système permettrait aux étudiants de se familiariser avec les grandes filières universitaires et leur offrirait un vrai choix de spécialisation.

Comme je l'ai indiqué, l'un des piliers de cette nouvelle organisation des premiers cycles, les sciences appliquées, constituerait la filière technologique que nous appelons tous de nos vœux. Le succès des formations technologiques appelle incontestablement leur développement tout autant qu'un effort de rationalisation de l'existant. Il faut permettre aux étudiants issus des bacs technologiques de poursuivre leurs études. Force est de constater qu'ils ne peuvent aujourd'hui accéder aux filières courtes type IUT ou BTS, parce que les places sont, de fait, « réservées » aux bacheliers de l'enseignement général.

Cette situation paradoxale est une source d'échecs et d'erreurs d'orientation qui conduisent trop souvent à un arrêt prématuré des études. Il faut donc réorganiser la filière technologique à partir des STS et des IUT tout en conservant la spécificité des filières courtes.

Mais il faut surtout rompre avec la logique actuelle qui consiste à croire qu'un arrêt des études à bac plus 2 signifie la fin de toute progression hiérarchique au sein de l'entreprise. Il faut rompre avec l'idée que l'existence se joue à chaque examen. Je crois donc essentiel de créer un véritable outil de formation différée. Ainsi la formation continue ne doit plus être seulement qualifiante, elle doit devenir « diplômante », c'est-à-dire offrir aux salariés qui font le choix de reprendre des études une véritable évolution hiérarchique au sein de l'entreprise.

**M. Jean Glavany.** La validation des acquis !

**M. Bruno Bourg-Broc,** *président de la commission.* La création de cette filière technologique ne doit pas masquer le besoin de professionnalisation de l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur. Cette professionnalisation doit être souple, adaptée à chaque filière et au degré d'études. On ne pourra pas professionnaliser la philosophie comme l'économie, on ne pourra pas professionnaliser la première année comme la dernière année. La palette doit être la plus large possible. Dans certains cas, la professionnalisation consistera simplement à introduire des modules de langue et d'informatique ; dans d'autres, il faudra rendre les stages obligatoires, et, pour certains diplômes, la voie de l'apprentissage sera la plus adaptée.

Enfin, avant d'aborder la question de la place de l'étudiant dans la société et du statut de l'étudiant, je voudrais dire quelques mots des structures universitaires.

Si l'on s'accorde sur quelques principes comme le recrutement national des personnels enseignants, le caractère national des diplômes, je crois indispensable de conférer une plus grande autonomie aux établissements universitaires, car je crois à la responsabilisation des acteurs. L'autonomie des structures universitaires doit permettre une meilleure gestion des budgets, une meilleure gestion du calendrier universitaire – facteur d'économie important – une meilleure gestion des locaux, une meilleure adéquation avec les partenaires régionaux, les collectivités locales, bien sûr, mais aussi les entreprises, les chambres consulaires.

Cette plus grande autonomie accordée à chaque université doit avoir pour corollaire la mise en place de techniques d'évaluation et d'outils de gestion plus performants qu'aujourd'hui.

Je crois aussi qu'il est temps de revoir notre politique d'implantation des universités. La carte universitaire doit se voir à l'échelle européenne. Pour pouvoir rivaliser en termes d'enseignement, mais aussi de recherche, avec les grandes universités étrangères, il nous faut construire des grands pôles universitaires en réseau les uns avec les autres. La politique des antennes universitaires a montré ses limites en termes pédagogiques, mais aussi en termes de moyens de fonctionnement.

Je terminerai ce propos en évoquant la place de l'étudiant dans la société. L'étudiant n'est pas seulement un acteur du système universitaire. C'est aussi un acteur de la société, c'est aussi un citoyen. En la matière, il nous faudra opérer une véritable révolution culturelle pour accepter de prendre en compte les aspirations de cette population et, plus largement, de la jeunesse. C'est la place de l'étudiant dans la vie de la cité qu'il nous faut redéfinir. C'est pourquoi il me paraît intéressant de

mettre en place rapidement des commissions extra-municipales dans toute les villes, qu'elles soient universitaires ou non. C'est d'ailleurs dans cette perspective que je crois essentiel de prendre en considération l'aspiration des étudiants à une plus grande autonomie financière et sociale.

Il ne s'agit pas de créer un revenu minimum étudiant, ce serait socialement absurde et financièrement ruineux. Certains préconisent, par exemple, la création d'un revenu étudiant généralisé dont le coût avoisinerait les 60 milliards de francs. Je suis totalement opposé à cette formule qui déresponsabiliserait notre jeunesse et qui serait source d'inégalités. Je crois à la justice sociale et je crois qu'il faut aider en priorité ceux qui en ont le plus besoin.

Le Président de la République s'était élevé, pendant la campagne présidentielle, contre l'injustice du système actuel des aides sociales étudiantes et notamment contre l'allocation de logement sociale, qui, combinée au quotient familial, avantage en fait – et vous l'avez rappelé – les plus favorisés. Ce n'est pas cela, la justice sociale. L'égalité des chances, c'est permettre aux plus démunis de pouvoir suivre normalement les études qu'ils ont choisies.

Pour ma part, je préconise, à budget constant, une refonte totale du système d'aide sociale en réaffectant les sommes allouées aujourd'hui pour l'ALS dans une enveloppe globale d'aide aux étudiants. Cela permettrait d'aider véritablement ceux qui en ont le plus besoin et de donner une place à l'autonomie financière des étudiants pour ceux qui, entrant dans le second cycle, feraient le choix de la déclaration fiscale séparée. Ce système doit permettre, à budget constant, de rationaliser l'aide aux étudiants.

Voilà, mes chers collègues, messieurs les ministres, les quelques suggestions que je souhaitais formuler. Dans une période où, courageusement, le Premier ministre a indiqué qu'il n'était plus possible de dépenser toujours plus, une réforme à budget constant, je le répète, est possible. Les propositions que je viens de formuler s'inscrivent parfaitement dans ce schéma.

L'éducation a toujours été un lieu de contradiction : démocratique dans ses destinataires, elle est élitiste dans son ambition. Cela pourrait paraître une gageure et c'est pourtant la tâche quotidienne des éducateurs, particulièrement dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi l'éducation est un domaine en perpétuelle réforme. Mais c'est aussi l'honneur des éducateurs que de gérer cette contradiction, en répondant toujours mieux à une aussi noble ambition : c'est une manière de dire que la réforme est plus que jamais nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à Mme Janine Jambu.

**Mme Janine Jambu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, loi d'orientation budgétaire pour 1997, commission Fauroux, états généraux, schémas régionaux, Livre blanc de la Commission européenne sur l'éducation et la formation : la réforme de l'enseignement supérieur est à l'ordre du jour.

Tout le monde parle de changement, mais ce mot n'a pas le même sens pour tous. S'agit-il d'adapter l'enseignement supérieur à une société d'exclusion et de chômage ou bien de répondre aux besoins de progrès de la société ?

Je vais examiner, à la suite de mon collègue Georges Hage, les questions relatives au statut de l'étudiant, à la voie technologique, à l'insertion professionnelle, à la gestion de l'université et à l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne le statut de l'étudiant, nous considérons que le préambule de la Constitution instituant la gratuité de l'enseignement doit être respecté et les droits d'inscription, y compris en thèse, doivent être remplacés par des dotations d'Etat. Cela devrait être accompagné d'une augmentation du nombre et du taux des bourses et des allocations.

Les cités universitaires ne disposent que de 150 000 logements pour plus de deux millions d'étudiants. Un doublement rapide du nombre de places est indispensable.

Les étudiants doivent pouvoir bénéficier de la gratuité des transports en Ile-de-France et d'une réduction sensible des tarifs SNCF dans les autres régions.

La médecine préventive et l'action sociale doivent être développées. Il y a, aujourd'hui, une infirmière pour 3 000 étudiants et une assistante sociale pour 17 000 étudiants ! C'est dire qu'il faut recruter.

Sur le second point – l'enseignement technologique – nous estimons que le service public offre actuellement toute une panoplie de formations technologiques, du DUT au BTS en passant par les DEUG et les classes préparatoires technologiques, qui répond aux besoins du monde professionnel.

Ce système pourrait être optimisé, notamment par la création d'un DEUG « technologique tertiaire » et d'un BTS « sanitaire et social », de classes préparatoires au BTS et au DUT, la possibilité de réorientation en cours de DEUG, la poursuite des études au-delà des diplômes existants, avec des passerelles vers les formations d'ingénieurs, écoles de gestion, licences et maîtrises de sciences et techniques.

S'il est impératif de donner aux jeunes une formation qualifiante, en collaboration avec toutes les forces sociales de l'entreprise – salariés, syndicats, représentants du personnel et employeurs – une étroite mainmise patronale sur la formation serait dangereuse pour l'avenir de la jeunesse.

S'agissant de l'insertion professionnelle, on peut noter que les employeurs sont les premiers à reconnaître l'adaptation des formations dispensées aux nouveaux emplois industriels et tertiaires, ce qui ne remédie pas pour autant à la pénurie d'emplois qualifiés.

Les établissements d'enseignement supérieur devraient avoir un rôle plus important dans la formation continue des salariés. Un cahier des charges pourrait répertorier clairement les droits et les obligations de l'entreprise à l'égard du jeune diplômé : emploi stable, qualification et salaire correspondant aux compétences.

Ce n'est pas le système éducatif qui crée la crise, mais les choix politiques et économiques qui ont produit trois millions de chômeurs, dont un nombre croissant de diplômés, et ont réduit les moyens nécessaires à l'éducation nationale pour remplir sa mission.

Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, qui a presque quadruplé en cinq ans, n'est pas dû à la formation reçue, mais à l'explosion du chômage qui a touché, à partir de 1990, les emplois de cadres, de techniciens et d'agents de maîtrise.

Cette situation relève de la responsabilité du Gouvernement. Il lui incombe de relancer la croissance et la création d'emplois qualifiés.

Enfin, en matière de gestion de l'université et d'aménagement du territoire, nous constatons que, à l'encontre des recommandations exprimées par l'UNESCO, qui prescrivaient pour l'enseignement supérieur transparence, collégialité et autogestion, votre politique a mené à la déréglementation des diplômes, au désengagement de l'Etat, à la centralisation autoritaire des pouvoirs et au non-respect des statuts des personnels.

Les membres de la communauté universitaire doivent voir leurs libertés académiques, syndicales et civiques reconnues de manière institutionnelle.

La hiérarchie entre universités, instaurée par la loi d'aménagement du territoire de février 1995, distribuant des étiquettes d'excellence, généraliste ou thématique, est un non-sens. Chaque établissement a sa spécificité et son utilité.

Les « schémas régionaux » doivent être revus avec tous les partenaires pour faire un bilan et comparer la qualité de l'enseignement et les conditions de fonctionnement des universités selon les régions, afin de rétablir un équilibre sur l'ensemble du territoire national. Les étudiants doivent bénéficier de l'égalité des chances, où qu'ils poursuivent leurs études. Or, force est de constater aujourd'hui que les disparités quantitatives et qualitatives sont énormes entre les régions.

Il faut aboutir à la mise en place de cent universités de plein exercice multidisciplinaires, IUT compris, ce qui implique la création de vingt universités supplémentaires, dont sept en Ile-de-France.

Par ailleurs, on attend toujours l'achèvement des travaux de huit universités nouvelles.

Nous demandons l'intégration dans le service public des établissements situés à Rennes, La Roche-sur-Yon, Toulouse, Brest, Saint-Etienne et du pôle Léonard-de-Vinci à Courbevoie.

Je voudrais m'attarder sur le cas de ce dernier, car il est symbolique d'une certaine conception de l'université et parce qu'il se situe dans mon département, les Hauts-de-Seine.

Alors que l'université Paris-X est surpeuplée et manque cruellement de moyens, que la construction de l'IUT à Gennevilliers reste depuis des années à l'état de projet, que les étudiants continuent de s'entasser dans les universités de l'Ile-de-France, le président du conseil général des Hauts-de-Seine, M. Pasqua, fait financer, sur fonds publics, je le rappelle – 1,3 milliard de francs pour l'investissement, 60 millions de budget de fonctionnement pour 1996 ; là, il y a de l'argent ! – une faculté privée à l'américaine. Ségréatif et sélectif – le droit d'entrée était fixé au départ à 30 000 francs – ce pôle a connu un échec retentissant et demeure une coquille vide après avoir vidé, bien évidemment, la poche des contribuables.

Un mur d'opacité entoure ses conditions de fonctionnement. On ignore les résultats de la rentrée de février 1996 et le niveau de participation des entreprises. Les tractations entre le pôle et certaines universités pour essayer de meubler partiellement les espaces vides n'ont pas abouti.

Nous demandons – et nous souhaitons votre soutien, monsieur le ministre – la mise en place d'urgence d'un groupe de travail tripartite – éducation nationale, communauté universitaire et élus – afin d'analyser la situation exacte du pôle Léonard-de-Vinci et de procéder à son intégration dans le service public.

Telles sont les principales remarques, questions et propositions que je souhaitais exposer, à l'occasion de ce débat, au nom du groupe communiste, après l'intervention de mon collègue Georges Hage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Simone Rignault.

**Mme Simone Rignault.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun de nous convient, l'architecture actuelle de notre enseignement supérieur ne lui permet plus de remplir de manière satisfaisante les missions qui sont les siennes dans une société moderne et républicaine en pleine évolution.

Chaque rentrée universitaire est l'occasion d'en souligner les limites au lieu d'en valoriser les mérites. L'université est stigmatisée pour son incapacité à gérer les difficultés matérielles liées à l'afflux d'étudiants et pour l'inadaptation de nombreuses filières aux réalités de la demande économique en perpétuelle mutation.

Nous l'observons quotidiennement, il y a deux catégories d'étudiants.

Il y a d'abord ceux qui peuvent suivre un cursus linéaire et complet, compte tenu de leur niveau général, de leurs motivations et de l'émergence progressive d'un véritable projet professionnel. Leurs problèmes sont surtout matériels et relèvent de la création du futur statut de l'étudiant.

Et puis il y a ceux, que nous rencontrons malheureusement trop souvent dans nos permanences, qui ont subi leur parcours lycéen, ont obtenu difficilement un baccalauréat et ont effectué un choix par défaut pour leur entrée en faculté. Confrontés aux exigences de disciplines méconnues ou mal évaluées, de 75 à 85 p. 100 d'entre eux quittent l'université sans diplôme après une ou deux années de premier cycle. Sans possibilité de véritable insertion professionnelle, ils sont contraints de se réorienter vers les filières de l'apprentissage ou d'acquiescer des savoir-faire dans le cadre de contrats emploi-solidarité ou de contrats emploi-ville, ce qui n'est pas acceptable.

L'enjeu de la réforme de l'enseignement supérieur réside essentiellement dans notre capacité à donner une finalité réelle à tous les cursus d'études et à fournir des chemins de réussite à tous les jeunes, quel que soit leur niveau initial.

Baucoup de jeunes sans emploi avouent que leur parcours scolaire se résume à une situation subie, résultat de relégations successives, et que peu d'adultes ont été capables de les écouter.

En dépit des efforts déployés depuis des années dans le cadre classique des centres d'information et d'orientation, force est de constater que la mauvaise orientation est le dénominateur commun de l'ensemble des problèmes d'inadéquation entre la formation des jeunes et les besoins de l'économie. Elle est aussi naturellement à l'origine de l'engorgement de certaines filières et des poussées de fièvre, bien compréhensibles, d'étudiants angoissés par les conditions de rentrée.

La création d'un dispositif efficace et professionnel d'orientation est donc une impérieuse exigence de toute réforme d'envergure de notre système éducatif.

Il est d'ailleurs significatif, monsieur le ministre, que les acteurs des milieux universitaires, tout comme vous, aient retenu l'orientation comme l'une des premières questions à débattre au sein de ces états généraux de l'Université.

Trois grandes directions nous semblent devoir être explorées pour mettre en place une telle réforme.

Première direction, la poursuite et l'intensification de l'effort engagé au niveau des CIO dans les collèges et les lycées.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, de m'entendre vous dire que la lutte contre les difficultés des étudiants doit privilégier la prévention au niveau le plus précoce possible. De même que la lutte contre l'échec scolaire appelle une action énergique au plus jeune âge, la prévention de l'échec dans le supérieur peut être menée par une action soutenue, et surtout continue, en matière d'orientation et d'information sur les études et les métiers dans les quatre ou cinq années qui précèdent le baccalauréat.

Les expérimentations menées depuis la dernière rentrée scolaire, instituant des séquences périodiques d'éducation aux choix d'orientation et d'information sur les métiers, doivent être amplifiées et généralisées à tous les collèges et lycées.

Deuxième direction : relayer l'action des CIO par la mise en place de structures de coordination entre les établissements scolaires, le secteur des métiers et les établissements d'enseignement supérieur.

L'orientation ne peut être efficace si elle se contente de fonctionner « sur catalogue ». Bien des jeunes ont besoin d'une véritable prise en main. Ils ont besoin d'obtenir des réponses concrètes à leurs interrogations sur les débouchés et les variantes de certaines filières. Des réponses que seuls les étudiants de ces filières et les employeurs pourront leur apporter.

C'est pourquoi, nous, parlementaires, habitués au travail de coordination sur le terrain, proposons de créer des bureaux de coordination spécialisés dans l'information sur les métiers. Placés sous l'autorité des inspecteurs d'académie sur le plan local, ils auraient pour mission d'organiser l'information au sein de chaque établissement. Chargés de prendre et d'entretenir un contact permanent avec les instances consulaires, les universités et les collectivités locales, ils pourraient, d'une part, organiser les interventions des spécialistes de chaque secteur dans les établissements et, d'autre part, participer à une démarche prospective sur les métiers et les besoins anticipés de l'économie.

Troisième direction : promouvoir les possibilités de réorientation au cours et au-delà des études supérieures initiales.

Il n'est pas normal de mettre en jeu la totalité d'un avenir professionnel sur trois ou quatre années de sa vie, en sachant qu'elles ne sont peut-être pas celles où l'étudiant aura fait preuve des meilleures aptitudes. Il convient donc de développer les possibilités de passerelles des filières courtes vers les filières longues et de créer des possibilités réelles de reprendre des études au cours de la vie professionnelle. Ces possibilités devront être connues et systématiquement diffusées auprès des étudiants dès leur entrée dans les universités. Ils pourront ainsi concevoir au rythme qui leur convient un véritable parcours de formation.

Au moment de conclure mon propos sur cette question cruciale de l'orientation, permettez-moi, monsieur le ministre, de rappeler que la réforme envisagée ne peut aboutir que si l'on veut bien opérer au préalable une remise à plat de l'ensemble des filières proposées. Il ne sert à rien sur le plan économique, comme sur le plan budgétaire, de maintenir partout certaines sections ou d'ouvrir plus largement des filières à faibles débouchés

anticipés. Il est de la responsabilité de l'Etat de faire respecter la règle d'adaptation du service public sans se laisser freiner exagérément par les effets de structure qui inclinent à sédimenter les possibilités plutôt que de réorganiser l'ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Avant de donner la parole à M. Jean Glavany, j'appelle votre attention, mes chers collègues, sur la nécessité que chacun d'entre vous respecte son temps de parole. Un dépassement de 50 p. 100 peut, s'agissant d'interventions prévues pour une durée de cinq minutes, paraître court, mais, compte tenu du grand nombre d'orateurs inscrits, la séance risquerait de se prolonger fort tard si de tels dépassements devenaient systématiques.

Je vous remercie donc par avance pour votre effort de concision.

Monsieur Glavany, vous avez la parole.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de faire une remarque préalable sur la tonalité générale de votre intervention, et sur le débat lui-même.

Quel changement ! Quelle volte-face ! Il y a même quelques reniements par-ci, par-là. Si un observateur attentif s'amusait à mettre en parallèle un certain passage de votre discours avec vos écrits, notamment dans *La Décennie des mal-appris*, il serait stupéfait, ou amusé, de voir ainsi confirmé le fameux dicton : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas. » Or je ne vous ai jamais pris pour un imbécile. Il suffisait donc d'être patient pour vous entendre dire, enfin, du bien de l'Université française ! (*Sourires.*)

Remarquez, il faut être juste : on pourrait en dire autant de vos collègues du RPR. M. Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, qui a eu l'amabilité de me transmettre les documents qu'il a rendus publics voici quelques jours avec M. Dubernard, a fait une volte-face encore plus spectaculaire ! On oublie complètement les chevaux de bataille d'hier : la sélection, la fin du diplôme national, etc. Tout cela a disparu comme par enchantement. Mieux : j'ai trouvé, s'agissant du statut social, une savoureuse ressemblance avec certains textes émanant de syndicats qui ne sont guère proches du RPR. A cet égard, je ne puis qu'approuver l'appel à la révolution culturelle que M. Bourg-Broc a lancé tout à l'heure en se l'appliquant d'abord à lui-même ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Michel Dubernard.** Vous rêvez !

**M. Jean Glavany.** Il y a aujourd'hui près de 2,2 millions d'étudiants en France, dont plus d'un million et demi dans nos universités. C'est déjà, en soi, un chiffre élevé, et il apparaît encore plus spectaculaire quand on sait qu'ils n'étaient qu'un million voici quinze ans.

Cette évolution est-elle une bonne chose ? Ma réponse est deux fois « oui ».

C'est une bonne chose pour la France, car un pays qui élève son niveau de formation est un pays qui investit sur l'avenir. Un pays qui accroît le niveau de connaissances de ses citoyens est un pays qui progresse, qui acquiert des atouts décisifs pour la compétition internationale.

Mais c'est aussi une chance pour les étudiants eux-mêmes. Car, quoi que racontent les oiseaux de mauvais augure, toujours perchés ici ou là (*Murmures*), la forma-

tion et la qualification sont toujours, et plus que jamais, les meilleurs passeports pour l'emploi : toutes les études montrent que le taux de chômage des jeunes non diplômés est supérieur de quatorze points à celui des jeunes diplômés et que cet écart n'a cessé de croître depuis vingt ans, même si, depuis quelques années, la hausse du taux de chômage des jeunes affecte également, c'est vrai, les plus diplômés d'entre eux.

**M. Yves Fréville.** En effet !

**M. Jean Glavany.** Oui, cette « massification » de l'enseignement supérieur est une chance pour la France et ses étudiants. Mais à condition, bien sûr, que la nation assume ce mouvement et qu'elle l'accompagne de ses efforts.

Or, monsieur le ministre, quel est le contexte politique dans lequel s'ouvre ce débat ?

D'abord un contexte lié au devenir des finances publiques et du déficit budgétaire. De ce point de vue, on pourra nous chercher toutes sortes de querelles. Je les imagine déjà ! C'est la vieille rengaine de l'« héritage » ! Il n'empêche que la dette publique a augmenté ces deux dernières années de 1 000 milliards, auxquels il faut ajouter les centaines de milliards « gaspillés » par les privatisations à tout-va ! Le résultat ressemble fort à une banqueroute. Et maintenant, il va falloir payer !

Il faut reconnaître que, depuis trois ans, lors de chaque discussion budgétaire, vous répétez – il y a, de ce point de vue, une certaine cohérence dans votre propos – que l'on ne pourra plus jamais donner la priorité budgétaire à l'éducation, comme on le faisait du temps de la gauche. Et ce renoncement de votre part se confirme d'année en année.

Mais l'autre volet du contexte politique, c'est le mouvement social, notamment le mouvement étudiant de la fin de l'année dernière, dénonçant justement la fin de cette priorité budgétaire accordée à l'éducation, demandant des mesures concrètes en moyens et en postes, et donc ces états généraux que vous avez lancés, mis sur pied pour occuper le terrain, pour faire débattre, et qui – vous l'avez reconnu tout à l'heure, mais certains observateurs l'ont souligné avec une certaine sévérité – n'ont pas eu le succès que l'on pouvait attendre et ont parfois même pris le tour d'un gaspillage scandaleux de crédits publics, quand on a vu ces milliers de brochures qui vont être envoyées au pilon faute d'avoir été distribuées.

Ce succès mitigé, pour ne pas dire inexistant, de ces états généraux, apparaît rien moins que naturel quand on sait qu'il y avait en fait, derrière tout cela, une espèce d'obsession du calendrier : il s'agissait surtout de faire débattre les étudiants au moment où ils préparent leurs examens et de présenter la réforme quand ils partiront en vacances !

Comment, aujourd'hui, poser le problème ? Le poser bien, c'est déjà le régler à moitié. A l'inverse, le poser mal, c'est se condamner à ne pas trouver de solutions.

Le problème n'est pas comment dépenser moins – qui n'est pas la règle d'or de l'action publique –, c'est comment agir mieux, c'est comment former mieux. C'est le problème qui nous préoccupe aujourd'hui. On pourrait, sur le même modèle, décliner : comment soigner mieux ; comment mieux assurer la sécurité des Français ; bref, comment réduire la fracture sociale. Mais il semble qu'il y ait, à cet égard, quelques abandons !

C'est pourquoi le présent débat se caractérise, comme je l'ai dit en coulisse, par une équation à trois inconnues.

Première inconnue : votre projet, vos idées, que l'on attend toujours. Vous avez, dans votre discours, posé de nombreuses questions. Vous nous avez fait part de diverses réflexions. Mais de propositions, aucune ! De projet, aucun ! Jamais on n'avait vu pareille situation !

Pour les premiers cycles, quelles sont vos propositions ? Comment envisagez-vous de lutter contre le taux d'échec que vous évoquiez tout à l'heure ?

Pour l'orientation, quelles sont vos propositions ? Là, si j'ose dire, c'est encore plus grave, car cela fait trois ans que vous êtes ministre de l'éducation, ainsi que le soulignait Jacques Guyard. Or l'orientation doit se faire en amont, dans les lycées, dont vous avez la charge depuis trois ans.

Pour la filière technologique, quelles sont vos propositions ? Là encore, vous auriez pu montrer la voie depuis trois ans, agir pour les CAP, les BEP, les « bac pro », les BTS, etc. Il aurait suffi de parachever aujourd'hui le dispositif. Mais rien, rien n'est venu. Si, pardon ! le retour en arrière sur les BTS, ce retour en arrière que je qualifierai de piteux sur une réforme qui alliait deux des méthodes pédagogiques les plus audacieuses qui avaient été mises en place : l'alternance et la validation des acquis professionnels.

J'ai d'ailleurs été très sensible aux propos qu'a tenus tout à l'heure Jacques Guyard. Et, si j'ai fait adopter cette loi par le Parlement, c'est parce qu'il avait su la préparer. Cette validation des acquis professionnels, qui était notre plus grande fierté, devient, monsieur le ministre, votre plus grand fiasco. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pas du tout !

**M. Jean Glavany.** Quand j'entends certains orateurs, qui avouent eux-mêmes avoir alors voté contre, reconnaître aujourd'hui qu'il s'agissait d'une très bonne mesure, je me dis que, finalement, nous n'avions pas si mal agi !

Pour le deuxième volet du plan Université 2000, si indispensable à l'aménagement du territoire éducatif du pays, quelles sont vos propositions ? On les attend !

Pour le statut social de l'étudiant, quelles sont vos propositions ? On les attend, alors que le Président de la République était formel. Vous-même, monsieur le ministre, aviez pris l'engagement devant la représentation nationale que ce problème serait réglé au premier trimestre de 1996. Tout cela est derrière nous !

Deuxième inconnue : le budget 1997 et les budgets ultérieurs. Ainsi que l'a rappelé Jacques Guyard, vous avez pris, à l'automne 1995, l'engagement devant le Parlement – et je reprends là, je crois, vos propres termes – de « mettre toutes les universités à la norme 100 p. 100 de San Remo, sans redéploiements, en quatre ans », c'est-à-dire d'ici à 1999. Cela suppose, *grosso modo*, quatre budgets de suite avec 3 000 postes créés par an. Tout le monde connaît ces chiffres. Si vous avez pris ces engagements, c'est qu'ils correspondaient à des besoins, qu'on peut juger sous-estimés, mais qui étaient réels.

Si le ministère des finances maintient ses objectifs de « non-croissance des effectifs », voire de décroissance, tenir ces engagements signifie tout simplement redéployer du premier ou du second degré vers le supérieur – ce qui n'a jamais été fait dans le système éducatif français et qui ne pourra pas se faire sans douleur, sans cris et sans larmes.

De ce point de vue, on pourra se livrer à toutes les contorsions que l'on voudra. Chacun peut voir, chiffres à l'appui, que l'alternance politique de 1993 et l'arrivée d'une nouvelle majorité aux affaires se sont traduites par une rupture brutale dans l'effort budgétaire d'accompagnement de ce grand mouvement.

Je pourrais prendre de nombreux exemples. Je me bornerai à observer que, pour les années 1993, 1994 et 1995, le nombre de créations de postes d'enseignants dans le supérieur, qui est au fond un indicateur représentatif de l'effort budgétaire, a été respectivement de 3 679, de 1 050 et de 1 150. Trois fois moins en 1995 qu'en 1993 ! En 1996, il est de 1 340, mais ce chiffre doit être en fait diminué de 525 postes qui ne sont que la régularisation de consolidations budgétaires d'emplois créés par M. Fillon.

Conclusion partielle : « On constate que, depuis 1993, le nombre d'emplois universitaires progresse de 1,5 à 2 p. 100 par an et qu'il reste inférieur à la progression des effectifs d'étudiants, ce qui implique naturellement une dégradation du taux d'encadrement moyen des universités françaises. » C'est une réalité incontestable.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Eh oui !

**M. Jean Glavany.** Et si certains viennent à contester ces chiffres sous prétexte que, parlementaire de l'opposition, j'aurais tendance à noircir le tableau,...

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Oh ! Si peu !

**M. Jean Glavany.** ... j'indiquerai mes sources : il s'agit d'un extrait de l'excellent rapport de notre collègue Michel Jacquemin, député UDF du Doubs, qui décrivait ainsi cette dégradation du taux d'encadrement.

Vous savez, monsieur le ministre, que ce problème des moyens est essentiel. Si la réforme s'accompagne d'une régression des moyens, ou même d'un redéploiement, elle sera rejetée, quel que soit son contenu. Car elle sera ressentie comme un piège, au mieux comme une sorte de rideau de fumée. Si vous voulez avoir de l'ambition, vous devez vous en donner les moyens.

Dernière inconnue, l'attitude du RPR, ou plus exactement, la question majeure : « A quelle sauce le RPR veut-il manger Bayrou ? »

Au fond, M. Dubernard et M. Bourg-Broc n'ont fait que combler le vide des propositions, que ce soit du côté de la majorité parlementaire ou du Gouvernement. Mais cet immobilisme qui caractérise votre action, ce vide sidéral qui caractérise vos propositions sont particulièrement choquants s'agissant d'un des problèmes majeurs de la société française, de ce dossier prioritaire qu'est l'investissement dans l'avenir.

Ce qui est vrai, c'est que, depuis trois ans pour le primaire et le secondaire, depuis un an pour le supérieur, certains partenaires sociaux ont eu le sentiment que, échaudé par votre formidable échec sur la loi Falloux, vous pouviez être un rempart contre les excès de votre majorité. Le vent a tourné. Par ce vide, par votre silence, par l'absence de projet et de proposition, par votre incapacité à prendre le moindre risque d'une réforme audacieuse, c'est vous qui crédibilisez les propositions des autres, d'une commission Fauroux ou de tel groupe politique. C'est votre immobilisme qui ouvre la porte à tous les vents mauvais. Et c'est, au fond, ce qu'on retiendra de votre triste passage dans ce ministère.

Dans les bilans de la gauche, il y avait autre chose. Il y avait la priorité budgétaire à l'éducation nationale. Il y avait la revalorisation de la fonction étudiante. Il y avait la loi d'orientation de 1989, que plus personne ne remet en question, le plan Université 2000.

Monsieur le ministre, nous sommes obligés de vous dire – vous nous pardonnerez, je pense, cette vanité collective, car elle est noble – que la comparaison des bilans nous rend plutôt fiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** M. Glavany a toujours droit à une réponse particulière ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Glavany, il y a des débats que nous poursuivons séance après séance, mais je me plais à noter la grande modération dont vous avez fait preuve pour une fois.

Je vous communiquerai à l'issue de ce débat les chiffres précis en ce qui concerne les créations d'emplois par étudiant, et je les comparerai avec ceux qui ont été observés lorsque vous étiez au Gouvernement. Chacun pourra juger !

Mais le présent débat était organisé pour permettre à chaque groupe d'exposer ses propositions sur la réforme de l'Université française. Or, monsieur Glavany, j'ai écouté avec attention votre intervention, ainsi que celle de M. Guyard, et je n'ai à aucun moment entendu la moindre proposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Julien Dray.** Le meilleur est pour la fin !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Dray, je vous donne acte de votre affirmation sur ce point.

Si j'étais étudiant – et il y en a un certain nombre dans les tribunes – il me semble, monsieur Glavany, que le silence total de votre groupe en matière de propositions sur l'enseignement supérieur...

**M. Jean de Lipkowski et M. Claude Barate.** Total !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... aurait de quoi me laisser perplexe. Il y a quelque chose d'un peu désespéré...

**Mme Simone Rignault et M. Claude Barate.** De pathétique !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... dans l'incapacité du groupe socialiste à formuler dans ce débat une seule proposition sur une seule question.

**M. Jean Glavany.** Et les vôtres ? Nous ne les connaissons toujours pas ! Faites des propositions ! Nous en débattons.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ne vous fâchez pas, monsieur Glavany ! J'observe la même modération de ton que celle que je m'étais plu à souligner dans votre intervention.

**M. Jean Glavany.** Cela n'a aucun sens ! C'est à vous de faire des propositions ! Nous ne sommes pas au Gouvernement !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pas une seule proposition du groupe socialiste sur la réforme de l'Université !

Il me semble qu'il y a là matière à s'interroger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Julien Dray.** Ce sont vos réponses qui posent une immense interrogation !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Albertini.

**M. Pierre Albertini.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État à la recherche, mes chers collègues, la nécessité d'une réforme de l'enseignement supérieur relève de l'évidence.

Depuis une vingtaine d'années, notre enseignement supérieur a été confronté à un double défi : celui du nombre et celui de l'hétérogénéité.

La France compte près de 2 200 000 étudiants, dont la moitié en premier cycle, si l'on considère le seul système universitaire. Aujourd'hui, 70 p. 100 d'une classe d'âge atteint le niveau du baccalauréat, et la quasi-totalité des bacheliers poursuivent des études supérieures.

Voilà pour planter le décor !

Sous cet effet de masse, notre système d'enseignement supérieur ne peut évidemment plus être piloté aujourd'hui de la même manière que dans l'Université traditionnelle que, les uns et les autres, nous avons connue.

Qui plus est, ce sont de nouveaux étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur, des étudiants qui non seulement ont connu ou subi des formations différentes au lycée, mais qui ont des origines sociales, économiques et culturelles différentes de l'Université traditionnelle.

Aujourd'hui, dans de très nombreuses familles, ces nouveaux étudiants n'ont pas de points de repère. Ils ne bénéficient pas de l'expérience de leurs aînés et ils subissent – comment pourrait-il en être autrement ? – la pression de leur famille et de leur parent, parce qu'ils ont conscience des sacrifices consentis par leur entourage et de l'investissement qui se reporte sur eux.

L'enseignement supérieur a beaucoup évolué depuis ce quasi-doublement des effectifs, qui date des années 80-81 – l'échelle de temps est extrêmement réduite. Il fait coexister aujourd'hui à la fois un système sélectif et un système ouvert, libre, pratiquement non régulé. Il fait cohabiter des formations classiques, des formations technologiques, des classes préparatoires, mais également des grandes écoles et d'autres qui le sont moins.

L'offre de formation s'est considérablement diversifiée, beaucoup plus que ne le disent les critiques patentés, qui noircissent – je ne sais dans quel dessein – le tableau.

**M. Yves Fréville.** Très juste !

**M. Pierre Albertini.** Les chiffres – plus de 280 diplômes nationaux et pratiquement 8 800 habilitations délivrées chaque année – permettent de mesurer combien cette offre s'est diversifiée. C'est une très vaste panoplie, qui pose d'ailleurs des problèmes de compréhension, de lisibilité, de repérage et, bien entendu, d'orientation.

Dans ce monde hétérogène, on trouve bien entendu des expériences pédagogiques réussies, des initiatives intéressantes. Mais ce n'est pas parce que ces expériences et ces initiatives réussissent qu'elles doivent servir d'un alibi pour ne rien faire, bien au contraire ! Il faut améliorer la performance globale du système en s'appuyant sur ce qui réussit, sur ce qui fonctionne bien, en le valorisant et en offrant à la communauté universitaire la perspective de s'engager dans une réforme qui s'inscrive dans la durée.

Comment l'Université peut-elle aujourd'hui répondre à ses missions ? Traditionnellement, elles sont au nombre de deux : une mission d'enseignement, pour transmettre le savoir ; une mission de recherche, pour faire progresser la connaissance. Mais à ces deux missions traditionnelles s'est ajoutée récemment une mission nouvelle, qui n'existait pas dans l'Université que j'ai connue – et je ne relève pas, je crois, d'un âge préhistorique qui consiste à préparer à une insertion professionnelle réussie. A cet égard, il n'y a rien de commun entre l'Université des années 90 et celle des années 60, voire celle des années 70. Bien entendu, cela provoque un certain désarroi au sein de la communauté universitaire et suscite une inquiétude croissante parmi les étudiants.

Fondamentalement, le problème réside dans la distorsion qui existe entre le nombre des étudiants et les perspectives professionnelles qui leur sont offertes.

**M. Yves Fréville.** Voilà le problème !

**M. Pierre Albertini.** Chaque année, plus de 400 000 jeunes quittent le système d'enseignement supérieur, dont près de la moitié avec un niveau au moins égal à celui de la licence.

C'est cette distorsion croissante qui pose problème et qui invite l'Université, si l'on veut qu'elle continue à jouer son rôle fondamental de promotion sociale ou d'« ascenseur social », à réformer profondément ses méthodes.

Dans ce projet de réforme, monsieur le ministre, la manière compte autant que le fond. Pour éviter ce que l'on pourrait appeler le « syndrome Devaquet », c'est-à-dire le refus de tout changement quel qu'il soit, il faut convaincre et inviter la communauté universitaire à adhérer à quelques grands principes.

Vous avez fait une grande partie du chemin. Les dix questions que vous avez posées structurent les choix à effectuer et préparent le terrain, même si, comme on le sait depuis fort longtemps, la participation des étudiants est chroniquement insuffisante. Je suis convaincu qu'une forme de maturité est en train d'apparaître.

Les propositions que je ferai sont au nombre de quatre.

Premièrement, il faut améliorer l'information et l'orientation des étudiants.

Deuxièmement, il convient de refonder, de réorganiser la filière technologique qui est aujourd'hui trop éclatée, mal coordonnée et mal articulée.

Troisièmement, il est nécessaire d'améliorer la gestion des universités en leur donnant plus d'autonomie et plus de responsabilités.

Quatrièmement, enfin, il est indispensable de mieux intégrer les étudiants dans la ville en leur proposant, progressivement et à enveloppe pratiquement constante – en cette matière, des redéploiements sont possibles – les éléments d'un véritable statut.

Ce sont des points de passage obligés, des portes par lesquelles passera nécessairement la réforme de l'Université.

Mais si je ne devais retenir qu'une seule de ces propositions je retiendrais celle qui consiste à améliorer l'orientation et l'information des étudiants, parce qu'elle renvoie aux responsables politiques que nous sommes l'image d'un fantastique gâchis social.

L'Université est fondamentalement malade de son premier cycle.

**M. Jean-Louis Borloo.** Eh oui !

**M. Pierre Albertini.** Près de la moitié des étudiants de l'Université s'y concentrent. Quatre sur dix n'accèdent pas au second cycle. Et si l'on prend le cas des bacheliers technologiques, on constate qu'un sur quatre seulement accède au second cycle.

Notre pays peut-il durablement se passer de cet apport de compétences, de cette élévation générale du niveau de qualification? Au nom de quel principe pourrait-il s'en passer? Ce ne serait ni juste politiquement ni efficace économiquement.

Dans ces conditions, l'orientation doit commencer au lycée et se poursuivre en premier cycle. Et c'est sur ce point que je terminerai mon propos en essayant de vous faire partager ma conviction.

L'information doit commencer au lycée. Vous avez commencé à le faire, monsieur le ministre, et vous continuerez. Je milite pour une information personnalisée, non seulement sur les exigences des métiers, mais aussi sur les aptitudes qu'ils requièrent. Cette information doit être délivrée non seulement aux lycéens, mais aussi à leurs parents.

Mais c'est surtout au-delà du baccalauréat, lors de la première année d'entrée dans le premier cycle, que doit porter l'effort. Je propose une année d'orientation qui serait fondée essentiellement sur les grandes disciplines, sur l'apprentissage des outils et sur l'initiation à la discipline choisie.

Cette année d'orientation privilégierait les travaux dirigés, les conseils méthodologiques, les exercices corrigés, ce qui permettrait à l'enseignant de retrouver l'un de ses rôles majeurs : remettre sur le bon chemin, sur les rails, l'étudiant qui s'égare.

Les causes de l'échec en premier cycle sont connues : ce sont des carences de méthodes, qui ne peuvent pas être rattrapées en quelques semaines ; c'est une motivation insuffisante chez de nombreux étudiants incertains qui s'inscrivent, par hasard ou par résignation plus que par une véritable motivation ; c'est aussi, il faut bien le reconnaître, une origine sociale ou culturelle qui aboutit à cette sélection par l'échec qui nous paraît aujourd'hui particulièrement aveugle.

La sélection n'est donc pas une bonne réponse, ni politiquement, ni économiquement, ni socialement !

Le défi du nombre et de l'hétérogénéité peut être, je le crois, surmonté relevé à ce processus d'orientation.

L'étudiant prendrait ses responsabilités à la fin de cette première année. Bien entendu, il faudra le préparer à cette liberté assumée parfois difficilement. Le passage du lycée, c'est-à-dire d'un système bien encadré, à l'Université, où l'on jouit pour la première fois d'une liberté dont on ne sait pas toujours que faire, est toujours difficile. Une telle année d'orientation contribuerait certainement à rehausser le taux de succès initial. Il ne s'agit pas, bien entendu, de dire que tous les étudiants réussiraient. D'ailleurs, vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, et l'universitaire que j'ai été pendant vingt-cinq ans, et qui le redeviendra peut-être, ne peut que souscrire à une telle affirmation et à un tel jugement de valeur.

Pour conclure, je dirai que cette réforme n'est pas hors de portée. Nous pouvons la réaliser si nous la considérons comme un premier jalon s'inscrivant dans la durée, respectant ce que l'Université sait déjà faire et l'invitant à améliorer tout ce qui peut l'être, à la fois pour les jeunes et pour la nation.

Michel Crozier avait écrit voilà quelques années un livre dont le titre avait fait fortune : *On ne change pas la société par décret*. Mes chers collègues, je vous invite à appliquer ce jugement à l'Université.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Très bien !

**M. Pierre Albertini.** On ne change pas l'Université par décret ! Construisons ensemble, patiemment, le socle de la rénovation de l'Université. Ensuite viendra le temps du législateur, et peut-être celui du référendum. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Lipkowski.

**M. Jean de Lipkowski.** Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec toute l'attention que méritaient vos propos. Comme vous l'avez rappelé, la réforme que vous entamez avec beaucoup de courage est difficile, car elle dérange. Vous avez le mérite de vous y investir totalement, et la représentation nationale doit vous en remercier.

Parmi les raisons qui nous conduisent à affirmer cette impérieuse nécessité d'une réforme de nos universités, j'en isolerai une : le fait que la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur se soit accompagnée de profondes inégalités dans les conditions d'études et les perspectives de succès. D'ailleurs, le candidat Chirac l'avait souligné lors de sa campagne présidentielle.

Vous avez très justement relevé à cette tribune combien est grande l'insuffisance des moyens financiers dont disposent les étudiants les plus modestes. Sans aller au fond des choses – vous ne le pouviez pas – vous avez fait remarquer que l'aide apportée aux étudiants posait un problème et méritait qu'on y réfléchisse.

Permettez-moi de vous soumettre quelques pistes de réflexion.

Avec un budget de l'ordre de 45 milliards pour une population de 2,2 millions étudiants, l'enseignement supérieur français paraît le parent pauvre par rapport aux enseignements supérieurs de nos partenaires européens. Cette absence de moyens est une des raisons du taux d'échec observé : je vous rappelle que 60 p. 100 des étudiants inscrits en DEUG échouent.

Beaucoup d'étudiants doivent avoir un « petit boulot » pour arrondir leurs fins de mois et se trouvent ainsi pénalisés dans leurs études.

Puisque, dans un premier temps, nous ne pouvons pas dépenser plus, dépensons mieux.

Nous devons donc œuvrer pour une meilleure affectation des dépenses, notamment en ce qui concerne les aides directes accordées aux étudiants et à leur famille. En effet, il me paraît indispensable, comme vous l'avez d'ailleurs envisagé vous-même, de refondre entièrement le système des aides, car certaines sont mal réparties, injustes, pour ne pas dire choquantes.

Chaque année, plus de 23 milliards sont approximativement distribués de la manière suivante : 6,2 milliards au titre des bourses, qui sont au nombre de 350 000 ; 6,5 milliards au titre des aides au logement pour les étudiants – allocation de logement sociale, aides pour le logement ; 6 milliards au titre des avantages fiscaux accordés aux familles – demi-part et déduction forfaitaire, le reste étant diversement réparti entre le déficit de la sécurité sociale étudiante et le fonctionnement des centres régionaux des œuvres universitaires et sociales.

Or que constatons-nous ? Que le budget des aides au logement accordées sans condition de ressources a, si mes renseignements sont exacts, dépassé celui des bourses accordées selon des critères sociaux. D'ici un an ou deux, en l'absence d'une politique de régularisation, ces aides coûteront 10 milliards au budget de la nation.

Ce système profite de fait à tout le monde et à n'importe qui. De plus, ces aides au logement sont cumulables avec les avantages fiscaux accordés aux familles. Est-il concevable que les enfants issus d'une famille aisée puissent bénéficier des aides au logement alors que, parfois, leurs parents peuvent largement assurer leurs frais d'hébergement ? De surcroît, il n'est pas rare de voir ces mêmes familles louer des studios à autrui. Voilà qui me paraît socialement tout à fait inacceptable.

Dès lors, ne faut-il pas prendre en compte les critères familiaux dans l'attribution des aides au logement afin qu'elles soient allouées à ceux qui en ont le plus besoin ? Est-il normal, sur le plan de la justice sociale, que les classes moyennes soient en définitive les moins aidées fiscalement ? D'ailleurs, j'ai relevé cette remarque dans votre propos, monsieur le ministre.

Que les familles les plus modestes soient aidées, c'est évidemment indispensable. Que les familles les plus aisées le soient, c'est très discutable. En tout cas, il est socialement injuste que celles qui se situent entre les deux, c'est-à-dire les familles moyennes, ne soient pas du tout aidées. Ainsi, avec le système actuel – comble de l'absurdité – les classes moyennes, qui représentent la masse des familles, ne peuvent-elles bénéficier ni des bourses – ou très peu – ni des exonérations fiscales.

Il faut absolument mettre en place un système équitable. Les économies ainsi réalisées pourront être allouées au profit des étudiants dont la famille est réellement dans l'incapacité d'assumer le coût de leurs études supérieures.

Dépenser mieux suppose également une responsabilisation des étudiants bénéficiaires. En effet, si la collectivité finance les études de certains d'entre nous, ne sommes-nous pas en droit d'attendre que ceux-ci mettent tout en œuvre pour réussir ? Pour que les résultats soient probants, ne serait-il pas utile de responsabiliser les universitaires en leur confiant la mission de superviser les boursiers de leur université ? Les enseignants ne doivent-ils pas être plus proches de leurs étudiants afin de les aider dans leur cursus universitaire ?

Cela suppose peut-être que les bourses soient octroyées par l'Université elle-même.

En tout cas, en favorisant la proximité que l'on suscitera l'intérêt de tous et accroîtra l'efficacité du système dans son ensemble.

Je sais, monsieur le ministre que, depuis des mois, vous êtes très attentif à ces problèmes. Aussi vous serais-je reconnaissant de m'indiquer, même brièvement, celles que vous pouvez retenir des quelques pistes de réflexion que je viens de vous soumettre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le ministre, votre intervention a dû faire siffler les oreilles de quelques anciens. Je pense à Mme Alice Saunier-Seïté qui, en 1976, avait essayé de bâtir une réforme de l'Université reposant sur le principe de la sélection à l'entrée. Je pense aussi à M. Devaquet – bien que l'Histoire ait été injuste avec lui, puisqu'il n'était pas le concepteur de la réforme qu'il a

été obligé de porter devant cette assemblée – qui a vu un million de jeunes descendre dans la rue pour s'opposer à une limitation de leur droit d'entrer à l'Université.

D'une certaine façon, vous avez rendu hommage à tous ceux qui, pendant plus de vingt ans, ont combattu l'idée selon laquelle il y aurait trop d'étudiants en France. Et cela remonte même à un peu plus de vingt ans puisque, en 1964 déjà, lors d'un colloque tenu à Caen, M. Valéry Giscard d'Estaing – y aurait-il une corrélation entre certains événements politiques survenus récemment et votre prise de position d'aujourd'hui, monsieur le ministre ? – expliquait qu'il y avait trop d'étudiants en France et qu'il fallait sélectionner. Cela allait donner la réforme Fouchet, qui donna mai 1968 !

Pendant plus de vingt ans, la droite dans ce pays n'a eu qu'une idée en tête : réduire le nombre des étudiants.

**M. Jean Glavany.** Très juste !

**M. Julien Dray.** Vous venez aujourd'hui de rendre hommage aux syndicalistes étudiants qui se sont battus contre une telle idée, à ceux qui ont fondé l'UNEF indépendante et démocratique.

Vous venez de rendre hommage aussi aux ministres de gauche qui ont imposé – rappelez-vous le débat sur la réforme Haby – l'université de masse.

Tant mieux, et nous pourrions peut-être marquer ce jour d'une pierre blanche si le Parlement reconnaît aujourd'hui qu'il est nécessaire d'aller encore plus loin dans la démocratisation de notre système universitaire et que la sélection n'est pas la réponse adaptée aux problèmes que connaît l'Université française.

**M. Jean Glavany.** Très bien !

**M. Julien Dray.** Telle est ma première remarque.

Ma deuxième remarque sera pour souligner un problème de cohérence. J'ai bien entendu votre déclaration, monsieur le ministre, mais j'ai aussi lu les premières propositions du rapport Fauroux : elles vont à l'encontre de ce que vous nous proposez aujourd'hui.

Je me satisfais plus des propos de ceux qui appellent à ouvrir davantage l'Université aux étudiants, à redonner des moyens aux universités, à réfléchir à l'attribution d'une allocation d'études que des propos de ceux qui rêvent d'une Université parfaite mais qui, en réalité, par un savant jeu de meccano, restreindrait les possibilités des jeunes d'aller le plus loin possible dans leurs études.

Puisque vous nous avez interpellés sur plusieurs questions, je répondrai d'abord en ce qui concerne la première. Oui, aujourd'hui, l'Université française connaît un taux d'échec très élevé dans le premier cycle. On peut estimer que c'est extrêmement grave, mais on peut aussi admettre qu'une partie de ce taux d'échec est pour ainsi dire naturelle.

Je considère que nous devons donner à tous les jeunes qui ont eu le baccalauréat le droit d'aller à l'Université,...

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Julien Dray.** ... de tester leurs capacités dans le cadre de l'enseignement supérieur.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Très bien ! C'est ce que j'ai dit !

**M. Julien Dray.** Et, au cours du processus, un certain nombre se rendront compte que leur avenir n'est pas forcément dans cette direction. Mais ils ne pourront pas dire, et là est l'essentiel pour nous : « Je n'ai pas eu ma chance, je n'ai pas pu faire des études supérieures. »

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Très bien !

**M. Julien Dray.** Nous ne devons donc pas nous focaliser sur ce taux d'échec et pénaliser l'Université. Il y a là un processus naturel traduisant un droit qui doit être donné à chacun pour son avenir.

**M. René Couanau.** Mais on en paie le prix !

**M. Julien Dray.** J'en viens à l'orientation. Tout le cursus du second cycle de l'enseignement secondaire reste marqué par le baccalauréat. On peut amener les jeunes à réfléchir à leur avenir, aux choix qu'ils seront amenés à faire, mais ce qui surdétermine leur parcours, c'est l'obtention ou non du baccalauréat. C'est pourquoi je ne crois pas qu'on pourra véritablement peser sur l'orientation des jeunes avant leur entrée à l'Université.

Mais il faut effectivement que la première année universitaire soit une année de réflexion sur l'orientation, et faire en sorte qu'elle ne soit pas vécue comme un échec si on s'est trompé d'orientation. La première année du premier cycle universitaire doit donc demeurer extrêmement ouverte en ce qui concerne le contenu de l'enseignement, et permettre des redéploiements grâce à la multiplication des passerelles.

Il faudra également généraliser la pratique du tutorat, qui se développe dans un certain nombre d'universités, c'est-à-dire assurer un suivi personnalisé des jeunes étudiants, leurs expliquer comment fonctionne l'université, évaluer les problèmes qu'ils peuvent rencontrer et envisager des redéploiements.

En résumé, l'orientation doit avoir lieu la première année, mais elle doit se faire sur la base d'une généralisation des passerelles.

J'en viens à la professionnalisation, ce vieux démon qui hante l'Université française. L'histoire nous a montré, et elle le montre encore tous les jours, que ceux qui possèdent le plus important bagage culturel en termes de formation générale sont ceux qui s'en sortent le mieux.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Très bien !

**M. Gérard Saumade.** Bravo !

**M. Julien Dray.** Toutes les mesures de professionnalisation ont abouti à l'échec. Je dis souvent que la professionnalisation, c'est un peu comme l'allègement des charges sociales demandé par le patronat : cela n'apporte rien, mais on en demande toujours plus !

**M. Michel Hannoun.** Démagogie !

**M. Julien Dray.** Pas du tout, c'est la réalité ! Et, en ce domaine, je crois avoir une certaine expérience, monsieur Hannoun.

**M. Michel Hannoun.** Dans le domaine de la démagogie, c'est sûr !

**M. Julien Dray.** Il est dommage que vous n'ayez pas été présent sur ces bancs en 1993 car, lors d'un long débat concernant une tentative de réforme de M. Fillon, nous sommes revenus sur les expériences de professionnalisation. Je me rappelle que M. Le Déaut et moi-même avons montré que la professionnalisation ne pouvait être que progressive et n'intervenir qu'au terme du second cycle universitaire.

Il faut revaloriser le contenu du premier cycle, qui est un cycle d'enseignement général, et ouvrir ensuite progressivement la voie à la professionnalisation. Mais là

n'est pas le mal essentiel de l'Université française. Au contraire, la qualité de l'enseignement qu'elle dispense doit être reconnue.

Troisième question, essentielle : le statut social des étudiants. C'est la reconnaissance de la lutte de tous ceux qui, depuis des lustres, se battent pour l'allocation d'études pour tous les étudiants, l'une des revendications pour lesquelles s'est fondée l'Union nationale des étudiants de France.

Aujourd'hui, il faut concevoir cette allocation comme un élément permettant aux jeunes d'assurer leur indépendance par rapport à leur famille, mais aussi d'affirmer leur personnalité, car ils seront, grâce à elle, maîtres de leur destin. Ils sauront que l'allocation ne durera pas éternellement et qu'ils doivent donc être responsables de leurs études.

Il est effectivement nécessaire de définir un véritable statut social des étudiants et d'instituer une allocation. On me répondra peut-être que cela va coûter très cher. Les premières estimations sont supérieures à 60 milliards de francs. Mais on peut très bien concevoir un système progressif et prendre appui sur les expériences du passé ; ainsi le « pionicat » des années 60 et 70 était une sorte d'allocation d'études versée en contrepartie d'un service rendu à l'éducation nationale, et j'ai bénéficié personnellement de cette formule.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Vous n'êtes pas le seul !

**M. Julien Dray.** Elle a permis à de nombreux jeunes de poursuivre des études, d'améliorer leur formation et de trouver ensuite un emploi.

Nous pouvons bâtir un système de ce type et accorder une allocation d'études à des jeunes en contrepartie d'un travail social, ce qui permettrait par exemple d'assurer un tutorat à l'égard des étudiants de premier cycle, de mettre en place un soutien scolaire dans les banlieues difficiles ou de définir un partenariat avec les collectivités locales pour l'encadrement pendant les vacances scolaires.

**M. René Couanau.** Hum !

**M. Julien Dray.** Mais si, monsieur Couanau ! Je suis sûr qu'en tant que maire vous souhaiteriez disposer aujourd'hui d'un certain nombre de jeunes étudiants afin d'assurer un soutien scolaire et d'éviter que les élèves en difficulté n'aillent dans des écoles privées, lesquelles sont évidemment fermées à ceux qui n'ont pas les moyens.

**M. le président.** Si vous pouviez conclure, mon cher collègue !

**M. Julien Dray.** Car je me souviens, monsieur Couanau, que vous êtes un grand défenseur de l'école publique !

Ce système progressif ne me choquerait pas dans la mesure où il créerait une véritable relation entre un jeune qui étudie et l'Etat, qui passerait avec lui une sorte de contrat moral en vertu duquel il toucherait un pécule financier en assurant un service à la collectivité nationale.

Il faut réfléchir à toutes ces propositions.

Mon temps de parole a été court...

**M. le président.** Vous l'avez déjà doublé, monsieur Dray !

**M. Julien Dray.** Je vous remercie, monsieur le président, de votre gentillesse, et je conclus.

Monsieur le ministre, lors de la rencontre que vous avez eue hier avec un certain nombre de jeunes, l'une des vice-présidentes de l'UNEF vous a dit : « Ce ne sont pas

les perles qui font un collier, mais le fil ». Je reprends cette formule à mon compte. La question qui est posée avec cette réforme, c'est de savoir si votre discours d'aujourd'hui est un discours testament ou un discours fondateur. Si c'est un discours fondateur, il faudra que vous obteniez des moyens. La discussion que vous allez avoir avec votre majorité nous permettra de juger la valeur de vos arguments ; sinon, je crois que l'automne qui vient ressemblera étrangement aux automnes qui l'ont précédé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Louis Borloo.** Très bien !

**M. Jean Glavany.** Voilà un député qui défend les étudiants avec pugnacité !

**M. le président.** La parole est à M. Michel Jacquemin, que je remercie par avance de respecter son temps de parole.

**M. Michel Jacquemin.** La réflexion sur les moyens de l'Université concerne aussi ses missions, qui, au-delà des missions traditionnelles de formation et de recherche, comprend aussi la professionnalisation. Nous avons l'habitude de diaboliser les débats, mais nous devons éviter cet écueil. S'il importe de redynamiser les deux premières missions, l'université doit prendre en compte la professionnalisation.

Monsieur le ministre, vous avez engagé une très large consultation, ce qui est de bonne méthode. Il est paradoxal d'entendre dire que vous vous installez dans l'immobilisme alors que vous avez créé le mouvement. A l'automne dernier, vous avez lancé une consultation très large pour déboucher sur des plans d'urgence nécessaires, et aujourd'hui, avec les états généraux, vous franchissez une nouvelle étape.

Cette consultation aura démontré la grande attente du monde étudiant en ce qui concerne le problème de l'emploi et la conciliation nécessaire de l'Université et de l'emploi.

Formation et emploi forment aujourd'hui un couple disloqué. Le désir de prolongation de la durée des études des jeunes est un phénomène durable. Mais les liens entre le diplôme obtenu et l'emploi exercé sont de plus en plus lâches. La régulation des flux d'étudiants par discipline et spécialité et l'organisation des parcours de formation doivent donc être repensées.

La prolongation de la durée des études est la conséquence de trente ans d'évolution du système éducatif. L'élévation du niveau de formation initiale est devenue l'ambition de toutes les familles, quel que soit leur niveau social. La promotion sociale dépend de l'accession à un niveau de culture plus élevé et au mode de vie correspondant, car le statut social prédominant est celui du diplômé.

Les taux de prolongation des études universitaires en France sont sans doute en train de dépasser ceux des autres pays et il traduisent, de manière coûteuse d'ailleurs, l'inadéquation de la formation à l'emploi.

L'élévation du niveau de l'éducation est à la fois un enjeu économique, une ambition culturelle et un défi social.

Mais le diplôme est-il toujours synonyme de pouvoir ? Notre pays ne s'installe-t-il pas dans une situation de méprise, qui aboutit à la déqualification de l'individu ?

Le nombre déséquilibré de diplômés par rapport à celui des emplois disponibles entraîne un mouvement de déqualification plus ou moins important selon le taux de croissance.

La querelle sur la capacité des établissements scolaires à former de jeunes professionnels doit être traitée non pas en termes idéologiques de primauté de l'éducation nationale ou de responsabilité revendiquée par les entreprises, mais en termes de capacité de chacune des institutions en cause à traiter les aspects théoriques, techniques et humains de la formation à donner à ces jeunes.

L'incertitude économique entraînée par la transformation rapide des technologies et la mondialisation des échanges créeront une forte instabilité des emplois. Le problème n'est pas seulement la flexibilité de l'emploi, mais le changement rapide de son contenu et des exigences de la formation correspondante. La certitude du débouché, sur laquelle la relation formation-emploi avait été construite à partir des années 60, est définitivement morte.

Aujourd'hui, l'Université doit tenir compte de cette nouvelle réalité et, parallèlement à sa mission historique, elle doit permettre l'insertion professionnelle ; c'est sa responsabilité de la faciliter.

Les universités ne peuvent plus se limiter à une formation de culture générale et ne pas s'investir dans la formation professionnalisante des étudiants.

Le premier cycle, le DEUG, est resté un diplôme de formation générale qui ne débouche pas forcément sur un emploi. La licence est devenue un diplôme intermédiaire. La spécialisation se situe aujourd'hui au mieux au niveau de la maîtrise.

Une telle construction avait un sens tant qu'il s'agissait d'une pyramide de cycles successifs reposant sur une base relativement étroite avec des taux d'échecs faibles. Au contraire, vouloir construire une université de masse sur de telles bases mène aujourd'hui à des taux d'échecs très élevés. Environ 110 000 étudiants sont sortis sans diplôme du premier cycle en 1992 et nous sommes confrontés à la perspective d'un nombre trop important de diplômés à bac + 4 par rapport aux besoins, soit 15 p. 100 d'une classe d'âge.

Une université de masse ne peut être qu'une construction suffisamment diversifiée dès le début des études pour accueillir des jeunes de capacités intellectuelles et de centres d'intérêts nécessairement diversifiés. A l'entrée dans l'enseignement supérieur, les personnalités des jeunes sont déjà suffisamment structurées, sur le plan intellectuel comme en ce qui concerne leurs centres d'intérêts pour leur permettre de s'orienter dans des voies multiples. L'Université doit s'adapter à cette situation.

C'est la raison pour laquelle on peut s'interroger sur les conséquences d'une trop grande déspecialisation des DEUG.

Deux questions sont centrales : l'orientation et la différenciation des filières.

L'épineuse question de la sélection tombera d'elle-même à partir du moment où l'orientation jouera pleinement son rôle.

S'agissant de l'attitude des étudiants, nous constatons à l'heure actuelle des parcours pour le moins aberrants ; ainsi, 52 p. 100 des étudiants interrogés en 1994 dans quatre universités n'avaient pas de projet de carrière. Mais trop de jeunes se réfugient aujourd'hui dans des choix d'études générales faute de réflexion suffisante et d'intérêts précis.

Ce sont des essais successifs suivis d'échecs sans acquisition de connaissances validées dans la vie professionnelle qui semblent faire office d'orientation.

L'orientation de l'étudiant est la condition préalable de toute réforme qui voudrait se donner quelques chances de réussite.

Il est clair que la liberté de choix de l'étudiant doit être respectée. Il faudra dépasser le stade de l'information diffusée sur les chances de succès et les risques d'échec ; une politique d'accompagnement de l'étudiant paraît nécessaire.

Se pose dès lors la question de savoir quelles doivent être les places respectives de la transmission du patrimoine culturel et de la formation à caractère professionnel à l'Université.

Deux principes paraissent s'imposer.

D'une part, le maintien de voies de formation générale correspondant à la mission traditionnelle de l'Université, mais qui pourraient intégrer des connaissances, des techniques et des technologies qui fondent notre civilisation moderne, comme l'informatique et les langues étrangères.

D'autre part, l'instauration d'une filière technologique forte et continue mais dotée de passerelles suffisantes pour faciliter l'orientation en cours d'étude est essentielle, et je crois que tel est votre projet, monsieur le ministre.

Cela sous-entend que l'orientation se fasse dès le lycée ; cela éviterait les difficultés de gestion nées d'un premier cycle trop général et « de masse ».

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. Michel Jacquemin.** Ce serait peut-être une source d'économies pour le budget des universités.

La dynamique de l'enseignement secondaire doit s'imposer aux institutions d'enseignement supérieur. Les décisions prises pour l'organisation des formations dans les lycées sont aussi importantes que celles qui concernent directement l'enseignement supérieur.

Dans la définition des filières technologiques, la logique éducative doit être croisée avec la logique de l'activité professionnelle, ce qui implique une concertation approfondie entre les établissements d'enseignement supérieur et les représentants du monde socio-économique.

**M. Michel Hannoun.** Très bien !

**M. Michel Jacquemin.** La nouveauté du système proposé serait la définition en commun du référentiel des formations. Celui-ci porterait sur l'ensemble des savoirs et savoir-faire. L'essentiel dans la nouvelle démarche est que le référentiel de formation soit partagé entre le monde économique et l'institution universitaire.

Je dirai un mot de la deuxième chance que constitue la formation permanente, véritable facteur d'ascension sociale.

Pour atteindre de tels résultats, il faut que les cycles de formation continue ne se limitent pas à des enseignements de complément, mais qu'ils portent aussi sur des enseignements fondamentaux, et l'on retrouve ici la mission essentielle de l'Université.

De tels cycles doivent être sanctionnés par un diplôme reconnu. La formation continue ne deviendra de nature comparable à la formation initiale que si elle est sanctionnée de la même manière.

En conclusion, je m'interrogerai rapidement sur les réformes de structures qui doivent découler de cette analyse.

L'Université est-elle armée pour faire face à sa mission d'insertion professionnelle ?

La capacité de pilotage de l'Université exige que celle-ci se dote des moyens d'ouverture vers le milieu économique et social. Les structures actuelles – conseil scientifique, conseil d'administration et conseil de la vie étudiante – ne semblent pas répondre complètement au problème.

Il est donc nécessaire de créer une instance de consultation, de concertation et de réflexion avec le milieu extérieur, institutionnel et professionnel ; il ne s'agit pas là d'une idée nouvelle, elle est récurrente, mais elle n'a pas jusqu'à présent pu se traduire dans les faits, sauf dans les universités nouvelles.

La création d'un conseil d'orientation auquel les différentes UFR seraient étroitement associées pourrait être envisagée. Enfin, l'autonomie des universités est un formidable atout qui doit leur permettre de s'adapter à leur environnement.

Monsieur le ministre, nous avons confiance dans la démarche que vous avez adoptée. Elle est porteuse d'espoir pour les jeunes, et pour l'Université tout entière qui, j'en suis convaincu, saura reconnaître l'honnêteté et le bien-fondé de votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. Claude Barate.

**M. Claude Barate.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je traiterai essentiellement du statut de l'éducation, mais j'aborderai auparavant deux sujets qui me préoccupent.

Le premier concerne l'échec lors de l'entrée à l'Université. Notre collègue Julien Dray, que j'ai écouté attentivement, a dit que la première année devait être une année de sensibilisation, de préparation au travail universitaire, comprenant un tutorat, avec des possibilités de passerelles ; je suis tout à fait d'accord.

Mais je ne peux pas accepter que des étudiants, parce qu'on leur donne la chance de s'engager dans les universités, puissent, pour 73 p. 100 des titulaires de bacs technologiques et 86 p. 100 des titulaires de bacs professionnels, être en échec total après un ou deux ans passés à l'Université ; ces pourcentages figurent dans votre livre, monsieur le ministre.

Je ne peux pas accepter le formidable échec humain d'un étudiant qui redouble sa première année d'université, puis part faire son service militaire et entre dans la vie professionnelle trois ans après, à vingt-trois ou vingt-quatre ans, sans aucune formation.

Puisque ces situations concernent, pour l'essentiel, les bacs technologiques ou les bacs professionnels, qui ne préparent pas à des filières générales, je proposerai, dans la mesure où l'on ne veut pas régler le problème en amont – et je crois, comme vous, qu'il ne faut pas le faire – en opérant un resserrement des baccalauréats, que des filières professionnalisées, non sélectives, soient mises en places. Elles permettraient aux étudiants à la fois d'entrer dans l'enseignement supérieur grâce à des passerelles, et même de revenir aux filières générales, tout en leur donnant, par le biais d'une formation professionnelle, la possibilité d'avoir un emploi au sortir de l'Université.

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. Claude Barate.** Second point : la recherche.

Je ne crois pas qu'on puisse aborder la réforme de l'enseignement supérieur sans parler de la recherche. La recherche est au cœur de l'enseignement supérieur et, à ce sujet, quelques orientations doivent être dégagées et quelques idées fortes formulées.

En premier lieu, il faut affirmer la responsabilité de l'Etat parce que c'est à lui de déterminer en ce domaine ce qui est le plus utile à l'intérêt public et d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires, sans que soit remis en cause le principe de l'autonomie du chercheur.

En deuxième lieu, il convient de conforter le principe d'équilibre : équilibre entre l'enseignement et la recherche, équilibre entre la recherche académique et la recherche industrielle, équilibre entre la recherche internationale et la recherche régionale, équilibre entre la liberté du chercheur et les orientations nationales.

En troisième lieu, des liens étroits – une sorte de *continuum* – doivent être tissés entre la recherche libre, la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Il faudrait peut-être, dès le secondaire, dispenser aux jeunes une initiation à la recherche. A une certaine époque, le monde rural plaçait les jeunes dans une situation où le contact avec le concret était beaucoup plus important. Aujourd'hui, l'urbanisation n'a pas été corrigée par l'école et les jeunes se voient dispenser un enseignement qui est pour eux beaucoup trop abstrait. Dès le secondaire, les jeunes devraient être réorientés vers un enseignement expérimental pratique, vers une culture scientifique et technique qui leur permettra peut-être, lorsqu'ils accéderont à l'entreprise, d'être beaucoup plus imaginatifs et créatifs.

D'autre part, il doit y avoir un maximum de souplesse dans la gestion des personnels de la recherche et les passerelles, nécessaires, doivent être jetées entre le secteur public et le secteur privé – je pense notamment à la mobilité et à un partenariat équilibré entre les entreprises et les laboratoires de recherche publics.

Enfin, pour établir une nouvelle répartition des rôles dans l'architecture de la recherche, il convient, certes, de maintenir des pôles de compétence très forts dans les laboratoires du secteur public. Il convient surtout de prévoir de nouveaux dispositifs qui permettront à la recherche privée d'avoir accès à ces pôles d'hypercompétence.

La recherche est un élément essentiel de la dynamique économique et de la compétitivité internationale de notre pays. Il faut donc que les universités lui soient largement ouvertes.

Les autoroutes électroniques de demain favoriseront vraisemblablement la mise à disposition des connaissances. Mais peut-être que, par le biais de contrat au niveau du doctorat, par exemple, on pourrait faciliter les choses.

J'en viens à l'élément essentiel de mon intervention : le statut de l'étudiant.

On ne peut pas, monsieur le ministre, réaliser une grande réforme de l'Université si l'on ne stabilise pas la situation des étudiants et si l'on ne les dote pas d'une autonomie réelle.

Ma collègue Simone Rignault a dit tout à l'heure ce que nous souhaitons en ce qui concerne l'information. C'est essentiel : information d'un côté et orientation de l'autre. Il s'agit non pas d'imposer, mais d'expliquer très

clairement aux jeunes quels sont les enjeux pour accéder à tel ou tel type de métier et de leur faire connaître les difficultés que présente telle ou telle filière de formation.

L'information doit être donnée très tôt, dès la fin du collège, tout au long du secondaire, et, bien entendu, au début du cycle universitaire.

Il faut réaliser ce que vous appelez désormais le « statut de l'étudiant », conformément à un engagement pris par Jacques Chirac pendant la campagne pour l'élection présidentielle.

Que souhaitons-nous ? Accroître l'autonomie de l'étudiant, car celui-ci est un jeune qui, souvent, commence ses études en étant mineur et en sort majeur. Il faut donc lui donner une autonomie par rapport à ses parents, qui lui permette de décider lui-même et de prendre son destin à pleines mains. Nous voulons que l'étudiant puisse choisir entre le rattachement au foyer fiscal des parents, auquel cas il n'aurait droit à rien, et le bénéfice d'une « allocation d'étudiant » versée en fonction de la situation sociale des parents, de l'éloignement et du lieu du logement, de la difficulté des études et du parcours suivi. Il est clair qu'on rencontre beaucoup plus de difficultés financières pour s'inscrire dans une école supérieure de commerce que dans une université, où l'enseignement est gratuit.

En outre, cette allocation devrait aller de pair avec la participation des étudiants à divers travaux ou activités collectifs – je pense au tutorat, qui a été développé, au soutien scolaire, à l'action sociale en général, à la participation aux nouveaux dispositifs de fonctionnement, d'information et d'orientation.

Nous pensons également qu'une année « joker » devrait être automatiquement prévue et mise à disposition une fois tout au long de la scolarité.

Mais il ne faut pas oublier le soutien logistique : mise en place d'un guichet et d'un dossier social uniques, octroi de prêts garantis par l'Etat et remboursables lorsque l'étudiant travaillerait sous contrat à durée déterminée, défiscalisation des intérêts.

Nous sommes favorables à la création d'un chéquier emploi-étudiant, qui pourrait régler le problème que posent les petits jobs que les étudiants peuvent exercer, dans des conditions qui, souvent, ne sont pas très régulières.

Nous sommes favorables au plan épargne études, dont mon collègue Jean-Michel Dubernard a parlé, comme au plan épargne logement, et nous pensons que les étudiants doivent avoir gratuitement accès aux divers moyens d'information modernes, comme le réseau Internet, par exemple.

Ainsi que vous l'avez dit, monsieur le ministre, il est essentiel que l'université redevienne un lieu de vie.

Aujourd'hui, qu'est-ce que l'Université ? D'une manière caricaturale, je dirai que c'est un plateau technique dans lequel les enseignants, d'un côté, et les étudiants, de l'autre, viennent, les premiers donner le savoir, les autres le recevoir. Ensuite, chacun repart de son côté, et c'est terminé.

Il faut à tout prix qu'au sein même de l'université existent des espaces de vie dans lequel l'étudiant pourra avoir des échanges avec ses camarades, à la faveur d'un brassage social, ainsi qu'avec les enseignants chercheurs : ainsi sera possible un enrichissement personnel que l'école traditionnelle n'est pas en mesure de donner.

Nous attachons énormément d'importance à l'organisation de cet espace étudiant, dans lequel l'étudiant pourra, en préparation à son entrée dans la vie sociale, être appelé

à participer activement à la vie associative. Peut-être faudra-t-il valoriser cette vie associative dans le cadre des cursus d'études ?

Pour parvenir à cela, l'identité de l'université doit être développée : une véritable culture de l'université est nécessaire ! Les universités doivent pouvoir se différencier les unes par rapport aux autres, de sorte que l'étudiant soit fier d'appartenir à tel ou tel établissement. A partir de là, l'étudiant, au-delà du port d'une simple cravate, monsieur le ministre (*Sourires*), ressentirait un sentiment d'identité et l'unité sociale que j'évoquais tout à l'heure serait renforcée.

**M. le président.** Je vous prie de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

**M. Claude Barate.** J'en ai presque terminé, monsieur le président.

Enfin, il faut aider l'étudiant, à sa sortie de l'université, à s'insérer sur le plan professionnel. On n'insère pas un jeune étudiant comme on insère un jeune de dix-huit ou dix-neuf ans ! On ne peut pas laisser un étudiant de vingt-cinq ans toucher le RMI pendant toute la période où il recherche un premier emploi !

Pour ma part, et je suis, au sein de mon groupe, l'un des rares à défendre cette idée, je souhaite que l'étudiant de plus de vingt-cinq ans bénéficie, durant la période où il recherche un emploi, d'une allocation de recherche d'emploi plutôt que du RMI. Une telle allocation me paraît plus gratifiante.

Monsieur le ministre, pour en terminer...

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Barate.

**M. Claude Barate.** Je vais le faire, monsieur le président.

... il est clair que le rôle de l'Université, de la recherche et des étudiants eux-mêmes, qui sont les futurs cadres du pays, impose une réforme universitaire qui, seule, pourra porter notre pays, ses étudiants, ses professeurs, ses chercheurs vers les rivages de la découverte, pour gagner de là les terres inconnues du progrès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que la conférence des présidents a fixé à vingt et une heures trente la fin de ce débat. Or, si chaque orateur continue d'excéder le temps qui lui est imparti – les dépassements sont équitablement répartis – les derniers inscrits ne pourront pas s'exprimer et le ministre n'aura pas le temps de répondre.

Je demande donc à tous de respecter les temps de parole prévus.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, que je remercie par avance de montrer l'exemple.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, depuis trois ans, il n'y a rien de nouveau à l'Université. D'aucuns s'en félicitent, pensant que, de ce fait, vous réussissez à contenir les coups de boutoir de certains de vos collègues conservateurs qui souhaitent, comme en 1986, en revenir aux chaires et aux mandarins, ou de ceux qui, ultra-libéraux, veulent démanteler le service public. Mais pensez-vous que l'immobilisme puisse être utilisé durablement comme méthode de gestion, alors que les conditions de travail se dégradent dans nos facultés...

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je suis ministre depuis douze mois !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Depuis trois ans !

... et que les jeunes diplômés ont de plus en plus de difficulté à s'insérer dans la vie active ?

Les universitaires, et nous le regrettons, n'y croient plus. Ils sont démobilisés. Les étudiants, et cela a été reconnu, ont boudé les états généraux car, avant d'avoir formulé leurs propositions, les acteurs de l'Université sont persuadés que le Premier ministre les passera à la trappe budgétaire. A cet égard, nous avons apprécié, comme les étudiants les apprécieront, les litotes de M. Bourg-Broc, qui a affirmé que l'on pouvait effectivement dépenser mieux et que l'on réaliserait une réforme sans augmentation budgétaire.

Qui peut, aujourd'hui, croire le Président de la République quand il déclare vouloir « rendre l'enseignement supérieur plus juste et plus adapté aux attentes des étudiants », mais sans moyens nouveaux, alors que le nombre d'étudiants augmente dans notre pays ?

A l'automne dernier, dans la rue, les étudiants réclamaient des locaux décents, des postes d'enseignant, des postes de personnel non enseignant...

**M. Michel Hannoun.** C'est le bilan Jospin !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je vais en parler, monsieur Hannoun.

Les étudiants souhaitent acquérir une indépendance matérielle et espéraient, enfin, des débouchés à la sortie de leurs études.

La société est en crise et certains voudraient en rendre responsable l'Université. Cette analyse est totalement injuste car toute société devrait, au contraire, s'appuyer sur ceux qui ont acquis savoir, qualification et esprit d'initiative.

Le gâchis dénoncé par certains ne se situe pas dans l'université : il devrait être imputé à ceux qui tolèrent que le chômage des jeunes diplômés augmente et que la formation débouche sur l'inaction.

Il est illusoire de croire que c'est par la sélection – ce mot a été miraculeusement absent de notre débat ; nous sommes très loin de 1986 – que l'on réglerait le problème de l'intégration des étudiants dans la vie professionnelle. C'est une énormité que de faire croire à des jeunes qu'ils auraient plus de chance de trouver un emploi s'ils étaient moins qualifiés. C'est pourtant bien ce que certains, qui siègent sur les bancs de la majorité, ont affirmé tout à l'heure.

Quel gâchis !

J'ai retrouvé, il y a quelques jours, un de mes anciens étudiants : vingt-huit ans, titulaire d'un bac + 5 et spécialisé dans l'agroalimentaire, il avait travaillé dans un laboratoire de recherche, sous contrat avec une entreprise, pendant plus d'un an. Il est au chômage depuis deux ans et, en désespoir de cause, il a accepté un poste de vendeur dans un supermarché. Comment tolérer ce gâchis ?

Ainsi que je l'ai déjà fait observer au secrétaire d'Etat à la recherche, ne vaudrait-il pas mieux, plutôt que de dépenser 5 milliards sans aucune contrepartie en termes d'emplois, par le biais du crédit impôt-recherche, privilégier l'emploi, particulièrement dans les PME-PMI, et réserver les aides budgétaires aux entreprises qui embaucheraient des jeunes diplômés ?

**M. Jean Glavany.** Assurément !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** A 150 000 francs par poste, ce sont 35 000 emplois qui pourraient être mobilisés au service des entreprises, notamment dans les domaines technologiques. Que 10 000 thèses soient décernées par an est une bonne chose. Mais il faut tout faire pour éviter, comme c'est le cas aujourd'hui, que 50 p. 100 des docteurs diplômés ne trouvent pas d'emploi à la sortie de leurs études.

Or, dans le même temps, l'Etat se désengage vis-à-vis de l'Université et procède dans la recherche publique à des annulations ou à des gels de crédits, au CNRS ou à l'INSERM.

Le budget civil de la recherche et du développement a baissé depuis trois ans et est revenu au niveau de 1984. Malgré les aides de l'Etat, la recherche dans le secteur privé stagne et un certain nombre de vos collègues ultra-libéraux, qui singent les Républicains américains, dénigrent la recherche publique et veulent sacrifier l'avenir, comme ils l'ont déjà fait en 1986 sous le gouvernement Chirac et en 1995 sous le gouvernement Juppé. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Les organismes de recherche publique sont exsangues et les universitaires vous demandent aujourd'hui des comptes.

On compte plus de 2 millions d'étudiants en France aujourd'hui. C'est une chance. Mais n'avez-vous pas l'impression de la gâcher quand vous constatez – et je réponds par là à M. Hannoun – que le taux d'encadrement dans l'Université était, d'après votre ministère, de un enseignant pour 19,6 étudiants en 1985 alors qu'il n'est plus que de un enseignant pour 22,7 étudiants ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vais vous répondre !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** La situation est encore plus grave pour les personnels IATOS...

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Huit ans de gouvernement socialiste !

**M. Jean Glavany.** M. Jacquemin a reconnu une dégradation depuis 1993 !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vais vous donner les chiffres exacts !

**M. le président.** Monsieur Le Déaut, poursuivez, je vous prie.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je le voudrais bien, monsieur le président, mais je suis constamment interrompu par le ministre.

**M. le président.** Vous avez seul la parole. Permettez-moi au passage de vous faire remarquer que vous en êtes déjà à plus de la moitié de votre temps.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Si nous voulons revenir au niveau d'encadrement de 1985, ce ne sont pas 10 000 postes d'enseignant qu'il faudrait créer dans les universités d'ici à 1999, mais 50 000 !

Comment, dans ces conditions, peut-on faire croire aux étudiants qu'on peut réaliser la réforme en dépensant mieux sans dépenser plus ?

Cette nouvelle forme de chômage des diplômés, cette « galère des synapses » est particulièrement insupportable et témoigne de l'évolution libérale de notre société qui ne sait plus définir de nouvelles priorités et qui sacrifie l'avenir à une politique à très courte vue.

L'Etat seul doit financer le long terme car, s'il ne le fait pas, aucune entreprise multinationale, le conseil d'administration étant focalisé sur le compte de résultat, ne le fera. L'Etat ne doit pas être amnésique, il doit se souvenir que nos réussites d'aujourd'hui dans le spatial, l'aéronautique et le nucléaire sont le fruit d'une volonté politique d'il y a quarante ans.

Notre pays est plus riche qu'il y a vingt-cinq ans, mais l'Etat ne sait plus répartir les richesses accumulées. Certains de vos amis, lors du débat d'orientation budgétaire ont résumé cette philosophie quand ils ont affirmé qu'« aucun secteur ne doit être sanctuarisé », même pas la recherche. Nous sommes inquiets du décalage existant entre le discours incantatoire et la réalité budgétaire palpable. Vous serez donc jugé, monsieur le ministre, à vos résultats budgétaires.

Lionel Jospin avait pris en compte la carrière des enseignants et mis en chantier le plan Université 2000. En ce qui vous concerne, on ne distingue dans votre discours aucun projet. Vous dites que cela viendra au mois de juin. Nous l'espérons.

A l'Assemblée nationale, je vous disais en octobre dernier, lors de la discussion budgétaire : « On ne peut être un super-ministre lorsque l'on roule à l'ordinaire ». Aujourd'hui, il semble que vous manquiez de carburant.

Permettez-moi de poser un certain nombre de questions précises et de faire quelques propositions.

Etes-vous prêt à annoncer la levée des annulations et des gels de crédits qui frappent les laboratoires de recherche et les universités ?

Etes-vous prêt à accorder un statut aux étudiants ? Ils sont, pour un tiers d'entre eux, obligés d'être salariés, d'exécuter des petits boulots et d'avoir recours à des prêts bancaires pour poursuivre leurs études ; 20 p. 100 sont condamnés à rester chez leurs parents jusqu'à près de trente ans, faute de moyens.

Etes-vous prêt à accorder un statut particulier aux étudiants chercheurs, un « contrat de thèse », c'est-à-dire une allocation pour tous les étudiants inscrits en thèse, sur toute la durée de celle-ci et non pas sur deux ans, éventuellement prolongés d'un an, comme aujourd'hui ? Quant à nous, nous y sommes prêts.

Etes-vous favorable à la limitation des contrats à durée déterminée dans les laboratoires ?

Allez-vous accéder aux requêtes du ministère du budget, qui souhaite ponctionner les crédits accordés aux étudiants par le biais de l'allocation de logement sociale ?

Allez-vous garder cet argent pour créer une aide d'étude individualisée, allouée à tous les étudiants inscrits à l'université ?

J'ai lu dans la presse que vous n'étiez pas d'accord avec cette proposition que vous jugiez profondément injuste. Mais n'est-il pas injuste que certains de nos jeunes de vingt-quatre, vingt-cinq ou vingt-six ans n'aient, alors qu'ils préparent une thèse, aucun moyen, ce qui les rend sur le plan financier totalement dépendants de leurs parents ?

Dans le domaine pédagogique, l'encadrement en personnels enseignants et non enseignants s'est détérioré. Allez-vous annoncer le déblocage des promotions de professeurs et de maîtres de conférences, le développement du travail universitaire en petits groupes au contact des enseignants, allez-vous mettre en place le tutorat ou prôner l'évaluation des étudiants tout au long de l'année ?

Etes-vous favorable au développement des universités de province, qui manquent de moyens en postes, en locaux, en crédits de recherche, en laboratoires associés ? Etes-vous favorable à une politique d'aménagement du territoire qui répartisse mieux la matière grise sur le territoire français ?

A titre exemplaire – puisque vous voulez des propositions, en voici une – êtes-vous prêt à intégrer l'université Léonard-de-Vinci dans le service public ? Elle a été payée par les contribuables français, via les sièges de grandes sociétés implantées dans les Hauts-de-Seine. Dans ce domaine aussi, vous devez trancher et nous indiquer si vous êtes pour une totale autonomie universitaire et pour l'extension du statut dérogatoire pour les nouvelles universités, ce qui conduirait de fait à des diplômes qui ne seraient plus nationaux, et donc à des universités à deux vitesses.

Etes-vous prêt à accroître les possibilités offertes aux étudiants d'effectuer une partie de leur scolarité à l'étranger et de valider ces expériences acquises ? Etes-vous prêt, en quelque sorte, à favoriser la mobilité internationale intégrée dans le cursus universitaire ?

Ces revendications existent ; elles étaient formulées bien avant les états généraux. La balle est dans votre camp. Ce n'est pas d'un référendum que l'université française a besoin, ni d'un énième débat pour rien, mais de réformes solides, renforçant les structures d'accueil et l'encadrement, définissant l'orientation, instituant un statut de l'étudiant, préparant son insertion et répartissant de manière équilibrée l'offre éducative sur le territoire français.

Notre conception est celle d'un service public de l'enseignement supérieur. A vous, monsieur le ministre, de nous préciser la vôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Le Déaut, d'avoir quasiment respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

**M. Jean-Yves Haby.** Monsieur le ministre, je vous ai adressé, il y a deux mois environ, à titre personnel, une note assez complète sur les problèmes dont nous débattons. Permettez-moi d'en extraire les trois points que je souhaite mettre en exergue.

Premièrement, je ne suis pas favorable à une sélection autre que celle du baccalauréat à l'entrée du premier cycle universitaire.

Deuxièmement, je propose que le premier cycle comporte, dès la première année, des unités de valeur à portée préprofessionnelle, ouvertes aux étudiants sous forme d'options.

Troisièmement, je souhaite que l'ensemble des formations technologiques supérieures fassent l'objet d'une restructuration qui les rendent parallèles aux cycles de l'enseignement général universitaire, de façon à favoriser les choix d'orientation des lycéens et des jeunes étudiants.

Notre pays connaît, certes, un gros afflux de jeunes dans l'enseignement supérieur : près de 400 000 nouveaux étudiants se sont inscrits en 1995 en première année d'université, d'IUT, de STS, de classes préparatoires aux grandes écoles, etc. Pourtant, ce chiffre reste largement inférieur, en valeur relative, à ceux de pays comme les Etats-Unis ou le Japon. Aux Etats-Unis, par exemple, on dénombre 78 étudiants pour 1 000 habitants, contre 40 pour 1 000 en France. Les pays modernes ont besoin d'un niveau élevé de formation.

Il reste qu'un taux d'échec important est enregistré parmi les jeunes étudiants : 115 000, l'an dernier, n'ont pas réussi à atteindre le deuxième cycle universitaire. Faut-il alors, pour écarter les candidats les plus faibles, doubler le baccalauréat par un examen de sélection à l'entrée du premier cycle ? Non. Les inconvénients en seraient plus grands que les avantages. Un examen sélectif à dix-sept ou dix-huit ans ne donne pas forcément la preuve des aptitudes d'un jeune qui va commencer une nouvelle vie étudiante. On connaît beaucoup de cas de bacheliers médiocres qui ont bien réussi quelques années plus tard.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Eh oui !

**M. Jean-Yves Haby.** Et que faire des « refusés » ? Ils n'auraient pas actuellement la possibilité de s'inscrire dans une formation supérieure professionnelle : les IUT, les STS et autres « écoles » de ce niveau opèrent déjà une sélection à leur entrée. Cent mille jeunes de plus devraient-ils alors s'inscrire à l'ANPE à leur sortie du lycée ? Un passage d'un ou deux ans sur les bancs de l'université apporte tout de même quelque chose, et n'est pas nécessairement plus coûteux que certaines aides aux jeunes chômeurs.

Une solution au problème des échecs en premier cycle universitaire consisterait à proposer, durant ce cycle, une préparation préprofessionnelle facilitant les réorientations. Par exemple, les programmes de DEUG, dans leur forme actuelle ou réorganisés suivant certaines des propositions en cours, pourraient offrir des options entre unités de valeur soit d'approfondissement ou de spécialisation dans une discipline, soit d'initiation aux techniques de relations publiques, de gestion, de comptabilité, d'utilisation de l'informatique, etc. Moins « pointue » que celle donnée dans les établissements technologiques spécialisés, cette préparation permettrait aux jeunes en situation d'échec à l'université d'accéder plus facilement à une formation professionnelle, éventuellement par un contrat d'apprentissage signé avec une entreprise ou par des études supérieures spécialisées.

De telles réorientations existent déjà : les instituts universitaires professionnels ont recruté l'an dernier 18 000 étudiants, à l'issue d'une première année d'université. Mais le nombre en est très réduit et, surtout, les filières préparant à des professions au niveau de l'enseignement supérieur sont dispersées, complexes et ne facilitent pas l'orientation des jeunes. Une clarification est donc nécessaire.

Il est nécessaire aussi de donner à ces orientations technologiques la même noblesse qu'aux formations générales, et ce dès le lycée.

**M. Michel Hannoun.** Très bien !

**M. Jean-Yves Haby.** Un facteur important de cette revalorisation est d'offrir aux jeunes, en cas de succès à un niveau donné de formation professionnelle, la possibilité de continuer leurs études à un degré plus élevé. La création du baccalauréat professionnel a ainsi donné une motivation et un élan nouveau aux élèves du BEP. De même, il ne faut pas mettre d'obstacle institutionnel aux possibles continuations d'études supérieures technologiques après un DUT, un DEUG ou un BTS. Les jeunes eux-mêmes sauront faire le choix des voies les meilleures pour déboucher sur un emploi ; faisons-leur confiance plutôt qu'à des organisations cloisonnées et ségréguatives.

Tels sont, monsieur le ministre, les principaux points que je voulais rappeler à cette tribune. Permettez-moi simplement, en conclusion, de saluer l'originalité et la

qualité de la démarche que vous avez entreprise pour réformer notre système universitaire, dont vous n'avez – certains ici feignent de ne pas le savoir – la responsabilité que depuis un an. Il s'agit d'une démarche d'ouverture et de dialogue avec tous les partenaires concernés. C'est bien de cette façon que vous pouvez réussir dans un domaine aussi difficile.

Nous savons que vous avez toute la confiance de M. le Premier ministre. Nous savons que la majorité est unie derrière vous, et je salue la façon dont le président Bourg-Broc et M. Dubernard ont apporté leur contribution à ce débat. L'opposition, qui se contente de silences ou de critiques faciles mais avance peu de propositions constructives, en sera malheureusement pour ses frais. Nous vous faisons confiance. Pour une fois, il y a une vraie chance de réformer notre système d'enseignement supérieur. Je souhaite de tout cœur, pour l'avenir des jeunes Français, que vous réussissiez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hannoun, que je remercie de bien vouloir, à son tour, respecter les cinq minutes qui lui sont attribuées.

**M. Michel Hannoun.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, voilà vingt-cinq ans ou trente ans, dans une famille, il y avait le père, la mère et beaucoup d'enfants autour de la table. Le père croyait et affirmait : « Dieu existe ». Un des enfants apostrophait le père en demandant : « Prouve-le ». La réponse était immédiate sous la forme d'une paire de gifles.

Les mêmes aujourd'hui, autour de la table, sont moins nombreux. Le père évoque parfois l'existence de Dieu et, devant l'enfant qui lui demande de la prouver, il tente une explication traduisant son trouble et son doute. Toute la famille est troublée et doute avec lui.

Si l'on transpose cette anecdote – somme toute banale – à notre société, on mesure combien ses piliers sont ébranlés par le doute.

Au premier rang des piliers fondateurs de la République figurent l'École et l'Université, qui connaissent une évolution, voire une révolution considérable : près des deux tiers des jeunes arrivent désormais au baccalauréat et près d'un sur deux entre à l'Université. Il y a là un formidable acquis sur lequel on ne saurait revenir. Mais il y a aussi un doute qui s'installe progressivement devant l'ampleur du chômage des jeunes en général et des jeunes diplômés en particulier. On se trouve apparemment face à un paradoxe : le nombre des jeunes sans diplôme diminue et celui des jeunes chômeurs ne baisse pas.

Je dis paradoxe, car nous vivons encore dans la religion du diplôme qui repose sur l'équation suivante : diplôme = emploi = salaire = place dans la société. Or cette situation est devenue fautive ou relative : le diplôme n'est plus la garantie d'un emploi, ou d'un bon salaire quand on a un emploi, et la place qu'on occupe dans la société n'est plus le reflet exact du diplôme qu'on possède.

C'est dire qu'il y a un divorce entre la société et l'Université, divorce qu'il faut d'abord comprendre afin d'aller vers une nouvelle harmonie sociale entre formation universitaire et activité professionnelle.

Car la question reste : qu'attend-on de l'Université ?

Les raisons de ce divorce sont au moins au nombre de trois : l'enseignement universitaire reste trop théorique ; l'obligation d'avoir des diplômes est devenue impérieuse ; la seule qualification reconnue est liée à la formation initiale.

Premier problème : l'enseignement universitaire reste trop théorique. Certes, il est bon que l'Université reste le lieu où, comme son nom l'indique, on enseigne et on apprend l'universel. Mais il y a une coupure trop grande entre l'Université et le monde professionnel. Même si des efforts ont déjà été faits, trop d'étudiants sortent encore de l'Université sans avoir jamais eu de contact avec la réalité sociale ou économique. Il y a là un cercle vicieux : d'un côté, les entreprises n'embauchent pas les jeunes faute d'expérience professionnelle ; de l'autre, l'allongement de la durée des études, l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active multiplient les difficultés pour acquérir cette expérience.

Deuxième problème : l'obligation d'avoir des diplômes universitaires est devenue impérieuse. Socialement, le bac de mon fils équivaut, sur le marché du travail, au certificat d'études de mon père. Car le bac apparaît désormais comme un certificat de fin d'études secondaires et il est en passe de devenir le minimum exigé pour n'importe quelle activité. La même société qui considérerait le bac comme une fin en soi doit faire effort pour admettre que tout commence désormais avec le bac.

Troisième problème : la seule qualification reconnue est liée à la formation initiale. C'est dire que, dès vingt ans, plus que jamais dans notre histoire, se détermine définitivement la réussite ou l'échec d'une vie. C'est grave quand on pense au fait qu'une personne évolue au cours de son existence et que la société elle-même se transforme. Dans de telles conditions, les chances d'évolution apparaissent peu développées.

Face à ces trois problèmes, notre rôle collectif est d'imaginer et de construire une nouvelle harmonie sociale qui permette de réconcilier Université et société ; notre rôle collectif, car la question de l'Université ne concerne pas que les jeunes, mais l'ensemble de la nation.

Je voudrais insister, dans le faible temps qui m'est imparti, sur deux directions qui me semblent s'imposer si l'on veut rendre l'Université et donc sa sanction – c'est-à-dire le diplôme – utiles et efficaces : adapter l'Université à la demande sociale et développer la formation continue en liaison avec les universités.

Première direction : il faut ouvrir l'Université sur l'extérieur en créant une osmose entre le monde universitaire et le corps social.

Cela doit passer, en règle générale, par des échanges réciproques : l'intervention de personnes extérieures à l'Université, l'organisation de stages dès la première année, une formation en alternance plus systématique.

Cela suppose une bonne orientation : je dis orientation et non sélection, car la sélection – problème dont on parlait déjà sur les barricades, en mai 68 – existe par elle-même, et chacun doit trouver sa place dans la société.

C'est dire, à mes yeux, l'importance de l'enseignement technologique, qui ne doit pas être le résultat d'une orientation par défaut. C'est pour cela qu'il faut créer, pour le valoriser, une véritable filière technologique et professionnelle à l'Université, avec des diplômes reconnus et des métiers à la clef, dès le premier cycle. N'écoutez pas, monsieur le ministre, les sirènes de M. Dray !

Cela ne nécessite pas, d'ailleurs, une séparation absolue entre les matières classiques et les matières technologiques : des passerelles peuvent et doivent exister.

Seconde direction : aller vers une sorte d'« Université de la vie », en la rendant accessible aux jeunes ou aux moins jeunes venant de l'entreprise ou tout simplement de la société. Deux mesures simples peuvent être prises à cet effet.

D'abord, il faudrait instituer un vrai système de validation et de reconnaissance des expériences professionnelles, en offrant des équivalences pour intégrer l'Université ou tout simplement pour changer d'activité professionnelle. Certaines formations professionnelles continues ne devraient pas seulement être qualifiantes, mais être par elles-mêmes « diplômantes » et reconnues comme telles par l'Université, la société et l'entreprise.

Ensuite, il faudrait instituer un droit de reprise des études, sorte de seconde chance permettant à tout le monde, sans condition d'âge, de reprendre des études afin d'acquérir une formation nouvelle, de compléter une formation initiale, ou tout simplement de valider une formation acquise hors de l'Université.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais apporter au débat. L'Université est un investissement pour l'avenir du pays dans son ensemble ; il faut donc pouvoir mesurer puis améliorer le retour de cet investissement pour la nation, sans tabou mais avec cœur. C'est aussi l'intérêt de ce débat, car l'Université est l'avenir de l'emploi et l'éducation nationale reste l'avenir de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aloys Geoffroy.

**M. Aloys Geoffroy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la réforme attendue de l'Université n'a pas le droit d'échouer.

La communauté universitaire, à l'image de la nation elle-même, est lasse de la succession des crises à répétition, de leur gestion au coup par coup, des plans d'urgence et de rattrapage décidés à la hâte. Ces mesures conjoncturelles suscitent toujours la déception car elles sont, par nature, en deçà des attentes exprimées ; elles provoquent le plus souvent une désillusion parce que leurs effets n'apparaissent pas clairement. Ce mode de gestion de l'instant et dans l'instant est contraire à ce que doit être l'action politique en matière universitaire.

Les états généraux sont donc une chance : ils doivent permettre de choisir et de mettre en place une nouvelle politique pour l'Université, véritable ambition pour la République. Mais avant de rappeler quelques fondements et quelques principes de cette ambition, permettez-moi de revenir à la méthode arrêtée pour ces états généraux : la consultation de la communauté universitaire.

Les vertus de cette méthode ont déjà été soulignées, et j'y souscris. Honnête, directe, ouverte, cette consultation aura apporté au processus en cours une transparence oubliée. Pas un seul acteur de l'Université ne peut avoir le sentiment d'avoir été écarté du circuit de décision.

Monsieur le ministre, vous savez que la participation aux états généraux a été inégale. Succès par la liberté d'expression qu'elle a offerte, elle suscite des interrogations. Comment expliquer qu'il soit si facile de rassembler cent mille étudiants dans la rue pour crier une peur et si difficile d'en réunir mille dans un amphithéâtre pour essayer d'y répondre ? De même, comment continuer à croire que les élections universitaires assurent la représentation des étudiants au sein des instances décisionnaires lorsque le taux de participation a bien du mal

à comporter deux chiffres ? La crise de l'Université, c'est aussi celle de la démocratie universitaire. La réforme attendue ne peut pas faire l'impasse sur cette question.

J'en viens à présent aux principes qui, à mon sens, ne peuvent pas être écartés de la réforme.

Il a été fort bien expliqué, chiffres à l'appui, que l'université doit faire face à un défi particulièrement violent, celui du nombre ; certains diront celui de la masse. L'augmentation du nombre d'étudiants, si nécessaire soit-elle, cause de réelles difficultés en termes de capacité d'accueil et d'organisation générale, en termes budgétaires.

Pourtant, cette augmentation ne doit pas être considérée comme un handicap ou un échec. Toute approche malthusienne – vous l'avez souligné, monsieur le ministre – doit être explicitement rejetée. Quel pourrait être l'avenir d'un pays dont le système universitaire consisterait à restreindre la diffusion du savoir ?

Il ne s'agit pas ici de défendre la planification quantitative qui, il fut un temps, exigeait 80 p. 100 de bacheliers pour chaque classe d'âge. Il s'agit seulement d'affirmer que la sélection à l'entrée de l'université n'est pas acceptable.

Le nombre d'étudiants inscrits en premier cycle n'est pas une difficulté en soi. Il est une difficulté au regard des erreurs d'orientation.

Le constat n'est pas : il y a trop d'étudiants. Il est : il n'y en a pas assez dans certaines filières spécifiquement professionnelles.

Ainsi donc, aux tenants de la sélection, il doit être répondu par la mise en place d'un système d'orientation performant. Quel pourrait être ce système d'orientation ?

La première année universitaire ne saurait être une super-terminale destinée elle-même à effectuer une sélection. Un tel choix signifierait une dévalorisation du baccalauréat et une hiérarchisation accrue des lycées.

Par contre, cette première année universitaire pourrait être moins spécialisée : année propédeutique, diront certains, année tremplin dont l'objectif serait double.

Premier objectif : acquérir la méthodologie propre à l'Université. L'absence de cet enseignement formel est cause d'échec pour bon nombre d'élèves incapables de franchir le saut intellectuel entre le lycée et l'Université.

Second objectif : choisir son enseignement spécialisé. La première année pourrait comporter plus de matières générales ayant trait à une science. Cette année donnerait à l'étudiant une culture, une vision globale de cette science, qui lui permettrait, l'année suivante, de choisir une spécialisation plus directement liée à l'exercice de la profession.

En conclusion, monsieur le ministre, je souhaite rappeler que l'Université doit rester, ou plutôt devenir un lieu républicain.

C'est-à-dire un lieu auquel le plus grand nombre possède un droit personnel d'accès en vertu de sa volonté et de son travail.

C'est-à-dire un lieu semblable par la qualité des enseignements, quelle que soit l'université où l'on s'inscrit.

Sur ce point, qu'il me soit permis de mettre en garde contre les vertus présumées de l'autonomie. Que l'autonomie permette à l'Université une gestion qualitative de son budget, pourquoi pas et tant mieux ! Mais il ne faudrait pas que l'autonomie mette en place un classement, un hit-parade des universités comparable à ce que certains osent appeler le « modèle américain. »

Monsieur le ministre, pour la majorité en général et les radicaux en particulier, l'éducation reste, vous le savez, la priorité des priorités. L'Université française n'est pas un établissement financier ou une fabrique de lauréats : c'est un bien commun. Puissent être inscrits, en exergue du texte que vous nous proposerez, ces mots d'Edouard Herriot : « Le citoyen, c'est celui qui sait. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bonnacarrère.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Deux sujets dominent les états généraux universitaires : le statut de l'étudiant et le taux d'échec. Je limiterai mon propos au second point : comment lutter contre l'échec en DEUG ?

Avec un taux d'échec de 40 à 50 p. 100 en premier cycle, se nouent des drames individuels mais aussi un drame collectif. En effet, une société ne peut gérer dans la durée l'illusion d'une ouverture massive des études supérieures suivies, dans la réalité, d'une semi-fermeture. A cet égard, j'évoquerai trois axes de réflexion : expérimentation, aménagement du territoire et responsabilité.

En ce qui concerne d'abord l'expérimentation, l'amélioration du taux de réussite passe par une meilleure orientation, par d'autres pratiques pédagogiques, par un environnement humain et matériel différent. L'orientation est indispensable. Comment accepter, sinon au nom de principes démagogiques, dans l'académie de Toulouse, l'inscription de 1 300 étudiants en formation STAPS quand les perspectives d'emplois ne sont que de 80 postes ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Très juste !

**M. Philippe Bonnacarrère.** Il faut expérimenter, si besoin est, dans la structure de nos universités. Il y a certainement un moyen terme à trouver entre les universités thématiques tant décriées par les universitaires et les universités plus généralistes.

L'environnement humain et matériel est largement fourni par les collectivités locales. Un environnement de qualité étant utile à la réussite étudiante, pourquoi ne pas officialiser l'importance de cet environnement dans la règle du jeu qui présidera au futur schéma national d'aménagement du territoire, d'autant que pour beaucoup de jeunes, l'enseignement de proximité est l'enseignement de la réussite. Malgré le chant des sirènes, évitons les mégapoles universitaires !

Quelle est votre vision, monsieur le ministre, de l'aménagement du territoire ? Envisagez-vous de rationaliser la relation entre l'université et son territoire ? Comment pensez-vous assurer la relation avec les villes moyennes, qui offrent une qualité de vie étudiante et un taux de réussite souvent meilleur que dans les grands centres à la fin du premier cycle ?

La responsabilité enfin, est la part de professionnalisation, la part d'évaluation. L'université doit admettre sa responsabilité dans la préparation à l'emploi et la traduire en pratique dans les projets d'universités. Je souhaite que des conventions permettent de connaître, d'adopter et de suivre dans la durée les projets des universités tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Cela me semble, monsieur le ministre, dans la logique, dans la méthode de la réforme que vous nous avez présentée tout à l'heure, réforme pour laquelle je vous souhaite le meilleur succès.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Merci, monsieur Bonnacarrère, d'avoir parfaitement respecté votre temps.

La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, qui, voudra bien suivre le rythme, ce qui permettra à M. le ministre de disposer d'un minimum de temps pour répondre à toutes les interventions.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, deux ans tout juste après la discussion organisée ici même sur la recherche, je me réjouis que ce débat sur les états généraux de l'Université me donnent de nouveau l'occasion d'aborder les problèmes qui se posent à la recherche française, sur un autre plan que le plan budgétaire.

La recherche doit constituer une priorité pour la nation car elle intéresse au premier chef les étudiants que nous formons, les enseignants qui transmettent leur savoir et les entreprises, donc le secteur économique. La recherche française se place au troisième rang mondial. Ce débat nous donne l'occasion de montrer une fois de plus combien il est nécessaire de préserver cette position et de l'améliorer encore afin que la France conserve une place privilégiée dans la compétition internationale.

Le point qui me paraît essentiel lorsqu'on observe l'état de la recherche française est le cloisonnement dont elle souffre. Ainsi que je l'ai indiqué à plusieurs reprises lors de débats antérieurs et comme vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, il faut développer la recherche à l'université, car elle est le lieu où elle peut se déployer le plus aisément et où se produit la transmission des connaissances. C'est souvent à l'université que le goût de la recherche peut être donné aux jeunes qui en perçoivent alors toute l'utilité et toute l'étendue.

Or, en France, se sont développés de nombreux organismes de recherche, dont les missions sont essentielles mais qui ne correspondent pas assez à la nécessité de divulgation des connaissances auprès des étudiants. Il faut donc organiser des passerelles entre les chercheurs de ces organismes et les enseignants-chercheurs de l'Université. Il est indispensable de ne pas séparer la recherche de l'enseignement universitaire ; il faut, au contraire, les relier intelligemment.

Monsieur le ministre, en initiant ce débat sur les états généraux de l'Université, vous avez soulevé de nombreuses questions qui appellent des solutions dans les meilleurs délais parce que, bien que ces mêmes questions soient posées depuis des années, la situation n'a guère connu de véritable amélioration.

Pour les enseignants-chercheurs, il convient de trouver un équilibre entre l'enseignement et la recherche.

Il faut mettre en place pour eux un système de rééquilibrage permettant, par exemple avec un mécanisme de rotation des affectations, d'avoir la possibilité de procéder à la recherche à laquelle ils s'adonnent certaines années, d'autres années étant plus spécifiquement consacrées à l'enseignement. Cette procédure créerait en outre une plus grande égalité entre les enseignants-chercheurs, certains d'entre eux, particulièrement ceux qui enseignent dans les premières années, étant actuellement défavorisés parce qu'ils doivent consacrer énormément de temps à l'enseignement.

Le second point que je veux évoquer concerne les conditions d'exercice de la recherche. Il me semble important de développer la mise en réseau non seulement

des équipements, mais aussi des équipes de recherche par une stratégie locale et nationale, ce qui implique des liaisons entre les universités. Ainsi, dans les petites universités ne disposant pas de budgets suffisants, des équipes pourraient être créées avec l'aide des chercheurs d'organismes constitués afin de leur permettre de se développer sans démunir pour autant l'université de ses possibilités financières.

L'association de la recherche universitaire aux grands organismes est importante parce qu'elle permet l'évaluation de la recherche universitaire, parce qu'elle est une reconnaissance de cette recherche et, enfin, parce qu'elle donne des moyens à l'université. Il est néanmoins nécessaire de permettre tout de même une évaluation par l'université elle-même.

Dans certaines disciplines, il est important de favoriser l'application directe de la recherche universitaire aux entreprises. C'est le cas, par exemple, en développant les dépôts de brevets et le partenariat. Pour les brevets, le nombre de dépôts diminue chaque année. Il faut donc envisager des mesures d'encouragement. Toute proposition permettant aux chercheurs de mieux bénéficier des produits de la recherche serait donc accueillie favorablement. Deux axes de réforme peuvent être dégagés sur ce point : soit un réaménagement de l'assujettissement à l'impôt du produit des brevets, soit une modification de la part des profits tirés de l'exploitation des brevets dont bénéficient les chercheurs travaillant dans les organismes publics.

Quant au partenariat dans la recherche, il devrait évoluer. A ce sujet, je voudrais insister sur la situation du FRT qui, créé en 1959, avait pour mission de développer, de coordonner et d'animer les actions concertées ou urgentes dans les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Le FRT se situe entre, d'une part, les recherches menées par les organismes et les laboratoires universitaires et, d'autre part, les actions conduites par les entreprises.

Faciliter les partenariats, favoriser les actions structurantes, susciter l'émergence et l'exploitation de voies originales et lancer des opérations correspondant à des besoins nouveaux, tels devraient être les principaux axes suivis par le FRT. Son comité d'orientation et de gestion a pour tâche de conseiller les pouvoirs publics, de faire des propositions d'utilisation des crédits et de veiller à l'évaluation des actions soutenues. C'est une bonne chose. Il faut développer le FRT.

Je veux aussi évoquer la formation par la recherche. Il s'agit d'un point particulièrement important. Je pense qu'il faut revoir l'ensemble de la formation et du recrutement de l'enseignant-chercheur afin d'éviter les goulets d'étranglement que l'on a connus ces dernières années. Après l'octroi des bourses de recherche, il est nécessaire de prévoir des étapes cohérentes pour l'évolution de la carrière. En effet, j'ai déjà évoqué la situation d'inégalité entre enseignants-chercheurs et chercheurs.

C'est pourquoi il faut organiser des passerelles qui soient identiques dans les deux sens entre enseignants-chercheurs et chercheurs purs. Les passerelles doivent être équilibrées entre personnes issues de la recherche universitaire et celles issues de la recherche pure. On peut penser aussi aux années sabbatiques permettant aux chercheurs de passer un certain temps à l'université ou au sein d'une entreprise et aux enseignants-chercheurs de se consacrer pleinement à la recherche ou d'aller dans le monde de l'entreprise. Il faut encourager la mobilité.

En conclusion, j'ajouterais que la première des choses à faire – vous le faites et je vous en remercie – est d'évaluer clairement la situation. Il convient, ensuite, de redéployer les moyens financiers, insuffisants, peut-être, mais surtout mal utilisés, mal répartis, d'améliorer les modes de gestion et, enfin, de relier plus directement la recherche et l'Université.

La recherche doit être une des priorités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Serge Poignant.

**M. Serge Poignant.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, permettez-moi d'abord de me réjouir de la tenue de ce débat sur l'avenir des universités. En effet, depuis de trop nombreuses années, pour ne pas dire décennies, la politique éducative de la France est invariable. Pourtant, le monde a extraordinairement changé, et nous le savons bien.

Le simple flux d'entrées des étudiants à l'université a triplé ces quinze dernières années et cette mutation a rendu très difficiles les conditions d'orientation et d'accueil des étudiants et augmenté le nombre d'échecs, surtout dans le premier cycle.

Dans un contexte, qui plus est, de croissance du chômage et de difficulté pour les entreprises, l'étudiant a du mal à retrouver sa place, à voir reconnaître son statut, à définir son avenir. Il est donc primordial – oui, monsieur le ministre – de lui redonner confiance, une confiance que vous avez vous-même évoquée.

J'ai pris beaucoup d'intérêt à travailler sur le statut de l'étudiant avec mon collègue Claude Barate, lequel a déjà présenté réflexions et propositions. Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour affirmer nos objectifs d'égalité des chances.

Pour respecter mon temps de parole, je ne puis que choisir quelques contributions à ce vaste débat.

Tout d'abord, je crois qu'il faut absolument définir les objectifs à assigner à notre système d'enseignement supérieur. Les étudiants sont, en effet, trop nombreux à connaître l'échec. C'est un formidable gaspillage humain et financier. Trop de jeunes sont déçus et aigris.

L'enseignement supérieur est-il destiné à faire acquérir à nos jeunes des connaissances, à leur apporter des compétences ou bien à leur donner des éléments de qualification professionnelle ? Faut-il homogénéiser les formations en les recentrant sur les acquis fondamentaux ? La spécialisation disciplinaire doit-elle se faire dès le premier cycle, en second cycle ou en troisième cycle ? Une même réponse doit-elle être apportée, quelle que soit la discipline ?

Personnellement, j'estime qu'il faut repenser le premier cycle à l'université, en particulier la première année avec un affichage clair et simple de quelques disciplines générales en DEUG, avec un enseignement systématique de vecteurs aujourd'hui incontournables, comme les langues ou l'informatique.

Professionnalisons nos universités pour une meilleure adéquation des contenus au regard des emplois futurs, n'en déplaise à M. Dray.

Construisons également une grande filière technologique en nous appuyant sur les formations existantes mais en simplifiant le maquis des IUT, BTS, DUT, MST, IUP, et j'en passe.

Ayons cette ambition d'une grande filière technologique ; donnons-lui toute sa place auprès des grandes autres filières de l'enseignement supérieur, valorisons-la et cessons de former des diplômés dans certaines disciplines certes respectables, mais qui ne débouchent sur aucun emploi. Reconnaissons-le et osons changer les mentalités.

Etablissons des passerelles ouvertes à tous niveaux. Valorisons les bacs technologiques qui permettent d'accéder à ces IUT, BTS, DUT, alors que les places sont aujourd'hui prises par les meilleurs des bacs généraux.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister aussi, après plusieurs de mes collègues, notamment Mme Rignault, sur les nécessaires efforts d'information et d'orientation des étudiants.

Choisir une filière de l'enseignement supérieur en ayant une perception claire du contenu des études et une connaissance tant qualitative que quantitative des débouchés tient, aujourd'hui, de la gageure. Il faut instituer des outils plus professionnels d'information dès le lycée, peut-être même dès le collège.

Je suis de l'avis de mes collègues qui pensent à l'instauration d'un bureau de coordination de l'information et de l'orientation, dont le rôle serait de faire connaître l'ensemble des métiers et des filières pour y accéder.

Permettez-moi de vous soumettre l'idée de rédéploiement de moyens vers ce que j'appellerai des « professeurs ressources » au sein même des établissements, capables de répondre au besoin précis des élèves et des étudiants.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais aborder en quelques mots la question de l'insertion professionnelle. En effet, si la question de l'orientation est importante, celle de l'insertion professionnelle me paraît également essentielle.

Il faut sortir l'Université de son isolement par rapport au monde de l'entreprise. L'ouverture sur le monde professionnel est une impérieuse exigence alors que la désadaptation entre l'offre et la demande est l'une des composantes principales du taux de chômage dans notre pays.

C'est aujourd'hui qu'il faut former aux métiers de demain, établir des partenariats forts entre l'Etat, les collectivités locales, les entreprises. Pour réussir ces partenariats, je pense qu'il faut donner aux présidents d'université plus d'autonomie et plus de moyens d'administration afin qu'ils prennent en compte les réalités et les synergies locales et qu'ils mobilisent les acteurs de terrain. Ces partenariats, ces relations avec le monde du travail favoriseront l'insertion professionnelle des étudiants.

J'encourage également, en ce sens, la vie universitaire, la formation d'associations d'anciens étudiants par filière, la mise en œuvre de tout ce qui pourra aider à l'insertion professionnelle des étudiants.

En conclusion, monsieur le ministre, je pense que les réformes déjà engagées et l'effort financier consenti dans le passé ne permettront que partiellement de répondre aux besoins. L'heure n'est plus à renvoyer les questions de fond à d'autres échéances.

Alors qu'à tous les niveaux les mutations en cours imposent souplesse, flexibilité, adaptation, le système universitaire français reste figé à tel point qu'on pourrait se demander, si – je vous cite – « il n'est pas impossible de le réformer ». Je veux croire avec vous, monsieur le ministre, que ces réformes sont possibles, au-delà des craintes et des fatalismes que vous évoquiez au début de votre propos. Les états généraux de l'Université doivent répondre à tous les défis d'aujourd'hui et préparer des

réformes en profondeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je remercie tous mes collègues qui font l'effort de respecter le temps qui leur a été imparti. La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre, comment transformer l'université de masse pour mieux l'adapter à l'emploi ? Telle est, me semble-t-il, la question essentielle.

En effet, l'université de masse existe. Elle résulte d'un processus irréversible, mais cette massification peut conduire à une dislocation de la relation entre l'emploi et la formation. De ce fait, à l'énorme gaspillage lié au taux d'échec de 50 p. 100 en premier cycle, dont on a très fréquemment parlé, pourrait s'ajouter un risque de frustration lié à la déqualification – je n'ai pas dit au chômage – des diplômés.

Le maillon faible de notre système est constitué par les universités. Ce sont elles, et non les grandes écoles, qui supportent le poids de la régulation, car elles accueillent les étudiants qui n'ont pu aller ailleurs. Sur ce point, notre système d'enseignement supérieur est aberrant. En effet, le secteur sélectif couvre les études courtes, à côté des préparations, c'est-à-dire essentiellement les STS et les IUT, alors que les filières longues d'enseignement général de type abstrait et non professionnalisé sont ouvertes à tous et assurent la régulation, l'ajustement. Les étudiants s'y engouffrent, bien que ces filières soient en voie d'affaiblissement. Les mauvais étudiants enchassent les bons, alors que les études longues devraient, au contraire, accueillir les meilleurs. Il faut absolument renverser cette situation si l'on veut sauvegarder un enseignement supérieur de haut niveau.

La création d'enseignements supérieurs courts non sélectifs est indispensable. Inspirez-vous, monsieur le ministre, des *community colleges* américains, inspirez-vous des *Berufs akademien* allemands, inspirez-vous des instituts pour une plus longue éducation anglais, qui accueillent actuellement 540 000 étudiants. Voilà la première ligne directrice.

Comment progresser ? A cet égard, je vous ferai part de trois convictions que j'ai toujours eues.

La première est qu'il faut renforcer l'autonomie des universités. Dans la période de mutation que nous vivons, il faut accepter la diversité, laisser les initiatives se développer. Je n'ai jamais vu, monsieur le ministre, les initiatives apparaître dans votre ministère, quelle qu'en soit la qualité. Elles sont toujours venues de la base, des hommes qui enseignent réellement.

C'est pourquoi je suggère une plus grande autonomie, en relation contractuelle, bien entendu, avec l'Etat. Les universités doivent être responsables d'elles-mêmes, choisir leurs professeurs et les juger, définir et diversifier leurs formations. Pour cela, chaque université a besoin d'un gouvernement fort. Il faut qu'un conseil stratégique, placé auprès du président de l'université, l'aide à faire les choix cruciaux, à arbitrer entre les formations et les disciplines, à ouvrir ou à fermer certaines formations, à répartir les moyens entre les IUT, les autres formations courtes, les écoles et les autres formations d'enseignement. Il faut que votre ministère définisse sa politique par établissement, en l'évaluant, mais cesse de gérer des problèmes internes aux universités, ne serait-ce que par une politique d'habilitation qui a perdu toute signification.

Deuxième conviction : il est indispensable de développer la diversification des formations universitaires. L'université de masse ne peut être qu'une construction suffi-

samment diversifiée, avec des études variées permettant d'accueillir des jeunes de différentes capacités intellectuelles, et je dirais aussi manuelles, et avec des centres d'intérêt eux-mêmes diversifiés. Je suis persuadé qu'il existe plusieurs façons d'enseigner la mécanique : la méthode déductive française s'oppose à la méthode heuristique de quelques universités britanniques. Il convient donc de diversifier, c'est-à-dire, admettre aussi bien dans la voie technologique que dans la voie générale, des méthodes pédagogiques différentes, plus ou moins abstraites, faisant appel tant à la formation continue qu'à la formation par apprentissage. Telle est ma deuxième conviction.

J'en ai une troisième et dernière : il faut réorganiser l'orientation des étudiants dès le lycée en créant une année d'orientation. Le baccalauréat ne joue plus son double rôle d'examen de fin d'études et de passeport pour l'université. Séparons ces deux fonctions et organisons une autre année, qu'elle soit la dernière du lycée ou une année propédeutique, mais qu'elle constitue une année d'orientation, de préparation aux études longues.

Telles sont, monsieur le ministre, mes trois convictions.

Je dirais, pour terminer, qu'il nous faut une méthode et que celle-ci ne peut-être que l'expérimentation. Il nous faut également une idée directrice.

Même si l'enseignement supérieur est de masse, conservons le souci de sa qualité au service de la formation des élites. Ne cédon pas à l'uniformisation, au nivellement intellectuel, à la médiocrité. L'avenir de la France face à une impitoyable concurrence internationale passe par là. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Mariani, qui voudra bien respecter le temps de parole de cinq minutes qui lui est imparti.

**M. Thierry Mariani.** Vous avez souhaité, monsieur le ministre, organiser ces états généraux dans une période où un nombre croissant de jeunes se posent des questions sur leur avenir, qu'ils soient diplômés ou non de l'enseignement supérieur.

Nous le savons, les jeunes sont touchés de plein fouet par le chômage ; ils éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un emploi et même parfois un simple petit boulot.

Ces questions essentielles pour l'avenir de notre société sont au cœur de notre débat, car le rôle de l'Université doit être de fournir à chaque diplômé une qualification lui permettant de trouver un emploi à la fin de ses études.

A ce titre, je souhaite aborder plus particulièrement le thème du premier cycle universitaire. C'est en effet à ce niveau que se joue la destinée de l'étudiant. Le DEUG constitue une véritable épreuve dont le but principal est de sélectionner les étudiants qui seront autorisés à poursuivre leurs études supérieures.

Un tiers des jeunes entrés à l'université dans une filière générale en sortent sans avoir décroché leur DEUG. Environ 115 000 étudiants sortiront cette année de leurs études supérieures sans aucun diplôme, donc sans qualification reconnue.

Pourtant, monsieur le ministre, il semble que des solutions existent, que des expériences ont été menées sous votre impulsion, qu'elles donnent des résultats, même s'il faut se poser la question de la vocation du premier cycle universitaire.

Le DEUG, comme son nom l'indique, est un diplôme à vocation généraliste. Il doit le rester. Cependant, force est de constater que son ambition aujourd'hui est plus d'éliminer du circuit les étudiants qui ne sont pas au niveau ou qui se sont trompés d'orientation que de leur transmettre réellement un savoir ou une compétence. La sélection existe à l'université – il faut enfin briser ce tabou – seulement elle se situe non pas à l'entrée des facultés, mais au cours des deux premières années. Elle est de fait beaucoup plus féroce, beaucoup plus injuste et pénalisante pour le jeune puisque ce dernier va perdre deux, trois, ou même quatre ans en faculté pour se retrouver au bout du compte sans aucune qualification supérieure et avec pour seul diplôme le baccalauréat qui, comme chacun sait, n'a pas pour vocation de fournir une qualification professionnelle, et donc un emploi.

De plus en plus, lors de chaque rentrée universitaire, nous constatons tous des afflux dans certaines filières qui, à l'évidence, n'offrent pas suffisamment de possibilités en termes de débouchés. Ainsi, l'année universitaire 1993-1994 a connu un engouement sans précédent pour la filière psychologie. En 1994-1995, ce sont les filières histoire, histoire de l'art, santé.

A ce stade, permettez-moi, monsieur le ministre, de poser une question : rendons-nous vraiment service aux jeunes bacheliers en les laissant s'inscrire dans des filières qui ne correspondent pas à leur formation initiale ou à leurs compétences ou qui n'offrent pas suffisamment de perspectives en termes de débouchés ou d'emploi ?

Permettez-moi de tracer rapidement trois pistes de réflexion pour améliorer la scolarité dans le premier cycle universitaire.

Nous devons faire des propositions de réforme sur le contenu des cours, sur l'encadrement pédagogique et sur l'orientation avant et pendant le DEUG.

Le contenu des cours tout d'abord.

Il faut alléger les programmes. Cette revendication du corps professoral dans son ensemble part d'un constat fort simple : le premier cycle doit être l'occasion pour l'étudiant d'acquérir une méthode de travail, qui souvent lui fait défaut.

La première compétence que doivent maîtriser les étudiants de DEUG est de savoir où trouver rapidement l'information dont ils ont besoin. Pour ce faire, il faut aménager dans leur emploi du temps des périodes d'enseignement méthodologique et de découverte des ressources de leur université.

Il est en effet navrant de constater que peu d'étudiants de premier cycle connaissent leur faculté, ses rouages et son mode de fonctionnement. La première année doit constituer à cet égard un véritable apprentissage de la vie estudiantine.

Le second point que je souhaite aborder brièvement concerne l'encadrement. J'axerai mon propos sur le tutorat.

De nombreuses expériences ont été menées sur ce point. Elles ont été dans tous les cas concluantes et bénéfiques. Je pense donc qu'il convient de généraliser le plus possible ce procédé. En effet, rien ne vaut l'expérience de ses prédécesseurs pour appréhender une situation nouvelle avec de fortes chances de la maîtriser. De plus, le déve-

loppement du tutorat contribue à créer une dynamique au sein de chaque groupe et lutte contre l'isolement et l'anonymat qui sont des facteurs d'échec à l'université. Pour toutes ces raisons, il est un facteur essentiel de la réussite des nouveaux étudiants.

Enfin, l'entrée à l'université implique de faire des choix, et c'est toute la question de l'orientation.

Avant l'entrée en faculté, il est primordial de savoir très exactement où aller. Une grande part de l'échec constaté à l'université tient au fait que l'étudiant n'a pas choisi la voie, la filière qui lui convenait.

Je suggère deux pistes de réflexion.

Il serait opportun de prévoir l'intervention dans les lycées d'anciens élèves, de professionnels du recrutement et de professeurs d'université. Elle aurait l'avantage de rendre plus concrète et plus vivante cette période que constitue le choix d'une filière. Le futur étudiant pourrait ainsi appréhender toutes les implications de son choix, que ce soit en termes de vie universitaire ou en termes de débouchés.

De plus, il serait judicieux de prévoir et de généraliser un système d'auto-évaluation des connaissances et des motivations du futur étudiant. Cette proposition permettrait d'instaurer une sorte de sélection sans remettre en cause le principe de libre accès à la filière de son choix, mais en mettant clairement le lycéen devant ses responsabilités et en lui donnant tous les atouts pour effectuer sereinement et en connaissance de cause son choix. Je suis persuadé que l'on pourrait ainsi éviter nombre d'orientations hasardeuses.

Monsieur le ministre, nous avons dépassé, sous votre impulsion, les objectifs quantitatifs que certains s'étaient fixés, à savoir 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat. Comme vous, je suis persuadé que l'objectif à atteindre est de trouver à chacun une place dans notre société. L'université doit y contribuer. Pour ce faire, elle doit certainement évoluer ; elle doit être plus souple dans son organisation et plus proche des besoins des entreprises dans ses enseignements. Elle doit cependant demeurer un pôle d'excellence en termes de culture et de recherche, car c'est sa vocation première. Vous avez la lourde tâche de concilier ces objectifs.

Vous pouvez compter, je pense, sur le soutien et la contribution de toute la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, tout au long de l'après-midi, j'ai entendu dire qu'il ne fallait pas sélectionner. Soit ! On a dit : il faut orienter. C'est peut-être une question de mots.

Aujourd'hui, à peu près 97 p. 100, parfois même 100 p. 100, des titulaires d'un « bac pro », qui vont en première année d'université, échouent.

**M. Yves Fréville.** Eh oui !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Est-il juste, est-il équitable, monsieur le ministre, de tenir ces états généraux sur l'Université, de tenir ce débat devant l'Assemblée ce soir et de ne pas proposer un remède à tous ces jeunes que

nous canalisons depuis l'enseignement secondaire jusqu'à l'université, en sachant pertinemment que 97 p. 100 d'entre eux vont échouer dès la première année de DEUG ? Non seulement ils vont échouer, mais ils vont être déstructurés psychologiquement, démobilisés. Ils vont s'apercevoir qu'ils n'ont pas le minimum de connaissances suffisantes pour suivre un cycle universitaire.

C'est la raison pour laquelle je dis que nous sommes dans un système quelquefois hypocrite qui tend à faire croire qu'il offre l'égalité des chances, alors qu'il organise une sélection qui ne dit pas son nom. La véritable égalité des chances consiste à donner à chacun les moyens de réussir suivant son rythme et selon ses capacités et de sortir dans la vie active à une place qui lui convient.

Monsieur le ministre, il y a un triptyque qu'il ne faut pas oublier dans cette réforme universitaire ; il va de l'amont vers l'aval.

Le premier volet est l'égalité des chances dans le primaire. L'école primaire aujourd'hui ne répond pas, dans tous les quartiers de France, à sa mission républicaine qui est d'apprendre à lire, à compter et à parler correctement le français. Il faut rétablir cette première mission de l'école primaire.

Le deuxième volet est la suppression du collège à tronc unique. Je n'en suis pas partisan ; j'ai eu souvent l'occasion de vous le dire. Le collège doit devenir le lieu de l'éveil de la vocation. Dès le collège, nos enfants doivent pouvoir exprimer leur vocation. Par cette diversité du collège, nous allons résoudre le problème de l'engorgement et de l'échec à l'université.

Troisième volet : ayons le courage de poser clairement le problème avec les familles, avec les étudiants, avec les enseignants, et donnons à l'universalité de notre culture sa véritable dimension, qui est celle de sa diversité. Toute réforme, monsieur le ministre, qui s'appuierait seulement sur la logique de l'égalitarisme est vouée à l'échec. Toute réforme qui fera appel à notre imagination pour que, d'un creuset commun, selon une méthode que je vous remercie d'avoir utilisée, allant à la base recueillir l'expérience des uns et des autres pour faire remonter cette expérience vers une synthèse, ici aujourd'hui et bientôt dans un projet que vous allez proposer, réussira.

Vous allez réussir parce que vous avez décidé de ne pas étiqueter les propositions en fonction des bancs d'où elles émanent. Vous allez réussir parce que vous n'avez pas voulu écarter certains sujets tabous. Allons jusqu'au bout de notre raisonnement et à l'école de l'égalitarisme, substituons l'école de l'égalité des chances et l'Université de l'égalité des chances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Geveaux, dernier orateur inscrit.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Monsieur le président, je vais m'efforcer, comme mes prédécesseurs, de respecter mon temps de parole.

Il y a près d'un an, monsieur le ministre, j'ai remis à M. le Premier ministre un rapport parlementaire sur le thème de l'éducation pour la santé des jeunes. C'est tout naturellement dans le prolongement de ce travail que j'ai choisi, dans ce débat, d'évoquer la question de la santé universitaire.

Est-ce que, aujourd'hui, les services de santé universitaires ont les moyens et les missions nécessaires pour répondre efficacement aux besoins d'une population étu-

diane dont les effectifs ont considérablement gonflé ces dernières années et dont la demande médicale s'accroît plus que proportionnellement ?

Un rapide état des lieux nous permet de constater que les objectifs de santé universitaire ne sont que partiellement atteints.

La visite médicale obligatoire doit-elle être maintenue quand on sait qu'elle n'est jamais réalisée à 100 p. 100, mais seulement à 70 p. 100, et que 95 p. 100 des étudiants ne présentent aucune pathologie ?

Les services de santé universitaire ont également des missions facultatives. Ce sont notamment les consultations spécialisées de psychologie, de gynécologie, etc. Il me semble que ce type de consultation répond à une tendance de fond dans l'évolution de la demande médicale étudiante. Cependant, le développement des consultations spécialisées se heurte rapidement aux contraintes de moyens.

Les moyens dont disposent les universités en matière de santé n'ont pas suivi, malheureusement, l'évolution de la population étudiante.

En ce qui concerne les emplois, seulement vingt créations d'emplois d'infirmière sont intervenues durant les cinq dernières années, et aucune pour les médecins contractuels ou les assistantes sociales.

S'agissant des crédits, le ministère de l'enseignement supérieur ne verse que 11 francs par étudiant, tandis que la participation des étudiants, via les droits d'inscription, est fixée à 15 francs par an, soit 26 francs de recettes pour chaque étudiant, alors que le seul coût direct de la visite médicale est de 36 francs. Vous voyez, monsieur le ministre, l'indigence dans laquelle évolue la santé universitaire en France.

Je souhaite également insister sur l'isolement des services de santé universitaire, qui constitue une source de faiblesse.

En dépit d'un intérêt récent des présidents d'université pour les problèmes de santé étudiante, nous avons encore sur ce point beaucoup de progrès à faire.

J'en viens maintenant aux propositions.

Premièrement, j'ai la conviction que les missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé doivent être revues dans le sens de la mise en œuvre d'un véritable droit à la santé pour les étudiants. J'insiste sur ce terme. Dans ce système, la visite obligatoire serait remplacée par une éducation à la santé et le recours volontaire des étudiants à un service de santé universitaire prestataire de services. Du menu unique, on passerait au service à la carte. A la politique de convocation et de contrôle se substituerait une politique d'information et d'accueil.

Deuxièmement, le corollaire nécessaire de ce droit à la santé est le renforcement des moyens mis à la disposition de la santé universitaire.

La dotation en emplois nouveaux est impérative, ne serait-ce que pour faire face à la croissance étudiante. On pourrait, par exemple, très bien imaginer, pour les membres de l'équipe médicale, de créer un statut de personnel associé à temps partiel, sur le modèle de celui de professeur associé à temps partiel.

Plus aigu est le problème du financement de la santé universitaire. Puisque les crédits de l'Etat paraissent devoir durablement se stabiliser, il me paraît évident que la participation étudiante, comprise dans les droits d'ins-

cription, doit être revalorisée. Fixée à 15 francs depuis onze ans, elle n'a jamais été augmentée. Il faudrait la revoir de manière progressive.

Troisième proposition : dans votre réflexion sur le statut de l'étudiant, vous vous demandez si la création des maisons de jeunes et de la santé par les mutuelles étudiantes doit conduire à repenser la place et le rôle des services de santé universitaire et ce d'une manière générale. Je puis vous dire, monsieur le ministre, que ces maisons de jeunes et de la santé sont tout simplement indispensables pour rendre concret et vivant le droit à la santé des étudiants. Elles peuvent, sous réserve d'une coopération étroite et adéquate avec les services de médecine préventive, constituer un outil de premier ordre pour l'éducation à la santé. De plus, il ne faut pas perdre de vue que les maisons de jeunes et de la santé des mutuelles, en proposant une offre globale de soins aux étudiants en un même site, à proximité des lieux de vie des étudiants et au moindre coût, répondent directement aux attentes exprimées par les étudiants eux-mêmes.

Tels sont, monsieur le ministre, le constat et les propositions que je tenais à présenter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je remercie M. Gevaux et les derniers orateurs de s'être tenus dans le temps qui leur était imparti permettant ainsi à M. le ministre de répondre.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je suis, monsieur le président, confronté à un exercice qui n'est pas facile, puisque je dois répondre en seize minutes à vingt-six orateurs ! Quelle que soit la difficulté, je respecterai le souhait de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale.

Je tiens à souligner, avant même de répondre, les très remarquables évolutions, sur tous les bancs, qui ont permis, me semble-t-il, un rapprochement des points de vue. Elles sont du meilleur augure pour l'avenir de la réforme que nous préparons ensemble.

Plusieurs orateurs ont souligné cette évolution de la vision des uns et des autres sur ces sujets. Elle s'explique non pas seulement par lassitude, mais parce que la demande sociale, parce que l'expression de l'opinion, notamment des jeunes, est si forte que les uns et les autres sommes obligés de sortir de nos certitudes pour essayer d'apporter des réponses concrètes et de relatif consensus.

Je citerai deux exemples.

Je dois à l'honnêteté de dire que certains m'avaient averti que la thèse, qui n'est pas la mienne, d'une sélection autoritaire à l'entrée de la première année serait défendue dans cet hémicycle. Elle ne l'a pas été. L'idée que l'on pourrait désormais fermer les portes de l'université à des jeunes ayant pourtant réussi les épreuves du baccalauréat n'a pas été soutenue, malgré la très grande diversité des opinions qui se sont exprimées. Certes, plusieurs intervenants ont demandé d'offrir aux jeunes les moyens de leur orientation et de leur choix, et c'est justice, mais l'idée selon laquelle seule une méthode malthusienne le permettrait n'a pas été défendue ici. C'est une considérable évolution.

**M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** De même, l'idée d'une université ouverte, mais qui n'offrirait pas aux jeunes les moyens d'un véritable travail sur leurs projets universitaires et sur les méthodes de l'université, n'a pas été défendue non plus.

En revanche, j'ai été frappé de constater que les orateurs s'étaient tous focalisés sur une véritable réforme de cette année charnière qui sépare le lycée du premier cycle. Certains – M. Dray, M. Fréville – ont parlé d'une année d'orientation. Une année ? Un semestre ? Doit-il s'agir seulement d'une orientation ou bien doit-on commencer, dès cette année, l'initiation à un véritable travail universitaire ? Quelle doit être la conception des diplômes de premier cycle ? Toutes ces questions sont ouvertes, mais on voit bien que le consensus est en train de naître, non pas le consensus irénique du « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil », mais le consensus des décideurs, conscients des problèmes qui se posent, dans leur diversité, avec l'intuition qu'on ne nous pardonnerait pas de ne pas changer les choses.

Je suis très frappé par cet accord presque général sur ces deux premiers points.

Il y a un troisième point d'accord général. Une liaison doit être trouvée entre les deux termes, qui paraissent également prioritaires pour tous les orateurs : le bagage de culture générale.

Je suis d'accord pour reconnaître que la culture générale est le meilleur atout pour l'avenir des jeunes parce qu'elle constitue une construction personnelle qui donne la faculté de s'orienter, de se réorienter dans la vie, de juger des situations et d'être capable d'assumer les conversions qui s'imposent et qui s'imposeront de plus en plus à l'avenir. Je considère aussi que telle est la première mission de l'Université. En même temps, chacun a noté que l'Université ne peut pas se contenter de donner des diplômes sans s'intéresser à la transition entre ceux-ci et l'emploi.

Nombre d'entre vous ont parlé de validation des acquis, d'unités de valeur qu'il faut rendre « professionnalisantes », de stages. C'est là aussi, on le sent bien, une mission nouvelle de l'Université, à laquelle nous ne pouvons nous dérober. Evolution considérable qui oblige chacun de nous à sortir des positions de principe et donne l'occasion de vérifier que l'Université trouvera son véritable équilibre dans l'articulation entre ces deux missions ; et c'est là, me semble-t-il, une évolution tout à fait remarquable.

Reste un point sur lequel je ne prétendrai évidemment pas qu'il y ait accord, mais si j'avais la possibilité de sonder les reins et les cœurs, les intuitions silencieuses des uns et des autres, je suis persuadé que nous nous entendrions : c'est la question des moyens.

Les intervenants du groupe socialiste en particulier ont présenté la situation actuelle comme une rupture avec les politiques antérieures de création de moyens. Je leur réponds sans polémique ; je veux bien reconnaître que, sous les gouvernements socialistes, le budget de l'éducation nationale a connu des augmentations très importantes, et ce n'est pas moi qui le critiquerai. Mais n'oublions pas que, durant cette époque, le nombre des étudiants s'accroissait chaque année dans des proportions très importantes.

Je veux vous donner, et chacun pourra vérifier les chiffres exacts, le rapport précis entre les créations d'emplois et le nombre d'étudiants supplémentaires. En d'autres termes, combien d'emplois furent créés chaque

année pour cent étudiants nouveaux ? En 1989 – sous un gouvernement socialiste – deux emplois pour cent étudiants. En 1990, deux emplois. En 1991, sept emplois. En 1992, quatre emplois. Dans le budget pour 1993, toujours sous gouvernement socialiste, cinq emplois pour cent étudiants. Soit quatre emplois par an en moyenne pour cent étudiants supplémentaires durant les cinq années de gouvernement socialiste.

Maintenant, combien d'emplois sont créés cette année, dans le budget que j'ai défendu devant vous, pour cent étudiants ? Quarante, soit exactement 4 000 emplois alors que 10 390 étudiants supplémentaires sont entrés dans les universités françaises. L'effort de rattrapage est considérable.

**M. Jean Glavany.** Vous avez oublié les deux années précédentes !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Certes, parce que les chiffres des années 1994 et 1995 étaient exactement comparables aux vôtres : respectivement quatre emplois et quatre emplois et demi pour 100 étudiants supplémentaires.

**M. Jean Glavany.** Dites que M. Jacquemin est un menteur !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** M. Jacquemin avait rédigé son rapport avant. Mais dans le budget de cette année, c'est-à-dire dès la rentrée prochaine, il y aura 4 000 emplois supplémentaires pour 10 390 étudiants nouveaux, dix fois plus que sous vos gouvernements.

Je vous concède que comparaison n'est pas raison. Mais cela montre bien la politique que nous avons choisie : celle du rattrapage des universités les plus mal dotées. Or, si elles étaient mal dotées à cette rentrée, c'est qu'elles l'étaient tout aussi mal en 1993. Plus de dix universités françaises n'atteignaient pas 50 p. 100 de leur dotation théorique ! En une seule année, grâce à cet effort, elles sont passées à 85 p. 100 en emplois comme en budget.

J'ai pris l'engagement que les retards seraient résorbés en quatre ans. Je le tiendrai, même s'il est difficile à respecter.

**M. Michel Jacquemin.** C'était nécessaire !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ai parfaitement conscience de l'effort que cela exigera. Mais je considère que les jeunes et la communauté universitaire méritent, sur ce sujet, un engagement prioritaire de l'Etat.

C'est ainsi, monsieur Le Déaut, et je pourrais répondre pareillement à M. Guyard et à M. Glavany, que la politique d'aménagement du territoire universitaire pourra trouver son véritable équilibre, car les universités des villes moyennes recevront ainsi la dotation qu'elles méritent et pourront défendre valablement leurs chances. Et lorsque les moyens sont rares, il faut les concentrer sur les sujets que l'on considère comme les plus urgents.

A propos de cet impératif d'économies budgétaires, d'équilibre des finances publiques, je voudrais appeler votre attention sur les élections qui viennent d'avoir lieu dans les deux grands pays latins qui nous entourent. J'en ai parlé hier devant l'UNEF-ID, je le répéterai ces jours prochains devant les autres syndicats étudiants, le FAGE et l'UNI, lorsque je les rencontrerai.

Ces élections se sont déroulées simultanément en Espagne et en Italie. Les gouvernements ont été installés dans la même semaine, deux coalitions de sens inverse

l'ont emporté : centre droit et droite en Espagne, centre gauche et gauche en Italie, et même très à gauche, jusque aux anciens adhérents du parti communiste italien ; ceux-ci occupent, M. Hage le sait bien, neuf portefeuilles sur vingt dans le gouvernement italien. Dans ces deux pays latins, membres de l'Union européenne, quelle fut la première déclaration des chefs de gouvernement, de celui de droite comme celui de gauche ? Ils ont commencé par annoncer des économies dans les dépenses publiques et la recherche d'un budget plus sain et équilibré, afin notamment de se conformer aux impératifs de la construction européenne qu'ils appellent de leurs vœux.

Il y a là, me semble-t-il, matière à réflexion et peut-être une explication à cet accord que je sens se réaliser – avec difficulté, certes ; il y aura des imperfections et tout n'ira pas soudainement pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais si cet accord est en train, j'en ai la conviction, de se construire, c'est que nous sommes désormais ensemble devant la réalité, tandis que nos rêveries idéologiques des époques précédentes s'effacent progressivement.

La réalité est devenue le maître auquel nous obéissons. C'est parce que la réalité de l'Université, tout comme la réalité budgétaire, s'imposent à nous que nous nous efforçons tous d'atteindre le point d'équilibre où nous pourrions concilier nos aspirations les plus légitimes, notre vision du monde.

La nécessité des économies budgétaires s'impose à tous. Est-ce une raison pour ne pas faire de réforme ? Au contraire ! C'est précisément parce que nous sommes contraints à des économies budgétaires, pour des raisons que nous comprenons et auxquelles, au fond, nous souscrivons, qu'il faut conduire les réformes. C'est parce que les temps sont difficiles que nous avons besoin de modifier l'architecture et l'équilibre de notre université, de notre enseignement supérieur. Si nous avions été en période de facilité budgétaire, peut-être aurions-nous pu, à coups de moyens, laisser passer encore un peu de temps. Mais ces moyens, nous ne les avons pas : c'est donc pour nous une obligation de concevoir une nouvelle architecture, plus juste et plus efficace.

Pour autant, cela ne signifie pas, je viens de le montrer en parlant du respect de nos engagements, que nous ne serons pas conduits à hiérarchiser les urgences, à définir les sujets sur lesquels nous focaliserons notre action, bien au contraire. Comme M. Bourg-Broc l'a remarqué, le problème des moyens et celui de la réforme me paraissent bel et bien, à moi aussi, intimement liés : c'est parce que les premiers seront rares qu'il nous faudra conduire la seconde, la réforme la plus juste et la plus imaginative possible.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les explications que je voulais brièvement apporter pour respecter le souhait de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale. Je prie chacun des orateurs de me pardonner de ne pas avoir répondu en détail. Je le ferai volontiers dans la suite des états généraux, car nous n'avons pas terminé. Il me fallait aujourd'hui souligner la qualité de la réflexion de l'Assemblée nationale, la participation des députés et la promesse de l'évolution qui est en train de naître, qui me rend très optimiste. Cette maturation où chacun fait un pas permettra à la réforme de l'Université et de l'enseignement supérieur que nous appelons de nos vœux d'être un succès au service des jeunes Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Monsieur le ministre, je vous remercie de vous être attaché à répondre dans les délais souhaités. Nous y sommes sensibles.

Le débat est clos.

5

## DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu :

– le 20 mai 1996, de M. Jean-François Mattei, un rapport, n° 2794, fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à l'adoption (n° 2727) ;

– le 21 mai 1996, de M. François Grosdidier, un rapport, n° 2796, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif au contrôle de la fabrication et du commerce de certaines substances susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes (n° 2753) ;

– le 21 mai 1996, de M. Pierre Lang, un rapport, n° 2798, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur :

I. – La proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à actualiser la loi locale de chasse régissant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (n° 2639) ;

II. – La proposition de loi de M. Bernard Schreiner et plusieurs de ses collègues, tendant à actualiser la loi locale de chasse régissant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (n° 1803) ;

– le 21 mai 1996, de M. Philippe Auberger, un rapport, n° 2799, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur les propositions de résolution de M. Robert Pandraud (n° 2629) et de M. Philippe Auberger (n° 2702) sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (niveau du taux normal) (COM[95] 731 final/n° E 595) ;

– le 21 mai 1996, de M. Jean-Jacques Jegou, un rapport, n° 2800, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, de modernisation des activités financières (n° 2756) ;

– le 21 mai 1996, de M. Jean-Paul Charié, un rapport, n° 2801, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, modifié par le Sénat, sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (n° 2764).

6

## DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 21 mai 1996, de M. Charles Fèvre, un rapport d'information, n° 2797, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges sur l'implantation du futur troisième aéroport international.

7

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 17 mai 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire.

Ce projet de loi, n° 2793, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

8

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 22 mai 1996, à neuf heures, première séance publique :

Discussion de la proposition de loi organique, n° 2748, complétant la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française :

M. Jérôme Bignon, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2762) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2749, relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat :

M. Ambroise Guellec, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2787).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt et une heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 21 mai 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 6 juin 1996 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 21 mai 1996 :**

Le matin, à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur les états généraux de l'Université et débat sur cette déclaration.

**Mercredi 22 mai 1996,** le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi organique de MM. Pierre Mazeaud et Jérôme Bignon complétant la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (n°s 2748 et 2762).

Discussion du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (n°s 2749 et 2787).

**Jeudi 23 mai 1996,** le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, **vendredi 24 mai 1996,** le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (n°s 2749 et 2787).

(Les séances des mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 mai 1996 pourront être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)

**Mardi 28 mai 1996 :**

Le matin, à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au contrôle de la fabrication et du commerce de certaines substances susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes (n° 2753).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (n° 2764).

**Mercredi 29 mai 1996 :**

Le matin, à neuf heures :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (n° 2764).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation des activités financières (n° 2756).

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'adoption (n°s 2727 et 2794).

(Les séances des mardi 28 et mercredi 29 mai 1996 pourront être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)

**Jeudi 30 mai 1996 :**

Le matin, à neuf heures :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'adoption (n°s 2727 et 2794).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à favoriser l'expérimentation relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et modifiant l'article 39 de la loi n° 93-1313 du 20 décembre 1993 quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Discussion des conclusions du rapport de la commission des finances sur la proposition de loi de MM. Charles Millon et Jean-Pierre Thomas visant à créer un plan d'épargne entreprise retraite et la proposition de loi de M. Jacques Barrot créant des fonds de pension (n°s 741, 1039 et 1286).

*(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)*

**Mardi 4 juin 1996 :**

Le matin, à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1994 (n° 2453).

Discussion du projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire, ainsi qu'au développement de la négociation collective (n°s 2701 rect. et 2765).

**Mercredi 5 juin 1996 :**

Le matin, à *neuf heures* :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire, ainsi qu'au développement de la négociation collective (n<sup>os</sup> 2701 rect. et 2765).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n<sup>o</sup> 2766).

**Jeudi 6 juin 1996 :**

Le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n<sup>o</sup> 2766).

### PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

Par une communication du 20 mai 1996, faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale que M. Bernard Seux a été élu, le 19 mai 1996, député de la neuvième circonscription du Pas-de-Calais.

### MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(3 au lieu de 2)

Ajouter le nom de M. Bernard Seux.

### ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITÉ DE LIAISON  
POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES

(1 poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné M. Georges Colombier comme candidat.

COMMISSION CONSULTATIVE  
DES ARCHIVES AUDIOVISUELLES DE LA JUSTICE

(1 poste à pourvoir)

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a désigné M. Serge Didier comme candidat.

CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE LA FORÊT ET DES PRODUITS FORESTIERS

(1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné M. Alain Marleix comme candidat titulaire et M. André Droitcourt comme candidat suppléant.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 18 mai 1996.

### TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 17 mai 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N<sup>o</sup> E 632. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion au nom de la Communauté européenne, pour les matières relevant de sa compétence, des résultats des négociations de l'OMC sur les services financiers et le mouvement des personnes physiques (COM [96] 154 final).

N<sup>o</sup> E 633. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n<sup>o</sup> 3059/95 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits agricoles et industriels (6981/96 L UD 54) (COM [96] final).

### QUESTIONS ORALES

*Chimie*  
(Roussel-Uclaf – emploi et activité)

**1076.** – 22 mai 1996. – **Mme Muguette Jacquaint** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur les conséquences des orientations du directoire de Hoechst, Marion, Roussel pour l'emploi et l'industrie pharmaceutique. En effet, dans le cadre d'une restructuration, la direction se dirige vers la suppression de 8 000 emplois au niveau du groupe. Pour le site de Romainville, il semble que deux domaines de recherche ont disparu des objectifs du groupe. Etant donnée son apport dans le secteur pharmaceutique et l'élan donné dans les domaines de la recherche et de l'emploi en Ile-de-France, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour défendre Roussel-Uclaf et ses capacités de recherche et de production.

*Travail*  
(conventions collectives –  
accords d'entreprises dérogatoires – perspectives)

**1077.** – 22 mai 1996. – **M. Maxime Gremetz** interroge **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur les dispositions envisagées en matière de négociations collectives. Il semblerait qu'avec le projet de loi relatif aux comités de groupe vienne en discussion un autre texte présenté en conseil des ministres : celui légalisant l'accord du 31 octobre 1955. Ce texte permet la négociation, dans les entreprises dépourvues de représentation syndicale, d'accords dérogatoires dans les domaines des salaires, de l'aménagement du temps de travail (heures supplémentaires, travail de nuit et du dimanche, annualisation...). La dérogation aux conventions collectives serait possible, en l'absence même de la signature des organisations syndicales représentatives. Et même dans l'hypothèse où des représentants des salariés non mandatés par les organisations syndicales refuseraient de signer, l'employeur pourrait appliquer les mesures qu'il décide. La convention collective ou l'accord de branche qui faisaient obstacle à des mesures défavorables aux salariés ne s'appliqueraient plus. C'est pourquoi il lui demande d'entendre les organisations syndicales représentatives des salariés, dont deux ont refusé de signer cet accord, et de renoncer à ces mesures qui affaibliront les éléments de solidarité que sont la loi et la convention collective ; cette dernière ne serait plus qu'une coquille vide.

*Hôpitaux et cliniques*  
(équipements – scanners – installation – perspectives)

**1078.** – 22 mai 1996. – **M. Serge Roques** rappelle que la France est un des pays développés où l'indice d'appareils scannographiques par habitant est le plus restrictif. Cet indice est à 1/110 000 habitants à l'échelon régional. En février 1993, quelques semaines avant les élections législatives du mois de mars suivant, un décret fort opportun ajoutait un appareil par 1 500 lits de CHR. Il avait permis au Gouvernement de l'époque<sup>3</sup> de satisfaire sur le champ quelques demandes politiques très pressantes. Depuis, les critères n'ont pas varié. Cependant le décret n<sup>o</sup> 95-233 du 1<sup>er</sup> mars 1995 prévoit d'autoriser quelques appareils supplémentaires aux établissements démontrant que cette installation n'entraînerait pas de surcoût pour la sécurité sociale. Le centre hospitalier de Villefrance-de-Rouergue (12200), s'appuyant sur cette disposition et sur une étude de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Aveyron démontrant l'absence de surcoût et même des économies sur le chapitre des transports, avait déposé une demande. Elle a été refusée comme toutes celles, semble-t-il, de Midi-Pyrénées. Cependant, étant donné la banalisation des examens tomodensitométriques, leur caractère indispensable en médecine courante et le moindre coût des nouveaux appareils, il demande à **M. le ministre du travail et des affaires sociales** s'il n'envisage pas de modifier prochainement l'indice d'autorisation des scanners en France de façon à le rapprocher de la moyenne européenne.

*Logement*  
(OPAC – réhabilitation – perspectives – Châtelleraut)

**1079.** – 22 mai 1996. – Le département de la Vienne développe en liaison avec l'Etat une politique dynamique de construction ou de réhabilitation de logements sociaux en milieu rural et

urbain. Il reste toutefois que la ville de Châtellerauld compte un important parc de logements locatifs sociaux, dont la grande majorité est propriété de l'OPAC 86, qui nécessiterait pour partie une réhabilitation. Ainsi, et malgré les nombreuses opérations d'amélioration de ce parc social menées ces dernières années, afin d'offrir à une population souvent défavorisée un cadre de vie de qualité, d'autres programmes tout aussi importants pourraient être menés. L'OPAC 86 a prévu dans ce cadre une grande opération de réhabilitation de 221 logements à la zone d'aménagement concerté (ZAC) Pierre-de-Coubertin. Cette opération n'avait pu être programmée dans le cadre des 20 000 Palulos supplémentaires prévus pour 1995, la priorité ayant été accordée à la construction de logements neufs dans la Vienne. La nécessité de réhabiliter cette résidence se faisant pressante, **M. Jean-Pierre Abelin** interroge **M. le ministre délégué au logement** sur la possibilité existant d'inscrire cette opération au titre de la programmation 1996.

*Douanes*

*(fonctionnement – conséquences – avitaillement de navires)*

**1080.** – 22 mai 1996. – La chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes a attiré l'attention de **M. Rudy Salles** sur le problème des avitaillements de navires sous douane intervenant les samedis, dimanches et jours fériés. La douane ne peut intervenir ces jours-là que si certains de ces agents se portent volontaires au titre du régime du travail supplémentaire. Or il s'avère de plus en plus difficile de trouver des volontaires. Ainsi, dans le port de Cannes, ce service n'a pas pu être mis en œuvre cette année. Cette situation, qui risque de s'aggraver, portera sans nul doute gravement atteinte à l'activité de croisière dans les ports des Alpes-Maritimes, déjà soumises à la rude concurrence des ports italiens. Aussi demande-t-il à **M. le ministre délégué au budget** de bien vouloir lui indiquer quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour assurer la continuité du service douanier dans ces ports.

*Poste*

*(mutations – politique et réglementation)*

**1081.** – 22 mai 1996. – **M. Jean-Claude Paix** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur les problèmes de mutations que rencontrent les personnes qui travaillent à La Poste et dont le conjoint est muté. Avant la restructuration de La Poste, en 1991, les règles de mutations étaient régies par la loi Roustand. Ces personnes étaient prioritaires. En effet, elles représentaient un quart des mutations. Actuellement, il y a quatre autres catégories qui passent en priorité avant celle-ci. De plus, le tableau des mutations a été inversé : avant 1991, les mutations s'effectuaient du tableau national vers le tableau local. Depuis, le tableau national ne prime plus. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre en compte ce problème et ainsi de modifier l'ordre des prioritaires lors des mutations afin de répondre à l'attente de ces personnes.

*Politiques communautaires*

*(PAC – vin et viticulture – organisation commune de marché – réforme – conséquences)*

**1082.** – 22 mai 1996. – **M. Marcel Roques** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur les retards du plan sectoriel français. En effet, deux ans et trois mois après le début de la période d'application du plan sectoriel « vins et alcools », les viticulteurs sont toujours dans l'attente des règles du jeu, les critères d'éligibilité des investissements n'ayant toujours pas été acceptés par Bruxelles. Lors du débat sur le « paquet-prix », le ministre était intervenu de façon énergique sur ce point précis. Cependant, les demandes de subventions de 1994 et 1995 sont toujours en attente. La réunion de concertation, qui s'est tenue le 22 février dernier, n'a pu sélectionner que treize dossiers pour les années 1994 et 1995. L'examen des dossiers de 1996 a, lui, été interrompu, faute de critères d'éligibilité. Aussi lui demande-t-il de donner des instructions très fermes afin qu'une solution soit enfin trouvée.

*Sports*

*(installations sportives – piscines – financement – communes)*

**1083.** – 22 mai 1996. – **M. Michel Dessaint** attire l'attention de **M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports** sur les difficultés financières que rencontrent les petites communes à assurer

les dépenses d'entretien et de fonctionnement de certains équipements sportifs, notamment celles des piscines. Personne ne conteste le rôle des piscines pour l'entraînement sportif, l'initiation ludique des enfants et l'animation locale pendant les saisons de printemps et d'été. Mais les coûts de chauffage et d'approvisionnement en eau, comme les dépenses en personnel, représentent près de la moitié du budget de leur fonctionnement. C'est ainsi que la piscine de la commune de La Bassée dans le département du Nord est menacée de fermeture partielle ou totale cette année. Il lui demande donc quelles solutions pourraient être envisagées, autres que la fermeture totale d'un équipement sportif, alors que les piscines des communes voisines ont déjà dû être fermées. Il aimerait également savoir comment il compte mettre fin à la disparité des moyens qui pénalise les petites communes rurales, à quelles aides régionales ou départementales cette commune peut faire appel afin de continuer à assurer le fonctionnement de cet équipement. Il lui demande enfin si son ministère peut mettre en œuvre des conventions spécifiques aux communes rurales.

*Cinéma*

*(salles de cinéma – exploitants indépendants – aides de l'Etat – Est parisien)*

**1084.** – 22 mai 1996. – **M. Georges Sarre** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur la situation des cinémas de quartier dans l'Est parisien ainsi que sur celle des diffuseurs indépendants. En cinquante ans, la capitale a perdu 70 p. 100 de ses salles transformées en restaurants, boutiques, supermarchés ou tout simplement rasées. L'Est parisien ne compte plus que quelques rares salles, dont le Berry-Zèbre, à ce jour fermé et moribond. Cette perte, considérable, met en péril le cinéma français très souvent proposé au public grâce à des diffuseurs indépendants, comme l'agence du cinéma indépendant pour sa diffusion. C'est pourquoi il attire son attention sur l'insuffisance des aides de l'Etat aux diffuseurs indépendants qui défendent l'exception culturelle française en matière cinématographique. Il demande également à ce que l'Etat s'engage financièrement dans le sauvetage du Berry-Zèbre conformément à ses déclarations relatives au soutien des salles de cinéma de quartier.

*Enseignement maternel et primaire*

*(fonctionnement – effectifs de personnel – classes maternelles)*

**1085.** – 22 mai 1996. – Pour estimer les effectifs scolaires dans le département du Rhône, les services de l'académie de Lyon appliquent un indice de pondération qui consiste à diviser par trois le nombre des enfants inscrits à l'école maternelle. Ce mode de calcul a pour conséquence de remettre en cause l'existence d'un certain nombre de postes d'enseignants alors que les effectifs réels justifieraient au minimum leur maintien. **M. Maurice Depaix** s'étonne qu'on puisse dire qu'il faut trois fois moins de temps et de personnel pour s'occuper des plus jeunes enfants et soutenir qu'un enfant qui est plus âgé a besoin d'être plus encadré et surveillé que précédemment. Cette pondération des effectifs ne semble avoir aucune justification logique. Elle paraît encore plus scandaleuse quand elle est appliquée dans des communes en limite de départements voisins où tout enfant est compté sans référence à son âge. Ainsi, dans le département de la Loire un jeune enfant a plus de valeur pour l'inspecteur d'académie que celui du même âge qui se trouve dans le département du Rhône. Vérité dans la Loire, erreur dans le Rhône. Il demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** s'il ne pense pas qu'il faudrait appliquer une réglementation identique pour estimer les effectifs scolaires quel que soit le département concerné.

*Enseignement agricole*

*(lycée agricole de Brémontier-Merval – baccalauréat technologique – classe préparatoire – ouverture – perspectives)*

**1086.** – 22 mai 1996. – **M. Alain Le Vern** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur la demande d'ouverture d'une classe préparant au baccalauréat technologique au lycée agricole de Brémontier-Merval en Seine-Maritime. Ce magnifique établissement, fleuron de l'enseignement agricole dans notre région, possède des structures d'accueil d'une grande qualité et les enseignants compétents pour assurer cette formation. Cinquante-six élèves sont candidats pour cette filière tech-

nologique et le lycée d'Yvetot n'est pas en mesure de les accueillir tous. Il lui demande de faire en sorte que l'existence même de l'établissement de Brémontier-Merval ne soit pas mise en péril par l'absence de diversification des formations proposées.

*Emploi*  
(entreprises d'insertion – aides de l'Etat)

**1087.** – 22 mai 1996. – **M. Bernard Derosier** attire l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur la situation des entreprises d'insertion par l'économique. A l'heure où le Gouvernement n'a cessé de se prévaloir d'une véritable politique de l'emploi faisant de la lutte contre le chômage et l'exclusion sa priorité, force est de constater que les initiatives allant dans ce sens ne sont en aucun cas soutenues. En effet, il est aberrant de voir qu'aujourd'hui les entreprises d'insertion par l'économique se trouvent vouées à la disparition faute de crédits suffisants. Pourtant, le budget a bien été voté par le Parlement mais les crédits se trouvent gelés. Sous prétexte de rigueur, le Gouvernement remet en cause les mesures d'aides à l'emploi. Cette situation ne peut perdurer car elle conduira inéluctablement à la marginalisation des publics cumulant les handicaps professionnels et sociaux, ce qui ne fera qu'ajouter à la liste déjà trop longue des exclus. Aussi, il lui demande s'il compte débloquer ces crédits dans les jours prochains.

*D.O.M.*  
(Martinique : environnement – lignes électriques – installation – perspectives)

**1088.** – 22 mai 1996. – **M. Camille Darsières** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur le projet désastreux d'Electricité de France à la Martinique, consistant à vouloir mener une ligne électrique aérienne haute tension traversant de part en part, dans le sens de la largeur, une île de 30 kilomètres de large, à travers une forêt que jamais l'homme n'avait osé dégrader, ni avant ni depuis la colonisation. Dans cette forêt, patrimoine incomparable, il serait opéré une saignée de 25 à 46 kilomètres de long, de 16 mètres carrés d'impact au sol pour une centaine de pylônes, sur une hauteur minimale entre les conducteurs et le sol de 6,50 mètres. Dès lors, de nombreux arbres seront, soit abattus, soit mutilés, tous menacés par l'engouffrement des vents dans la coulée ainsi tracée, lors du passage des ouragans. La végétation sera nécessairement agressée quand il sera procédé à des nettoyages ou à l'introduction de matériel de maintenance ou de réparation. Pour bien mesurer l'importance de la dégradation qui se prépare et jauger son caractère irréversible, il suffit de considérer le précédent réalisé en Guadeloupe qui a inspiré à un directeur de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) l'avertissement suivant : « lorsqu'elle est détruite, ou même perturbée, la forêt dense humide peut demander des siècles pour se reconstituer. C'est un trésor du patrimoine naturel et culturel antillais qu'il est impératif de préserver dans toute la mesure du possible », et lui a inspiré cette colère contre un « petit Napoléon de bureau... se permettant, d'une signature... d'autoriser la construction d'une ligne électrique haute tension qui traverse de part en part le massif forestier de la Guadeloupe... Il est parti, ayant touché ses primes ; la forêt est endommagée à jamais... ». Tout semble être fait au mépris du plan gouvernemental pour la protection et la mise en valeur des paysages, lequel « reconnaît à la qualité du paysage un rôle moteur dans la valorisation des territoires et le développement local », recommande aux entreprises nationales « une volonté d'exemplarité », en citant en exemple « le renforcement de l'effort de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques ». C'est pourquoi il lui demande si elle n'entend pas se saisir d'un projet aussi mutilant pour l'environnement sur un aussi petit territoire, dont les élus ont misé sur le développement touristique. Il aimerait également connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour que ce projet qui concerne géographiquement sept communes, et économiquement toute une région et un département, fasse l'objet d'une réflexion, d'une analyse, d'une concertation aboutissant à une convention expresse entre l'E.D.F. et l'Etat, d'une part, et, d'autre part, les collectivités locales directement et durablement intéressées, seule garantie d'une étude approfondie et contradictoire de l'opération à mener, et de la sauvegarde d'un élément important du patrimoine martiniquais.

*Assainissement*  
(station d'épuration d'Achères – aménagement – perspectives)

**1089.** – 22 mai 1996. – **M. Jean Bardet** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur la situation de la station d'épuration d'Achères. Gérée par le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, cette dernière semble avoir été l'objet récemment d'importantes décisions. Cet établissement est situé dans les Yvelines, mais les principales nuisances tant olfactives que sonores sont subies par les habitants du Val-d'Oise, et concernent en outre les communes de Pierrelaye, Herblay, La Frette, Corneilles et Montigny. Un projet de travaux et d'aménagements devrait être présenté durant l'été. Mais, d'ores et déjà, certaines dispositions paraissent se préciser : création d'un organisme de contrôle de l'activité exacte de la station d'épuration ; aménagement d'un parc paysager à la place des actuels champs d'épandage ; baisse de la capacité de traitement des eaux usées. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les échéances envisagées sur l'ensemble de ces dispositions.

*Organes humains*  
(dons d'organes – bilan et perspectives)

**1090.** – 22 mai 1996. – **M. Raoul Béteille** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale** sur les difficultés pratiquement insurmontables rencontrées par des patients en attente d'une greffe d'organe, et ce, quel que soit l'organe dont il s'agit. Il lui demande dans quelle mesure il serait possible de simplifier les formalités d'autorisation de prélèvement, par exemple en faisant mention de cette autorisation sur la carte d'identité de l'éventuel donneur.

*Entreprises*  
(création – aides – conditions d'attributions – chômeurs)

**1091.** – 22 mai 1996. – **M. Marc Le Fur** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur les inquiétudes que manifestent les demandeurs d'emploi sur le dispositif d'aide à la création et à la reprise d'entreprises (ACCRE). Tout d'abord dans le département des Côtes-d'Armor, alors que 4,5 MF de crédits ont été accordés, seul 1,5 MF ont pu être effectivement payés aux bénéficiaires. En second lieu, alors que l'ACCRE a permis à de nombreux demandeurs d'emploi de retrouver une activité, il est à craindre que ce dispositif soit remis en cause pour des raisons d'ordre budgétaire. Il lui demande de lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre pour que les crédits prévus pour le département des Côtes-d'Armor soient attribués. Il aimerait également connaître les décisions qu'il entend mettre en œuvre pour assurer la pérennité de ce dispositif très positif pour l'emploi.

*Professions libérales*  
(politique et réglementation – représentation dans certains organismes – Conseil économique et social)

**1092.** – 22 mai 1996. – **M. Philippe Legras** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la sous-représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. En vertu du décret n° 84-558 du 4 juillet 1984, l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL) s'est vu confier le monopole de cette désignation, au mépris de la représentativité que la chambre nationale des professions libérales peut également revendiquer, au vu de ses résultats dans les élections professionnelles. Dans un souci de pluralisme et d'équité, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour remédier à cette situation afin que les professions libérales disposent d'une représentation au Conseil économique et social plus conforme à leur importance et à leur poids socioéconomique.

*Police municipale*  
(personnel – statut – formation)

**1093.** – 22 mai 1996. – **M. Thierry Mariani** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur**, en premier lieu, sur la nécessité de définir le cadre légal et les conditions d'exercice de la police municipale et, en deuxième lieu, sur les difficultés rencontrées par l'Ecole nationale de police municipale d'Orange pour obtenir l'habilitation du Centre national de la fonction publique à

assurer la formation des policiers municipaux en tant qu'organisme de formation agréé. Alors que les mairies doivent faire face à une délinquance de plus en plus marquée, la question de la sécurité est devenue une préoccupation majeure pour les élus locaux et la population. Aussi il semble utile de mettre en place une législation spécifique à la police municipale, comme cela avait été proposé en 1994. En effet, en intervenant dans le cadre de la prévention et de la surveillance, les agents de police municipale assurent des tâches complémentaires à celles des services de police et de gendarmerie. Ils s'en accomplissent avec courage et succès. Au-delà du caractère rassurant de la police municipale auprès de nos concitoyens, la présence de cette police de proximité joue un rôle essentiel dans la prévention de la violence et de la délinquance. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour que les agents de police municipale bénéficient d'une législation et d'un statut spécifiques ainsi que d'une formation reconnue. En second lieu, il appelle son attention sur les difficultés dans lesquelles se trouve l'École nationale de police municipale d'Orange face au refus du Centre national de la formation publique territoriale d'agréer cet établissement comme organisme de formation des policiers municipaux. En effet, ne disposant toujours pas de l'habilitation par le Centre national de la fonction publique territoriale à assurer la formation des policiers municipaux, cette école, qui depuis dix ans forme avec succès des agents de police municipale, dispense un enseignement qui n'est toujours pas reconnu. Les difficultés de l'École nationale de police municipale d'Orange sont en outre aggravées par le désengagement financier de la mairie d'Orange. Aussi, compte tenu de la vocation formatrice essentielle de cet établissement, il demande à M. le ministre quelles dispositions il entend mettre en œuvre pour que l'École nationale de police municipale d'Orange ait les moyens réglementaires et financiers de poursuivre une mission dont chacun s'accorde à saluer la réussite. Il voudrait notamment savoir, d'une part, quelles mesures il entend prendre afin de favoriser l'habilitation par le Centre national de la fonction publique territoriale de l'École nationale de police municipale à œuvrer en qualité d'organisme de formation agréé et, d'autre part, quelle place il entend éventuellement conférer à cet établissement dans le futur cadre légal concernant l'exercice de la formation des policiers municipaux.

*Hôpitaux et cliniques*  
(hôpital de jour pour enfants Salneuve –  
fonctionnement – financement – Paris)

**1094.** – 22 mai 1996. – **M. Pierre Remond** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale** sur le devenir de l'hôpital de jour Salneuve situé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris et qui semble menacé de fermeture. Cet hôpital est

une petite structure d'accueil, d'éducation et de soin à la journée pour environ une trentaine d'enfants sourds ou aveugles. La majorité de ces enfants, dont les âges se situent entre trois et quatorze ans, présentent des troubles de comportement et donc sont psychotiques ou autistes. L'intérêt pour les familles de cet établissement est grand et déborde largement le cadre du 17<sup>e</sup> arrondissement dans la mesure où les enfants accueillis sont issus de tous les départements franciliens. Outre l'intérêt médical et indispensable évident de cet établissement, il porte à son attention que la fermeture de ce centre pénaliserait vingt-trois salariés. En effet, l'hôpital de jour ne dispose pas de fonds propres et ne fonctionne exclusivement qu'à partir d'un prix de journée fixé par M. le préfet de Paris sur proposition de la direction des affaires sanitaires et sociales (DASS). Or le prix de journée fixé pour 1996 n'a connu aucune augmentation et donc ne tient pas compte de l'évolution du coût de la vie et éventuellement des hausses de salaires bien légitimes et légalement prévues par une convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées. Il lui demande quelles propositions peuvent être faites à cette association d'aide aux surhandicapés sensoriels pour sauver cette structure qui bénéficie d'un conventionnement sécurité sociale alors que récemment l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi sur cette même prise en charge de l'autisme et qui montre l'urgence d'agir dans ce domaine.

*Éducation physique et sportive*  
(personnel – animateurs – diplômes requis – conséquence –  
centres d'accueil de classes de nature ou sportives)

**1095.** – 22 mai 1996. – **M. Georges Richard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur les nombreux centres d'accueil de classes de nature ou de classes sportives qui utilisaient, jusqu'au mois de mars dernier, pour l'encadrement de leurs activités, des employés municipaux ayant des compétences dans certaines activités sportives, agréés par les services de la jeunesse et des sports. En effet, une récente circulaire émanant de la sous-direction des enseignements, bureau DEC<sup>2</sup> en date du 11 mars, vient d'interdire l'utilisation de tels personnels sauf s'ils appartiennent à la catégorie B ou s'ils sont titulaires d'un brevet d'État correspondant à l'activité sportive pratiquée. Cette mesure, immédiatement applicable, va rendre impossible pour de nombreux centres d'accueil la pratique de certaines activités sportives, particulièrement dans les zones où les titulaires de ces qualifications sont rares ou même inexistantes. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'accorder un délai permettant à ces employés municipaux d'acquérir la qualification demandée.